



Message du Conseil d'Administration > 6

Gouvernance > 8

14 < Performances 2007-2008 et perspectives

14/ Les chiffres clés

16/ L'activité potagères

24/ L'activité grandes cultures

Stratégie > 34

34/ Les fondements stratégiques

38/ La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité

42/ Le développement international, moteur de la croissance

46 < Conjuguer développement et responsabilité

46/ Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances

48/ Favoriser l'implication des hommes

52/ Contribuer au développement de son environnement social et économique

54/ Se développer en limitant son impact sur l'environnement

58/ Anticiper en évaluant et en limitant les risques

Vilmorin et ses actionnaires > 64

64/ Information et communication boursières

66/ L'action Vilmorin

68/ Capital et actionariat

 **Sommaire**

70 < Informations financières et légales

71/ Informations juridiques

76/ Informations sur les filiales

84/ Comptes annuels

185/ Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle

199/ Responsabilité du document de référence et table de concordance

Glossaire > 203

Les mots définis dans le glossaire figurent en italique dans ce rapport.

205 < Informations concernant le document de référence



Profil

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes potagères et de grandes cultures innovantes dédiées aux marchés des productions maraîchères et agricoles.



13%

du chiffre d'affaires
2007-2008 consacrés
à la recherche, fondement
du métier de semencier.

4^e semencier mondial

- Des activités à haute valeur ajoutée, sur des marchés en croissance
- Des positions de leader sur des espèces et territoires stratégiques
- Une forte capacité de recherche, notamment en *biotechnologies* végétales

Fondements stratégiques

- Conforter un modèle original qui privilégie le long terme
- Intensifier les deux axes de développement :
 - La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité
 - Le développement international, moteur de la croissance

Activité potagères

- Plus de trente espèces parmi les plus consommées dans le monde à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers, conserveurs, etc.).
- Un marché mondial en progression constante, liée à l'accroissement des besoins alimentaires.



Activité grandes cultures

- Quatre espèces stratégiques : maïs, céréales à paille, colza, tournesol à destination des agriculteurs sur les marchés agricoles européens et américains.
- Des marchés mondiaux en forte croissance, liée à l'évolution des besoins alimentaires et des multiples filières de valorisation industrielle.



44 %

du chiffre d'affaires.

56 %

du chiffre d'affaires.





Conjuguer développement et responsabilité selon Vilmorin

Quatrième semencier mondial, Vilmorin est expert dans la création de plantes potagères et de grandes cultures innovantes dédiées aux marchés des productions maraîchères et agricoles.

Guidée par une vision à long terme de son développement, Vilmorin s'appuie sur des atouts essentiels :

- la maîtrise de son métier de semencier,
- sa capacité de recherche, notamment en biotechnologies végétales,
- un historique de croissance réussi, bâti sur un modèle original d'organisation et une stratégie d'acquisitions ciblées,

pour renforcer sa position d'acteur mondial.

Cette ambition puise sa force dans une philosophie : « **Cultivons le goût de la vie** », qui privilégie l'innovation, le partage des connaissances, l'écoute des hommes et de leur environnement.



Message du Conseil d'Administration



Gérard RENARD



Pierre PAGESSE, Didier MIRATON



Jean-Yves FOUCAULT, Daniel CHÉRON, Philippe AYMARD



Joël ARNAUD, Pascal VIGUIER, François HEYRAUD

Des performances commerciales et financières 2007-2008 de très bonne facture et un nouvel ancrage en Asie

L'exercice 2007-2008 a traduit une nouvelle fois le potentiel de croissance organique de l'ensemble de nos activités. Portée par le dynamisme des marchés agricoles, en particulier en Europe, l'activité grandes cultures confirme la pertinence de son positionnement au sein de Vilmorin en affichant une forte progression de ses ventes et de sa contribution bénéficiaire aux résultats globaux. L'activité potagères poursuit son expansion sur un rythme soutenu sur l'ensemble de ses zones d'action prioritaires et adopte une organisation opérationnelle en "business-units" spécialisées et à vocation mondiale.

Plus généralement, cette année a été consacrée à renforcer nos deux axes stratégiques de croissance, la recherche et le développement international. La priorité conférée aux investissements dans les technologies amont s'appuie sur des plateformes spécialisées par discipline et bénéficie d'un réseau de partenariats à l'échelle mondiale. L'effort de recherche annuel dépasse désormais 100 millions d'euros et représente

plus de 13 % du chiffre d'affaires destinés au marché professionnel. En concrétisant son objectif de s'implanter significativement et durablement en Chine, par la prise de participation au capital de l'un des leaders mondiaux en riz hybride, Yuanlongping High-Tech Agriculture, Vilmorin a par ailleurs franchi une nouvelle étape décisive de son ouverture aux marchés asiatiques.

Comme annoncé en octobre 2007, Vilmorin a en outre ouvert le processus de désengagement de l'ensemble de ses activités grand public ; celui-ci s'est concrétisé par la cession de notre filiale allemande, Flora Frey.

L'exercice 2007-2008 se conclut ainsi sur un chiffre d'affaires total, hors activité grand public, de près de 900 millions d'euros, en croissance, à données comparables, de plus de 13 %, une marge opérationnelle de 12,8 % et un résultat net total de 51 millions d'euros.










En dépit d'un environnement financier fortement perturbé, votre Conseil d'Administration a souhaité rester fidèle à sa politique de dividendes en maintenant, à 1,66 euro par action, une distribution substantielle des résultats.

Une année 2008-2009 guidée par notre modèle de développement et par notre vision long terme

Pour les principaux marchés agricoles, notamment en grandes cultures, l'année 2008-2009 s'est ouverte dans un contexte d'accroissement de la volatilité et de contraction importante des prix des matières premières. Porteur d'incertitudes amplifiées par la crise financière et bancaire qui affectent l'ensemble des économies, ce contexte nous conduit à exprimer des objectifs de développement de nos activités avec une réserve et une prudence accrues.

La croissance organique de nos activités en semences potagères et grandes cultures devrait cependant s'accroître à la fois sur nos zones d'expansion privilégiées et sur de nouveaux marchés, plus particulièrement en Europe de l'Est et en Asie. Fidèle à son modèle de développement original et plus que jamais ancrée dans une vision long terme de son métier, Vilmorin continuera ainsi à exprimer avec conviction sa philosophie : "Cultivons le goût de la vie".

Présentation du Conseil d'Administration

	Nom (âge) Titre	Activités principales	Mandat
	Gérard RENARD (61 ans) Président Directeur Général	Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 1998 » 2005 ✕ 2008*
	Joël ARNAUD (49 ans) Administrateur	Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 2006 ✕ 2008*
	Philippe AYMARD (49 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2006 ✕ 2008*
	Daniel CHÉRON (57 ans) Administrateur	Directeur Général du Groupe Limagrain	● 2004 » 2005 ✕ 2008*
	Jean-Yves FOUCAULT (53 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2006 ✕ 2010
	François HEYRAUD (51 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2000 » 2005 ✕ 2008*
	Didier MIRATON (50 ans) Administrateur indépendant	Gérant non commandité du Groupe Michelin	● 2007 ✕ 2010
	Pierre PAGESSE (62 ans) Administrateur	Agriculteur Président du Groupe Limagrain	● 2006 ✕ 2008*
	Pascal VIGUIER (44 ans) Administrateur	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2007 ✕ 2010

● Début » Renouvellement ✕ Expiration

* Proposition de renouvellement de mandat établie dans les résolutions de l'Assemblée Générale du 11.12.2008

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante : c/o Vilmorin – BP1 – 63720 Chappes.

Parcours

De formation spécialisée en agronomie et en agriculture, Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, de membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne et de Président de l'Interconsulaire du Puy-de-Dôme.

Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1990 puis Vice-Président en 1992, Joël ARNAUD occupe la présidence de l'activité grandes cultures. En France, il est, par ailleurs, sur le plan national, Administrateur de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, Philippe AYMARD supervise plus spécifiquement les activités de grandes cultures et les productions agro-industrielles. Acteur important du monde céréalier, il intervient également au niveau de la section céréales de sa région pour défendre les intérêts des agriculteurs.

De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les activités potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.

Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il est également Président du groupe Jacquet et Administrateur d'une caisse locale du Crédit Agricole.

Élu Administrateur du Groupe Limagrain en 1984, après avoir exercé plusieurs mandats au sein de différentes sociétés du groupe, François HEYRAUD est aujourd'hui plus spécifiquement en charge de l'activité potagères.

Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a rejoint Michelin en 1982. Après avoir exercé différentes responsabilités, en France et à l'international, il a été nommé en 1996 Directeur Technique de la ligne produit Génie civil et membre de l'équipe de direction de celle-ci. En 2001, il devient Directeur Général du centre Technologies Michelin et membre du Conseil Exécutif du Groupe Michelin. Depuis mai 2007, il assure avec Michel ROLLIER et Jean-Dominique SENARD la Direction Générale de Michelin.

Président du Groupe Limagrain depuis 1992, Pierre PAGESSE exerce également les fonctions de Vice-Président de Génoplante (partenariat de recherche public-privé en *génomique* végétale), d'Administrateur de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), d'Administrateur d'Arvalis (Institut du Végétal), d'Administrateur de l'Université d'Auvergne. Il est également Président de momagri (mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture).

Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1999, Pascal VIGUIER a notamment exercé des mandats au sein de l'activité potagères et grandes cultures. Il a par ailleurs été membre du Comité des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2007-2008, le Conseil d'Administration de Vilmorin s'est réuni à 8 reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 95 %. Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé au cours de l'exercice 2007-2008, à 36 réunions, soit un taux de participation de 88 %.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration au cours de cet exercice ont porté sur :

- > l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- > le suivi du plan de désinvestissement des activités grand public,
- > la confirmation des objectifs des activités potagères et grandes cultures tant en termes de développement international que pour les investissements en recherche,
- > la mise en œuvre du plan de développement du groupe notamment sur les marchés asiatiques,
- > l'approbation du budget pour l'exercice 2008-2009,
- > l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Limagrain, un actionnaire de référence, garant d'une stratégie durable

Vilmorin appartient majoritairement au Groupe Limagrain qui a favorisé son développement par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements. Créateur et producteur de variétés végétales, groupe coopératif indépendant, Limagrain prolonge et valorise son savoir-faire, acquis dans le domaine des semences, sur le marché des ingrédients et des produits de panification.

Fortement internationalisé, le Groupe Limagrain réalise plus de 70 % de son chiffre d'affaires hors de France. Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding, société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain. Basé en Auvergne dans la plaine de Limagne, Limagrain comptait 670 adhérents au 30.06.2008. Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin était de 69 % au 30.06.2008. Le Groupe est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin.

Direction Générale

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Gérard RENARD. Il est assisté dans sa mission par Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué.



Adrian HUIGE, 59 ans, a dirigé pendant plus de 7 ans le groupe semencier Advanta. Il a rejoint Vilmorin en 2004, contribuant notamment à la restructuration et à l'intégration des activités européennes d'Advanta au sein de la division grandes cultures de Vilmorin.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin est composé majoritairement d'Administrateurs provenant de Limagrain.

Ils bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.

En référence à la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005, Vilmorin a par ailleurs ouvert, en décembre 2007, son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant, Didier MIRATON. En revanche, le Conseil d'Administration de Vilmorin n'a pas encore adopté, à ce jour, un code de gouvernement d'entreprise pour la définition de ses propres pratiques.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de Vilmorin est animé par Adrian HUIGE. Le Comité Exécutif se réunit 2 fois par mois et a pour vocation :

- > de définir les orientations stratégiques de Vilmorin, de les proposer au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- > d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- > d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation,
- > de définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin,
- > d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.



Le Comité Exécutif :
 Emmanuel ROUGIER :
 Directeur de la Stratégie et du Développement,
 également en charge de l'activité grand public.
 Jean-Christophe GOUACHE :
 Directeur de l'activité potagères.
 Adrian HUIGE : Directeur Général Délégué.
 Daniel JACQUEMOND : Directeur Financier.
 Alain PERRIN : Directeur de l'activité
 grandes cultures.

Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun trois actions de Vilmorin. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les membres du Conseil d'Administration ont exercé, durant l'année 2007-2008, leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30.06.2008 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2007-2008 à la somme de 9 000 euros.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2007-2008 est de 120 milliers d'euros, dont une part variable de 21,5 milliers d'euros.

Selon la même approche, Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué, étant salarié de Groupe Limagrain Holding, il est précisé que la rémunération annuelle brute attribuable à ses fonctions au service de Vilmorin s'élève pour 2007-2008 à 324,3 milliers d'euros, dont une part variable de 64,5 milliers d'euros.

Enfin, les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHÉRON et Adrian HUIGE s'élèvent au 30.06.2008 respectivement à 159 milliers d'euros et 11 milliers d'euros.

Rémunérations des organes de Direction

En 2007-2008, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de Direction s'est élevé à 3,1 millions d'euros.

Ces organes de Direction se composent des Directeurs du Comité Exécutif de Vilmorin et des Dirigeants des sociétés opérationnelles suivantes : Vilmorin SA, Nickerson Zwaan, Clause, Hazera Genetics, Harris Moran, Mikado Kyowa, Marco Polo, Limagrain Verneuil Holding, Biogemma et AgReliant, soit au total 16 personnes.



Conflits d'intérêt

À la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la direction serait parti.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la Direction concernant la cession de leur éventuelle participation au capital de la société.

À la connaissance de la société, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

Organes de contrôle	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux Comptes titulaires KPMG AUDIT Département de KPMG SA 1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex représenté par Mme Catherine PORTA Date de nomination : 2002	2008 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)*
VISAS 4 Commissariat 56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand représenté par Mme Corinne BESSON Date de nomination : 2005	2011 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)
Commissaires aux Comptes suppléants M. Jean-Luc DECORNOY 2 bis, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret Date de nomination : 2002	2008 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.08)**
M. Olivier DELARUE 56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand Date de nomination : 2005	2011 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.11)

* proposition de renouvellement du mandat de KPMG Audit, établie dans la 12^e résolution.

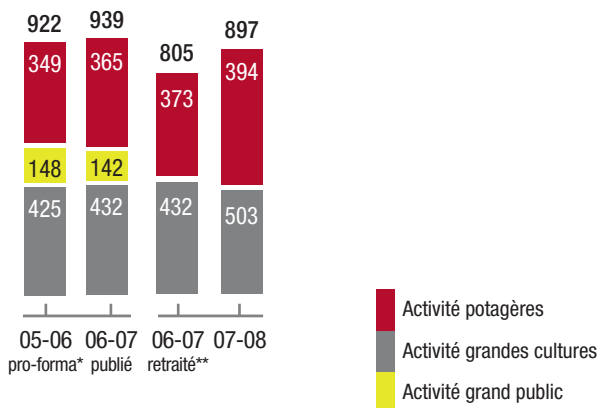
** proposition de remplacement de M. Jean-Luc DECORNOY par M. Denis MARANGE, établie dans la 13^e résolution.



Les chiffres clés

Un cœur de métier au potentiel de croissance confirmé

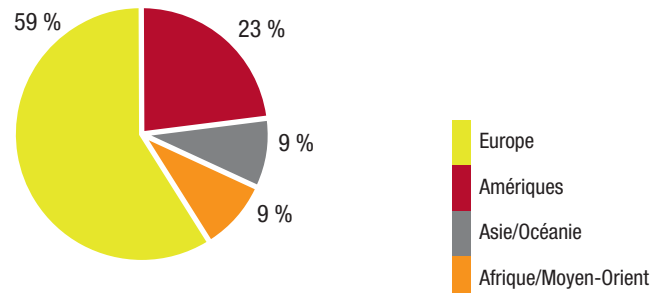
La progression soutenue (+ 13 % à données comparables) du chiffre d'affaires en 2007-2008 confirme le potentiel de croissance organique des activités de Vilmorin tant en semences grandes cultures que potagères, portée par le dynamisme des principaux marchés agricoles.



Évolution du chiffre d'affaires (en M€)
(Revenu des activités ordinaires)

Des activités fortement ouvertes sur l'international

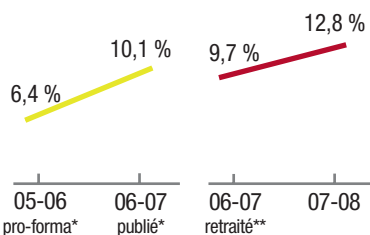
Le développement des activités en cours de l'exercice 2007-2008 est caractérisé par une croissance organique soutenue en Europe en semences de grandes cultures et un renforcement de la présence de Vilmorin sur le bassin méditerranéen et au Mexique pour les semences potagères.



Répartition des ventes par zone géographique (en %)

Une marge opérationnelle en forte progression, base de la performance globale

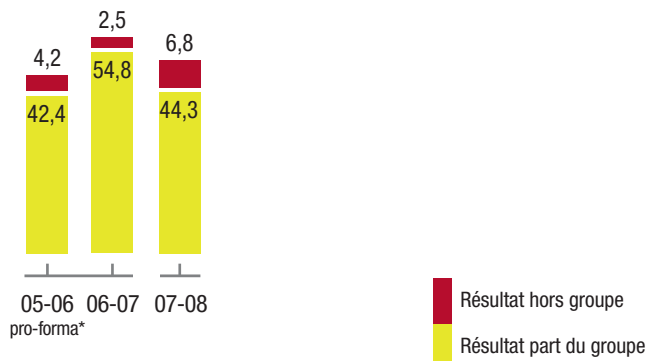
Grâce à un développement ciblé sur les segments de marché à plus forte valeur ajoutée, à la recomposition progressive de son portefeuille d'activités et à la qualité de ses process d'innovation, Vilmorin conforte en 2007-2008 sa rentabilité opérationnelle, avec une marge de prix de 13 %.



Évolution de la marge opérationnelle (en % du chiffre d'affaires)

Un résultat net des activités de référence en forte progression

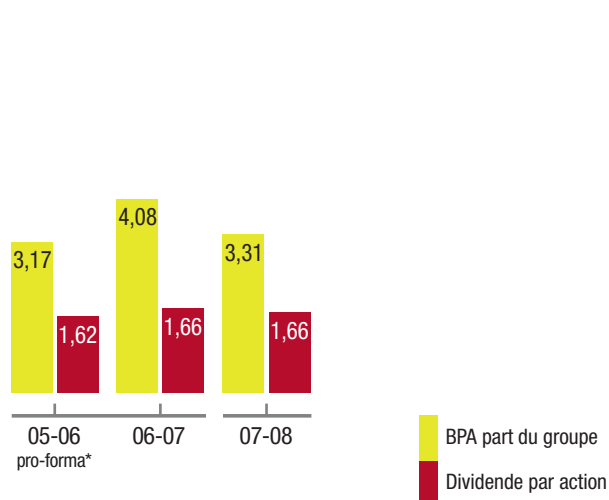
Hors activité grand public, le résultat net des activités de référence ("activités poursuivies") s'établit en 2007-2008 à 67,6 millions d'euros en progression de 22,1 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la perte exceptionnelle liée à la cession de Flora Frey (Allemagne), l'activité grand public affiche une contribution négative totale de 16,5 millions d'euros.



Évolution du résultat (en M€)

Une politique attractive de distribution des résultats

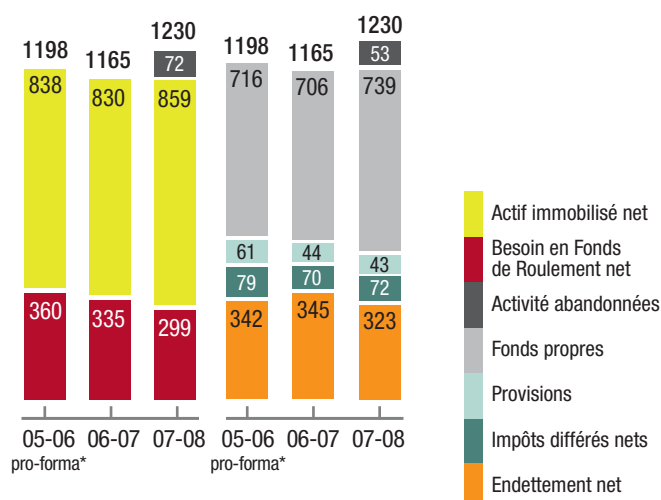
Attachée à poursuivre une politique de dividendes attractive, Vilmorin maintient pour 2007-2008 un dividende de 1,66 euro net par action, correspondant à un taux de distribution de son résultat net part du groupe de 50,2 %.



Évolution du bénéfice par action, part du groupe (BPA) et du dividende par action (en €)

Une structure financière saine

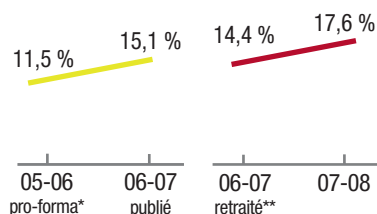
À l'issue de l'exercice 2007-2008, Vilmorin présente une structure financière solide et renforcée par l'émission d'OCEANE, réalisée en juin 2008, pour un montant de 149,5 millions d'euros, qui doit lui permettre d'accompagner la croissance organique de ses activités et d'accueillir de nouvelles opérations de développement.



Structure bilantielle consolidée au 30 juin (en M€)

Une bonne maîtrise de la rentabilité économique des capitaux employés

En accentuant l'effort de chacune de ses activités dans la gestion de leur Besoin en Fonds de Roulement et en poursuivant une politique raisonnée de ses investissements, Vilmorin renforce le niveau de rentabilité globale des capitaux engagés dans la conduite de ses opérations.



Évolution du ratio ROCE (en %)

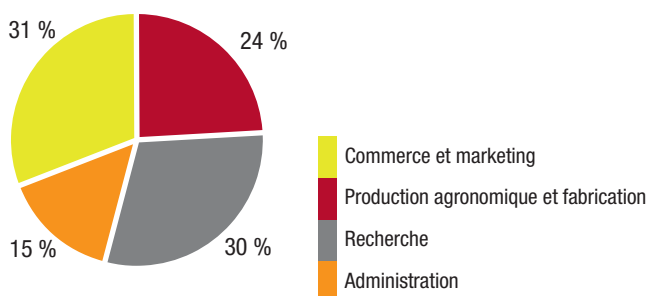
$ROCE = \frac{EBITDA}{Actif\ immobilisé + Besoin\ en\ Fonds\ de\ Roulement}$

Actif immobilisé + Besoin en Fonds de Roulement

*Comptes pro-forma : à compter de l'exercice 2006-2007, le périmètre de consolidation de Vilmorin prend en compte les activités de semences de grandes cultures acquises en juillet 2006, par voie d'apport, auprès de Limagrain. En conséquence, les données financières 2005-2006 ont été retraitées en version pro-forma sur la base de cette modification de périmètre.

Des ressources humaines axées prioritairement sur la fonction commerciale

Vilmorin a employé en 2007-2008, hors activité grand public, un effectif moyen de plus de 4 400 personnes et comptait au 30.06.2008 un effectif permanent de 3 855 salariés.



Répartition des effectifs permanents par fonction (en %)

** Comptes retraités : à la suite de l'annonce en octobre 2007 de son projet de désengagement de son activité grand public, Vilmorin met désormais en application la norme IFRS 5 "actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Cette norme conduit à isoler les opérations relatives à ces actifs sur des postes spécifiques du bilan et du compte de résultat. Ces comptes publiés au titre de l'année 2006-2007 ont été retraités en conséquence.

➤ **Activité potagères : l'exigence d'un marché mondial**

Structurée autour de quatre pôles opérationnels, Vilmorin anticipe les attentes de ses clients professionnels avec des semences toujours plus innovantes.

Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères performantes pour les professionnels de l'agroalimentaire.

Les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – ainsi que les transformateurs spécialistes de la conserve, de la *surgélation* et de la *lyophilisation* sont ses clients cibles.

Des semences à forte valeur ajoutée

Vilmorin fonde son activité sur la performance technique, exigence clé des professionnels de l'agroalimentaire. L'enjeu est en effet d'anticiper et de répondre aux attentes et aux goûts des consommateurs, tout en optimisant la valeur ajoutée.

Les professionnels recherchent donc des variétés toujours plus innovantes : augmentation de la productivité, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, meilleures qualités *organoleptiques* et nutritionnelles.

Vilmorin travaille sur une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le melon, la carotte, les piments-poivrons, le haricot, le chou-fleur, la courgette, l'oignon, la pastèque, le concombre.

➤ **Indicateurs clés**

- N°2 mondial.
- Chiffre d'affaires 2007-2008 en apport au consolidé : 394 M€ (+ 4,9 % à données comparables).
- Résultat net : 50 M€.
- Nombre de collaborateurs : 2 259 personnes.



Une organisation centrée autour de quatre pôles, pour un rayonnement international

L'organisation de l'activité potagères est désormais structurée de la manière suivante :

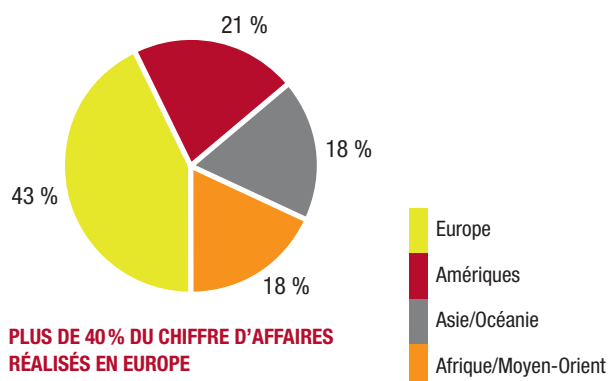
- Trois pôles opérationnels ("business units") à vocation mondiale :
 - Clause en liaison avec Harris Moran Seeds et Marco Polo Seed
 - Hazera Genetics en collaboration avec Nickerson Zwaan
 - Vilmorin SA
- Un pôle à vocation régionale sur l'Asie, autour de Mikado Kyowa Seed.

Organisé autour d'équipes internationales et multi-culturelles, chacun de ces pôles possède sa propre stratégie, définie selon des lignes directrices fixées de manière globale par la direction activité potagères, en termes de marketing et de recherche notamment.

Permettant une approche multiple des marchés, de la recherche à la commercialisation, cette organisation offre une réponse adaptée à un marché de la production légumière d'une très grande diversité.

87%

du chiffre d'affaires de l'activité potagères 2007-2008 réalisés avec des produits issus de la recherche Vilmorin.



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en 2007-2008



LES PRINCIPAUX PÔLES OPÉRATIONNELS DE L'ACTIVITÉ POTAGÈRES

Une belle année de croissance

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'ensemble des sociétés potagères poursuit de bonnes performances, notamment à l'international.

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'activité potagères progresse de 4,9 % à données comparables. Retraitée de la contraction de l'activité négoce de Mikado Kyowa Seed, cette croissance s'élève à 6,3 % sur le cœur de métier des semences.

Il s'agit ainsi d'une belle année de croissance, supérieure aux tendances du marché, qui porte de plus sur les espèces les plus rentables au sein d'un portefeuille de produits optimisé.

Priorité à la croissance organique

L'exercice a prioritairement été consacré à la croissance organique. Les efforts ont notamment porté sur les programmes de recherche et l'accroissement des moyens dédiés au développement commercial, maillon stratégique pour assurer le lancement des produits sur le marché.

Les sociétés potagères ont ainsi réalisé des gains de parts de marché importants, notamment en Europe (particulièrement dans les Pays de l'Est), ainsi que dans des territoires devenus stratégiques en raison du déplacement des zones de productions maraîchères : le bassin méditerranéen (Maghreb, Turquie, Égypte), le Mexique, etc.

➤ Objectifs 2008-2009

- Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires d'un niveau comparable à celle atteinte en 2007-2008.
- Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées permettant de renforcer les positions - en termes de recherche ou de présence commerciale - sur des zones stratégiques.
- Renforcer, grâce à l'organisation en pôles, les synergies entre sociétés, notamment entre les programmes de recherche.
- Poursuivre le développement grâce à un coup d'accélérateur important en termes d'efforts de recherche amont, notamment sur le *marquage moléculaire*.

+ 4,9%

de croissance du chiffre d'affaires, à données comparables, en 2007-2008.

Des opérations de croissance externe ciblées

En 2007-2008, les opérations de croissance externe réalisées par Vilmorin ont porté sur des objectifs très ciblés, afin de renforcer ses positions sur certaines espèces et zones géographiques stratégiques.

Global Genetics (États-Unis) : intégrer de nouvelles ressources en oignon

Le rachat en janvier 2008 du programme de sélection en semences d'oignons de Global Genetics permet à Vilmorin de renforcer sa solide position concurrentielle sur cette espèce.

Ce programme vient en effet compléter les *ressources génétiques* existantes grâce à une expertise en semences d'oignons de type "jour long" bien adaptées aux marchés américain, européen et asiatique.

Anadolu (Turquie) : consolider les activités sur une zone à fort potentiel

Intervenue en début d'exercice, la prise de contrôle intégral de Anadolu par Vilmorin lui permet d'adapter ses implantations en termes de commerce et de recherche, et de renforcer sa présence commerciale en Turquie.

Anadolu a réalisé en 2007-2008 un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros, réparti de manière équilibrée entre les semences potagères et les semences de grandes cultures.

Densification des implantations à l'international

Afin d'accélérer sa croissance sur les marchés en développement et de s'adapter au déplacement des zones de production, Vilmorin a en outre renforcé son réseau international tant en termes d'implantations commerciales que de moyens dédiés à la recherche.

Un réseau international renforcé

• Hazera Genetics : l'ouverture d'une filiale au Brésil

Hazera Genetics, présent de longue date au Brésil, a structuré sa présence sur ce marché au cours de l'exercice 2007-2008. Le leader mondial des semences de tomates à destination du marché de frais a ainsi ouvert une filiale à Sao Paulo, en juillet 2007.

• Nickerson Zwaan : une présence étendue en Ukraine

Actif sur ce marché depuis la fin des années 1990, Nickerson Zwaan possède désormais une filiale située à Kiev. Ouverte en avril 2007, elle a pleinement développé ses activités en 2007-2008, avec pour ambition de devenir une société leader dans le domaine des légumes sur le marché ukrainien, estimé à 28 millions d'euros.

• Clause : une nouvelle implantation en Algérie

En mai 2008, Clause a créé une filiale, baptisée Clause Maghreb, sur le marché à fort potentiel qu'est l'Algérie.

• Vilmorin SA : l'inauguration d'une station de recherche en Chine

C'est en novembre 2007 que Vilmorin SA a ouvert une station de sélection et de démonstration basée à Shouguang, province de Shandong, l'une des capitales chinoises en matière de production légumière. Dedicée à la sélection de variétés spécifiques au marché chinois, celle-ci se consacrera essentiellement à la recherche autour des légumes à fruit : tomate, poivron, aubergine, etc.

D'autres ouvertures devraient intervenir prochainement, notamment en Grèce, en Turquie, au Maroc et au Mexique.



Ouverture de la station de recherche Vilmorin en Chine

Un marché en progression constante

La consommation de légumes, en progression régulière, dynamise la croissance de Vilmorin. Elle est la conséquence de l'augmentation de la population mondiale et de l'évolution des habitudes alimentaires, guidées par une recherche d'équilibre et de santé.

Un marché présentant une grande variété de produits

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis une dizaine d'années, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits.

Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- Une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison.

- Des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.

- Une très grande dispersion des zones de production. Malgré ces spécificités, la valeur du marché mondial des semences est estimée à environ 3,9 milliards de dollars en 2007, en progression de 2,5 % par rapport à 2006.

En 2007, 52,4 millions d'hectares de potagères sont cultivés dans le monde.

(Source: FAO et P. Mc Dougall - 2008)

+19%

de surfaces cultivées en potagères dans le monde entre 2000 et 2007.



L'innovation dynamise le marché

Le marché des semences potagères est guidé par l'augmentation de la population et l'évolution des habitudes de consommation alimentaire. Néanmoins, sa croissance dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, répondant aux besoins de la clientèle professionnelle.

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership ainsi que l'expertise nécessaire rendent difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché.

Un environnement concurrentiel de plus en plus concentré

Les dernières années ont été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers opérateurs représentent ainsi près de la moitié du marché mondial des semences potagères.

Les atouts concurrentiels de Vilmorin

- Un budget recherche, équivalant à plus de 13 % du chiffre d'affaires total.
- Un chiffre d'affaires *obtentions* en progression régulière, témoignant de la valeur ajoutée générée par les programmes de recherche.
- Une forte internationalisation des activités permettant d'assurer le développement commercial et l'accès aux *ressources génétiques* tout en optimisant les risques.

	Groupes	Pays	CA semences potagères (en M€)
1	Seminis (Monsanto)	États-Unis	506
2	Vilmorin	France	366
3	Syngenta	Suisse	294
4	Nuhnems (Bayer Crop Science)	Allemagne	204
5	Rijk Zwaan	Pays-Bas	140

(Source : estimations internes)

UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉ

Les 5 principaux acteurs du marché en 2007



Des activités grand public en cours de cession

Vilmorin a présenté en octobre 2007 sa décision de se désengager de ses activités à destination du marché grand public (semences et produits de jardin).

Retour sur les motivations du projet

Cette décision fait suite au plan de réorientation des activités grand public lancé en 2005. Malgré l'amélioration partielle des résultats enregistrés, la fragilité de la performance économique demeurait. Pour pérenniser cette activité, il aurait donc été nécessaire d'accélérer le redéploiement marketing et commercial et d'inscrire cette démarche dans une vision et un engagement de long terme. Parallèlement, les tendances sur le marché des semences professionnelles (concentration concurrentielle et course à l'accès aux technologies) se sont accélérées, nécessitant pour Vilmorin de fixer de nouvelles priorités stratégiques. C'est dans ce contexte que Vilmorin a pris la décision de se désengager de ses activités grand public.

Recentrage sur les enjeux majeurs des marchés professionnels

Cette opération permet à Vilmorin de se concentrer sur son cœur de métier historique: la *sélection* variétale de semences potagères et de grandes cultures destinées à une clientèle professionnelle internationale.

Vilmorin est ainsi en mesure d'intensifier significativement ses deux axes stratégiques, la recherche et le développement international, afin de conforter sa position d'acteur mondial de premier rang.



La boutique Vilmorin de Paris reste dans le groupe

Vilmorin a souhaité conserver le magasin situé Quai de la Mégisserie à Paris, un symbole fort de la riche histoire de la société, ce commerce étant présent en ces lieux depuis le 18^e siècle.

Amenée à devenir une véritable vitrine du groupe, "Vilmorin 1742", la boutique du Quai sera entièrement repensée dans cet objectif dans le courant de l'année 2009.

Point d'étape sur la cession des activités grand public

À l'issue d'appels d'offres réalisés auprès d'investisseurs financiers et d'acteurs industriels du marché du jardinage et du bricolage, Vilmorin a décidé de retenir un schéma de cession séparée en trois pôles opérationnels :

• Cession d'Oxadis et CNOS Garden en cours d'analyse

Depuis le lancement de ce projet, Vilmorin a privilégié la négociation avec des opérateurs industriels et prioritairement avec le groupe horticole et semencier français Plan SAS. Compte tenu de la crise financière et bancaire qui s'est accélérée durant l'année 2008 et des risques de récession économique qui l'accompagnent, Vilmorin et Plan SAS n'ont pu parvenir à ce jour à trouver un point d'accord. Vilmorin a donc réouvert l'analyse d'offres alternatives.

Activités grand public : organisation et données clés



• Cession de Suttons en bonne voie d'avancement

La société Suttons a fait l'objet de plusieurs offres de reprise, en provenance d'opérateurs financiers ou industriels. La présentation de l'entreprise aux offreurs est actuellement en cours. L'objectif est de finaliser l'opération au cours de l'exercice 2008-2009, si possible avant le 31 décembre 2008.

• Cession effective de Flora Frey Sperling

Flora Frey Sperling a été cédée au 30 juin 2008 à GCI Management, un fonds d'investissement allemand basé à Munich. La transaction avec ce fonds spécialisé dans la reprise d'entreprises à restructurer, permettra la poursuite de la réorganisation industrielle et commerciale de la société. L'opération conduit à une charge nette de 24,3 millions d'euros supportée par Vilmorin. Celle-ci est à mettre en perspective avec les pertes économiques récurrentes accumulées par Flora Frey Sperling depuis plusieurs années.



Activité grandes cultures en Europe : des positions de leader sur les espèces stratégiques

Limagrain Verneuil Holding (LVH), filiale à 80 % de Vilmorin, regroupe en Europe la création, la production et la commercialisation des semences de céréales et d'oléagineux et occupe une position forte sur ces marchés.

Un positionnement clairement établi par espèce et par marché

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, LVH a segmenté les espèces selon trois catégories principales :

- Les espèces stratégiques : maïs, céréales à paille (blé et orge), colza et tournesol.

- Les espèces supports (complément de gamme des espèces stratégiques). Dans ce cas précis, les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance.

- Les autres espèces : gazons, coton, betterave, etc., commercialisées selon les opportunités de marché.



N°1

européen des semences
de céréales à paille.

Indicateurs clés

- Chiffre d'affaires 2007-2008 en apport au consolidé (LVH et ses filiales) : 391 M€ (+ 23,2 % à données comparables).

- Nombre de collaborateurs : 1 177 personnes.

N°2

européen
des semences
de maïs.



Une croissance record

LVH a réalisé d'excellentes performances au cours de l'année 2007-2008. La campagne commerciale s'est caractérisée par une forte progression des ventes. L'activité grandes cultures en Europe augmente ainsi de 23 % à données comparables, au-delà des objectifs assignés.

Cette croissance soutenue s'appuie sur le dynamisme des marchés agricoles, qui progressent aussi bien en volume qu'en valeur, soutenus par l'augmentation de la demande alimentaire et non alimentaire, un niveau de stocks historiquement bas et l'impact de la levée des jachères.

Elle est également le fruit des efforts de LVH, qui a engrangé des gains de parts de marché significatifs sur ses quatre espèces stratégiques.

La gestion du portefeuille d'activités par LVH

- Les variétés de **colza** connaissent, en raison de leur profil agronomique, une durée de vie courte, entraînant une volatilité importante. L'espèce bénéficie parallèlement d'une forte rentabilité, qui sera de plus en plus renforcée par le basculement vers la forme hybride.
- Le **maïs** est soumis à une volatilité moyenne. Il subit certes la fluctuation du cours des matières premières, mais la génétique de LVH est historiquement bonne au Nord de l'Europe. De plus, LVH, qui a créé le marché européen de l'ensilage, bénéficie d'une position solide sur ce segment. La rentabilité sur cette espèce est en conséquence élevée et est susceptible de s'améliorer notamment en raison du potentiel du marché du maïs grain.
- Le **tournesol**, qui présente une forte analogie avec le maïs, bénéficie d'un excellent potentiel pour le développement de LVH à l'Est.
- Quant aux **céréales à paille**, leur volatilité est faible. En effet, le portefeuille est large (blé d'hiver, de printemps, blé dur, orge), le flux de royalties est constant sur la durée, et la durée de vie des meilleures variétés est plus longue que la moyenne. Leur rentabilité est moyenne, compte tenu des spécificités du circuit de distribution, qui amènent LVH à en déléguer le plus souvent la commercialisation.

Un portefeuille produits pertinent

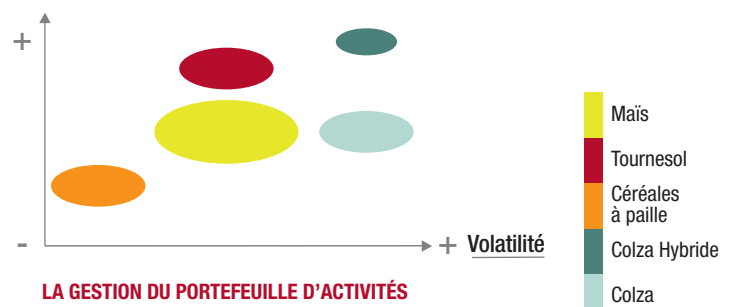
Le renforcement des positions commerciales de LVH a été porté par le lancement de nouveaux produits en phase avec les attentes du marché ainsi que par un renouvellement adapté des gammes.

Fortement créatrice de valeur, la stratégie de segmentation mise en place fait également partie des facteurs de succès. Sur le maïs par exemple, LVH a affiné la segmentation de sa gamme entre l'ensilage (nutrition animale) et les applications industrielles (produits dédiés aux agrocarburants notamment).

+ 56 %

de croissance du chiffre d'affaires
en Europe de l'Est en 2007-2008.

Rentabilité



LA GESTION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS

Une stratégie de segmentation fortement créatrice de valeur



La société a également poursuivi, au cours de l'exercice, l'optimisation de son portefeuille produits. Dans le cadre de sa coopération avec Euralis Semences, LVH a ainsi renforcé sa participation dans le programme de recherche tournesol Soltis en Europe, passant de 40 à 50 % du capital.

Enfin, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs de distribution continuent de constituer, pour LVH, un autre atout de taille.

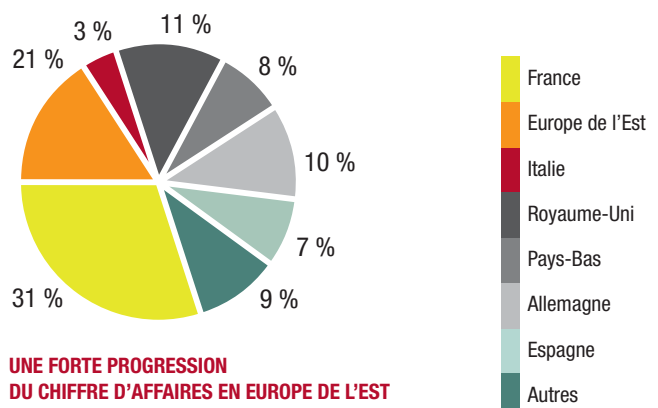
Une organisation optimisée

Après plusieurs années de restructuration, LVH dispose désormais d'une véritable organisation globale et intégrée de ses activités. Confirmant l'important potentiel de croissance organique envisagé lors de l'acquisition d'Advanta Europe en 2005, la société tire aujourd'hui pleinement les bénéfices des synergies liées à cette intégration.

De même, LVH bénéficie aujourd'hui d'une organisation plus efficace en matière de recherche. La structuration sous forme de plateformes technologiques au niveau européen permet dorénavant d'organiser et de renforcer le lien entre les technologies amont et la *sélection* conventionnelle, notamment sur le *marquage moléculaire*.

Objectifs 2008-2009

- Renforcer l'implantation sur les marchés d'Europe de l'Est : Ukraine, Russie, etc.
- Poursuivre le développement grâce à un coup d'accélérateur important en termes d'efforts de recherche amont, notamment sur le *marquage moléculaire*.
- Capitaliser sur les marques en anticipant l'évolution des réseaux de distribution et du marché agricole européen.
- Renforcer la sécurisation des approvisionnements.
- Organiser l'arrivée, en Europe, des plantes génétiquement modifiées.



**UNE FORTE PROGRESSION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROPE DE L'EST**

Répartition du chiffre d'affaires
(hors royalties) par zone géographique

Un marché porteur

Dominé par le maïs, les céréales à paille et deux espèces oléagineuses en forte croissance (le colza et le tournesol), le marché progresse historiquement au rythme moyen de 1,5 % par an. Année de rupture, 2007-2008 est marquée par un accroissement significatif des surfaces cultivées et une évolution à la hausse des prix des matières premières.

Des surfaces en hausse

En 2007, les surfaces cultivées en blé représentent 13,7 millions d'hectares et celles de maïs 10,5 millions d'hectares, soit une progression de 6 % par rapport à 2006, notamment grâce à la mise en culture de surfaces autrefois dédiées aux jachères.

Selon l'Union européenne, le gel des jachères aurait en effet permis de remettre en culture plus de 1,6 million d'hectares sur un total de 3 millions d'hectares de jachères agronomiques en Europe.

Au total, plus de 55 millions d'hectares de céréales sont ainsi cultivés dans l'Union européenne des 27.

Quant aux oléagineux, ils représentent en 2007, près de 10 millions d'hectares de cultures. Le marché concerne essentiellement le colza (plus de 6 millions d'hectares) et le tournesol (plus de 3 millions d'hectares).

(Sources : Coceral et interne).



Contexte OGM : un impact limité en termes de commercialisation

En Europe, la culture et la commercialisation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et, pour certains pays à l'image de la France, frappées actuellement par un moratoire. L'Union européenne n'a ainsi homologué pour les cultures qu'un seul OGM.

À l'instar de ses principaux concurrents, ce contexte n'impacte pas Vilmorin, qui ne réalise pas actuellement de chiffre d'affaires à partir de variétés génétiquement modifiées en Europe. Disposant de variétés prêtes à être commercialisées lorsque le marché s'ouvrira, Vilmorin n'anticipe toutefois pas d'évolution du cadre réglementaire à court terme.

Une forte fluctuation des prix des matières premières agricoles

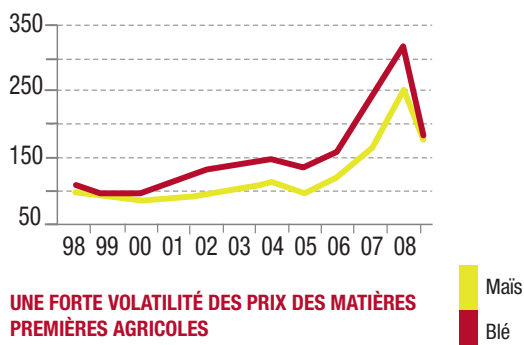
Alors que les prix des céréales ont atteint des niveaux au plus bas en 2004 et 2005, ils sont aujourd'hui de nouveau tendanciellement orientés à la hausse mais marqués par une très forte volatilité et des positions purement spéculatives, telle que l'illustre la forte chute des cours constatée depuis l'été 2008.

Cette tendance s'explique par l'accroissement de la demande ainsi que par des stocks de céréales particulièrement bas : ils représentaient, en avril 2008, pour la campagne 2007-2008, 244 millions de tonnes soit environ 55 jours de consommation.

La FAO (Food and Agricultural Organization) estime qu'en dessous de 70 jours, les stocks sont insuffisants et ne jouent plus leur rôle de régulateur des prix.

➤ Les atouts concurrentiels de Vilmorin

- Un pôle génétique de premier ordre, conférant à Vilmorin un avantage concurrentiel déterminant en matière d'innovation, notamment sur les céréales à paille.
- Des positions concurrentielles solides sur les principales espèces stratégiques.
- Un portefeuille de marques bénéficiant d'une forte reconnaissance auprès des agriculteurs.
- Un partenariat solide et de long terme avec la distribution coopérative.



UNE FORTE VOLATILITÉ DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Évolution des prix du maïs et du blé en Europe (en dollar/tonne).
Source : Interne

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol
N°1	Vilmorin	Pioneer	Syngenta
N°2	RAGT	Vilmorin	Pioneer
N°3	KWS	KWS	Vilmorin
N°4	Desprez	Monsanto	Monsanto

(Sources : estimations internes)

LE PANORAMA CONCURRENTIEL DE VILMORIN



Activité grandes cultures en Amérique du Nord : les bénéfices d'une stratégie pertinente

AgReliant, joint venture entre Vilmorin et KWS, enregistre en Amérique du Nord une dynamique de croissance, portée par un marché à fortes potentialités.

AgReliant : les atouts d'une joint venture

Joint venture créée en juillet 2000 et consolidée à parité avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant, quatrième semencier américain sur le marché des semences de maïs, développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. L'objectif de cette collaboration : mutualiser les efforts de recherche des deux sociétés tout en préservant l'identité des marques. La commercialisation est assurée marque par marque, tandis que recherche, production et administration sont intégralement mises en commun.

Une progression continue des semences génétiquement modifiées

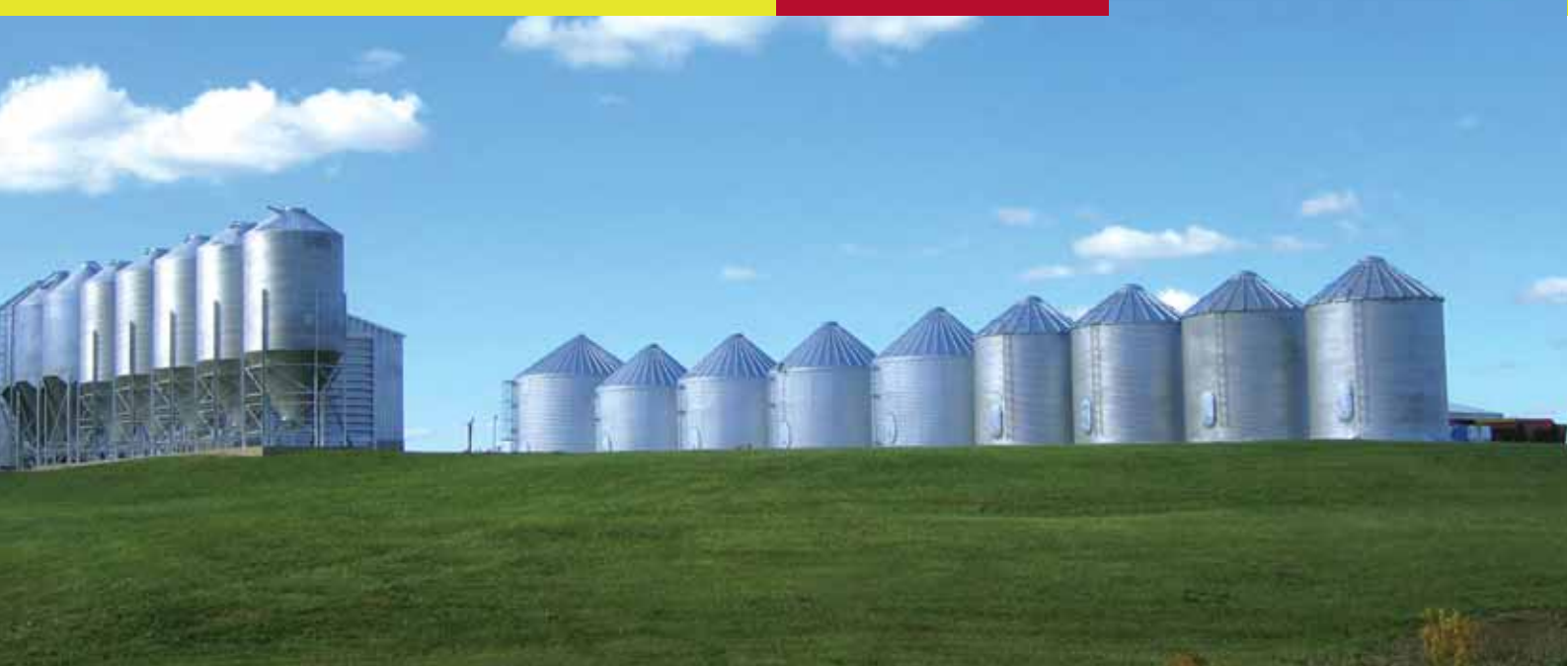
Plus de 85 % de l'activité réalisée par AgReliant en semences de maïs est issue de variétés génétiquement modifiées. Ce taux passe à 90 % en semences de soja. Cette tendance, qui s'accroît, contribue à améliorer fortement la rentabilité des deux espèces.

> Indicateurs clés

- Chiffre d'affaires 2007-2008 en apport au consolidé (à 100 %) : 224 M€ (+ 14,5 % à données comparables).
- Nombre de collaborateurs : 670 personnes.

+14,5%

de croissance du chiffre d'affaires,
à données comparables, en 2007-2008.



Une année de transition

Après avoir connu une année de forte croissance, AgReliant est parvenue, sur un marché en retournement, à maintenir ses parts de marché au cours de l'exercice 2007-2008.

Une capacité à créer de la valeur

Malgré la baisse des surfaces cultivées en maïs et des conditions climatiques défavorables en fin de saison, l'activité commerciale d'AgReliant affiche une croissance soutenue : + 14,5 % à données comparables.

Cette progression s'appuie principalement sur la hausse de la part des produits OGM multi-traits dans le chiffre d'affaires. En effet, plus de 85 % de l'activité d'AgReliant sur le maïs concerne, en 2007-2008, des variétés génétiquement modifiées, et la plupart d'entre elles intègrent désormais plusieurs *traits* de résistance.

AgReliant prouve ainsi sa capacité à anticiper les évolutions rapides du marché et à créer de la valeur en lançant régulièrement des innovations produits.

Le recentrage sur les activités stratégiques

Parallèlement, Vilmorin a décidé de désinvestir, partiellement ou totalement, d'espèces non stratégiques pour le marché nord-américain.

Vilmorin a ainsi cédé les *ressources génétiques* des programmes de recherche soja, dans le cadre de sa participation à hauteur de 37 % dans Soygenetics. De même, la vente des activités de recherche et de commercialisation des semences de tournesol, détenues par Advanta Pacific, a été finalisée au cours de l'exercice 2007-2008.

➤ Objectifs 2008-2009

- Intensifier les ventes de produits à forte valeur ajoutée.
- Poursuivre le développement grâce à un coup d'accélérateur important en termes d'efforts de recherche amont, notamment sur le *marquage moléculaire*.
- Renforcer la sécurisation des approvisionnements.



Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante, qui, une fois associée à des options techniques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus précis. Ces options sont de deux types :

- Les *traits*, conférant le caractère transgénique de la plante. Ces gènes de résistance intégrés dans le *génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) ou à des herbicides. Les dernières variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du *stacking*. Ces produits connaissent une demande de plus en plus forte de la part des agriculteurs.
- Les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

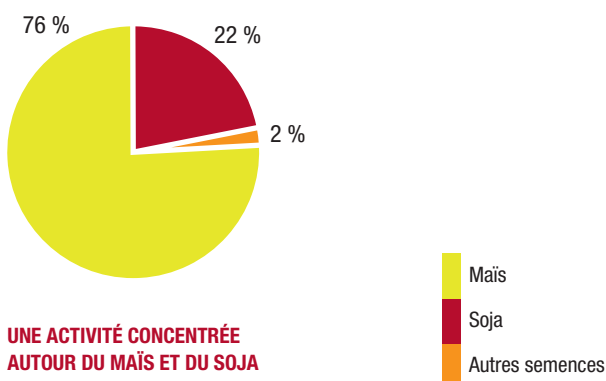
Le marketing multi-marques : un facteur clé de succès d'AgReliant

En consacrant plus de la moitié de ses effectifs à une force de vente de premier ordre, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, le réseau d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, la notoriété des marques, véritable lien entre l'agriculteur et le semencier, est un facteur essentiel dans la stratégie de commercialisation. Les équipes commerciales d'AgReliant s'appuient ainsi sur un portefeuille de six marques réputées, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn Belt, cœur du marché américain.

76%

du chiffre d'affaires d'AgReliant réalisés en semences de maïs en 2007-2008.



Répartition du chiffre d'affaires par espèce



LES MARQUES, FACTEUR ESSENTIEL DANS LA STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION

Un portefeuille de six marques réputées

Un marché volatil

Le marché nord-américain des semences a été marqué, en 2008, par une baisse des cultures de maïs au profit du soja. Ces deux espèces dominent un marché dont la progression devrait se poursuivre, grâce aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et par les agrocarburants.

Retournement conjoncturel du marché

Les surfaces cultivées de maïs ont connu en 2008 une contraction sensible. En croissance de plus de 25 % en 2007, alimenté par la demande des producteurs de bioéthanol, le marché du maïs est, un an plus tard, en baisse de 8 % en volume, avec 35 millions d'hectares cultivés. Cette évolution est la conséquence de l'arbitrage des agriculteurs en faveur du soja compte tenu de l'évolution des prix. Cette culture pratiquée en alternance avec le maïs a représenté 31 millions d'hectares en 2008 soit une hausse de 19 %.

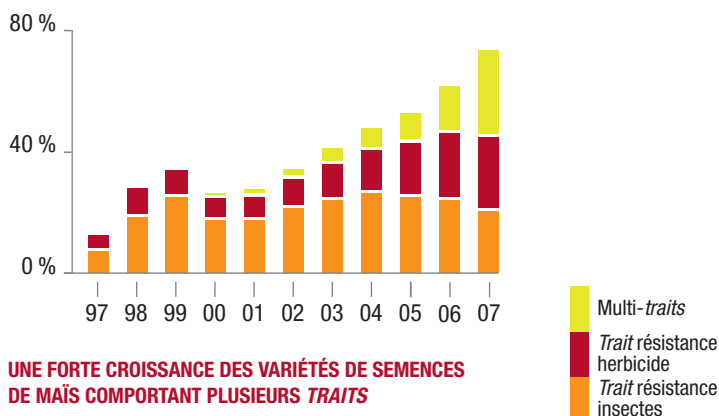
(Source : USDA 2008).

Accélération de l'innovation

Le marché nord-américain est caractérisé par le développement des plantes génétiquement modifiées (+ 14 % depuis 2000). En progression régulière, elles couvrent plus de 80 % des surfaces cultivées en maïs et plus de 90 % des surfaces de soja. Les variétés intégrant plusieurs *traits* de résistance, en forte hausse, représentent aujourd'hui une part conséquente du marché.

80%

des surfaces de maïs aux États-Unis sont exploitées à partir de semences génétiquement modifiées.



Évolution des variétés génétiquement modifiées
(Source : USDA 2008)



Pousse de soja

Plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

Vendues à un prix en moyenne au moins 50 % plus élevé que les semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent cependant aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, notamment leurs traitements en pesticides, tout en garantissant une récolte supérieure d'au moins 30 %.

L'augmentation du prix de vente des semences encourage également les agriculteurs à développer leurs exploitations et renforce leur pouvoir d'acquisition de semences à plus forte valeur ajoutée.

Un panorama concurrentiel en mutation

Renforçant nettement ses positions commerciales ces dernières années, AgReliant a vu sa part de marché progresser rapidement et de manière très significative depuis 2000, une tendance qui devrait se confirmer au cours des prochaines années.

Une production de maïs dynamisée par les agrocarburants

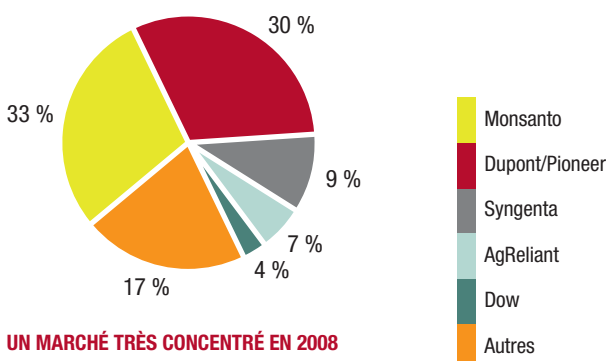
Depuis 2000, les surfaces de maïs aux États-Unis ont fortement progressé en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol.

En 2008, 25 % de la production domestique américaine en maïs est aujourd'hui destinée à ce marché.

Le gouvernement américain s'est fixé pour objectif de passer à 32 % d'ici 2012.

38 %

des semences de maïs génétiquement modifiées aux États-Unis intègrent plusieurs *traits* de résistance en 2007.

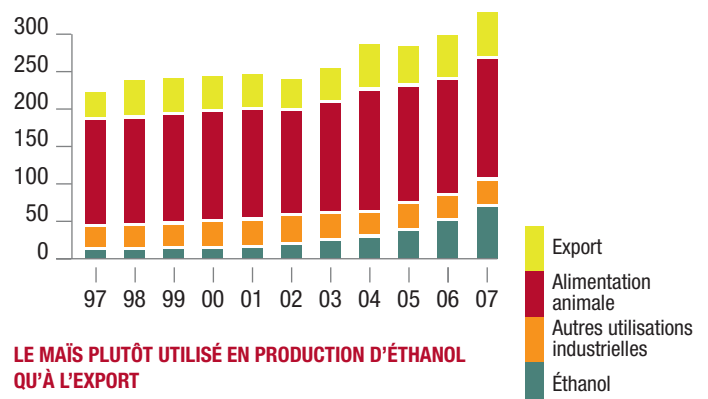


UN MARCHÉ TRÈS CONCENTRÉ EN 2008

Estimation des parts de marché en semences de maïs
(Sources : estimations internes)

Les atouts concurrentiels d'AgReliant

- Un dispositif de recherche intégré permettant de bénéficier de *ressources génétiques* de premier plan.
- Un accès facilité aux technologies amont.
- Une approche marketing capitalisant sur des marques à forte notoriété, assurant une excellente couverture du Corn Belt.
- Une force de vente de premier ordre.



LE MAÏS PLUTÔT UTILISÉ EN PRODUCTION D'ÉTHANOL QU'À L'EXPORT

Évolution des utilisations totales de maïs aux États-Unis
en millions de tonnes (Source : USDA 2008)



Les fondements stratégiques

Vilmorin a pour ambition de poursuivre son expansion et de consolider ses performances pour renforcer sa position d'acteur majeur, dans un contexte de marché caractérisé par la concentration des opérateurs mondiaux, le poids des *biotechnologies* ainsi que la confirmation de nouveaux relais de croissance.

Conforter un modèle original qui privilégie le long terme

Le développement de Vilmorin est ancré dans un modèle économique original qui prend appui sur les atouts suivants :

- > un métier unique de semencier avec des espèces végétales clés sur des territoires cibles,
- > une capacité à piloter une organisation décentralisée, des équipes multiculturelles et un portefeuille de marques fortes, proches de leurs marchés,

- > un savoir-faire avéré en matière de croissance externe, de consolidation et d'alliances stratégiques,
- > une histoire riche bénéficiant de plus de deux siècles d'innovation en botanique et construite sur la base d'une grande proximité avec le monde agricole,
- > des valeurs fondatrices liées à la culture de l'innovation, au partage de la connaissance et à une vision long terme de son développement.

De nouveaux relais de croissance impulsés par les enjeux de marché

- **En volume, un nécessaire accroissement des rendements, lié à :**

- l'augmentation des besoins alimentaires mondiaux notamment en Asie,
- la confirmation de nouveaux marchés de valorisation industrielle des matières premières agricoles.

- **En valeur, un potentiel d'innovation important, en raison :**

- de l'accélération de l'utilisation des plantes génétiquement modifiées,
- des nouvelles exigences en matière de nutrition, de santé et de protection de l'environnement.



Intensifier ses 2 axes de développement

La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité

Source première de valeur ajoutée, la recherche vise à anticiper et répondre à la demande des professionnels et des consommateurs, caractérisée par :

- > l'accroissement des besoins alimentaires mondiaux, avec des exigences à la fois quantitatives et qualitatives, notamment en matière de nutrition et de santé
- > l'essor des marchés d'application industrielle des matières premières agricoles (agrocarburants, chimie verte).

Vilmorin se fixe ainsi les objectifs suivants en matière de recherche :

- > poursuivre l'investissement en *sélection variétale* conventionnelle et enrichir les *ressources génétiques*,
- > intensifier l'investissement dans les *biotechnologies* végétales,
- > anticiper les nouveaux marchés.

Le développement international, moteur de la croissance

Placée au cœur de la stratégie,

l'internationalisation des activités de Vilmorin vise à :

- > bénéficier de nouveaux relais de croissance,
- > diversifier les *ressources génétiques*,
- > adapter les produits à leurs marchés,
- > optimiser le retour sur investissements en termes d'innovation,
- > répartir les risques.

Pour répondre à ces enjeux, les principales orientations en matière de développement international sont les suivantes :

- > accélérer le développement dans les pays à fort potentiel, en particulier en Asie (Chine, Inde, Japon),
- > poursuivre la croissance organique aux États-Unis et en Europe avec des variétés à haute valeur ajoutée,
- > rester attentif à toute opportunité de croissance externe.

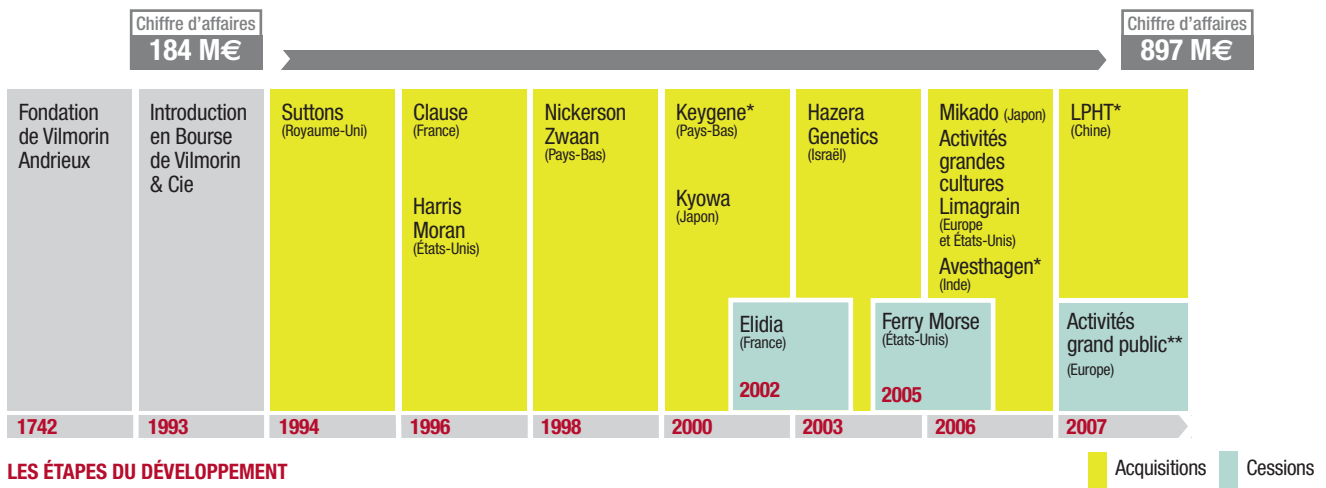
43%

c'est l'augmentation de la population estimée d'ici 2040.

(Sources : FAO et estimations internes)

-28%

c'est la diminution de la surface agricole par habitant, attendue entre 2000 et 2040.



* participations minoritaires et partenariats de recherche ** opérations en cours

Un métier unique : les semences

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin maîtrise l'ensemble des étapes de son métier pour proposer des produits de grande qualité, adaptés à chaque marché.

➤ La recherche

clé de la création de valeur et de la compétitivité

Dans un contexte d'internationalisation et d'industrialisation croissante de la recherche, Vilmorin s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires et internationales qui partagent leurs compétences pour créer de nouvelles variétés, adaptées aux besoins des marchés. Grâce à l'utilisation de technologies de pointe, Vilmorin définit et développe des semences présentant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux herbicides, au stress hydrique, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées.



➤ La production

garantie d'un approvisionnement maîtrisé

La production de semences doit apporter deux garanties : une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Ainsi, le choix rigoureux des zones de production constitue un facteur déterminant dans la qualité des semences. Vilmorin confie sa production à un réseau international d'*agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.



➤ La transformation

étape d'optimisation de la qualité de la semence

La transformation concerne les phases de préparation (nettoyage, séchage) et de traitement de la semence (applications de produits phytosanitaires permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies), ainsi que le conditionnement et le stockage. Vilmorin s'appuie sur des équipements industriels modernes, sur l'expertise irremplaçable de ses équipes et sur des contrôles normés pour garantir la qualité du produit.



➤ La commercialisation

organisée pour être au plus près des marchés

Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales assure la commercialisation des semences.

Plus de 30 % des effectifs de Vilmorin sont dédiés aux équipes commerciales qui s'appuient sur un portefeuille de marques fortes ayant chacune un positionnement spécifique.



> La recherche, clé de la création de valeur et de la compétitivité

Pierre angulaire de la performance, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité. Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, Vilmorin développe des solutions adaptées aux nouvelles exigences des marchés et renforce, par l'innovation, sa position concurrentielle.

Une organisation pluridisciplinaire et internationale

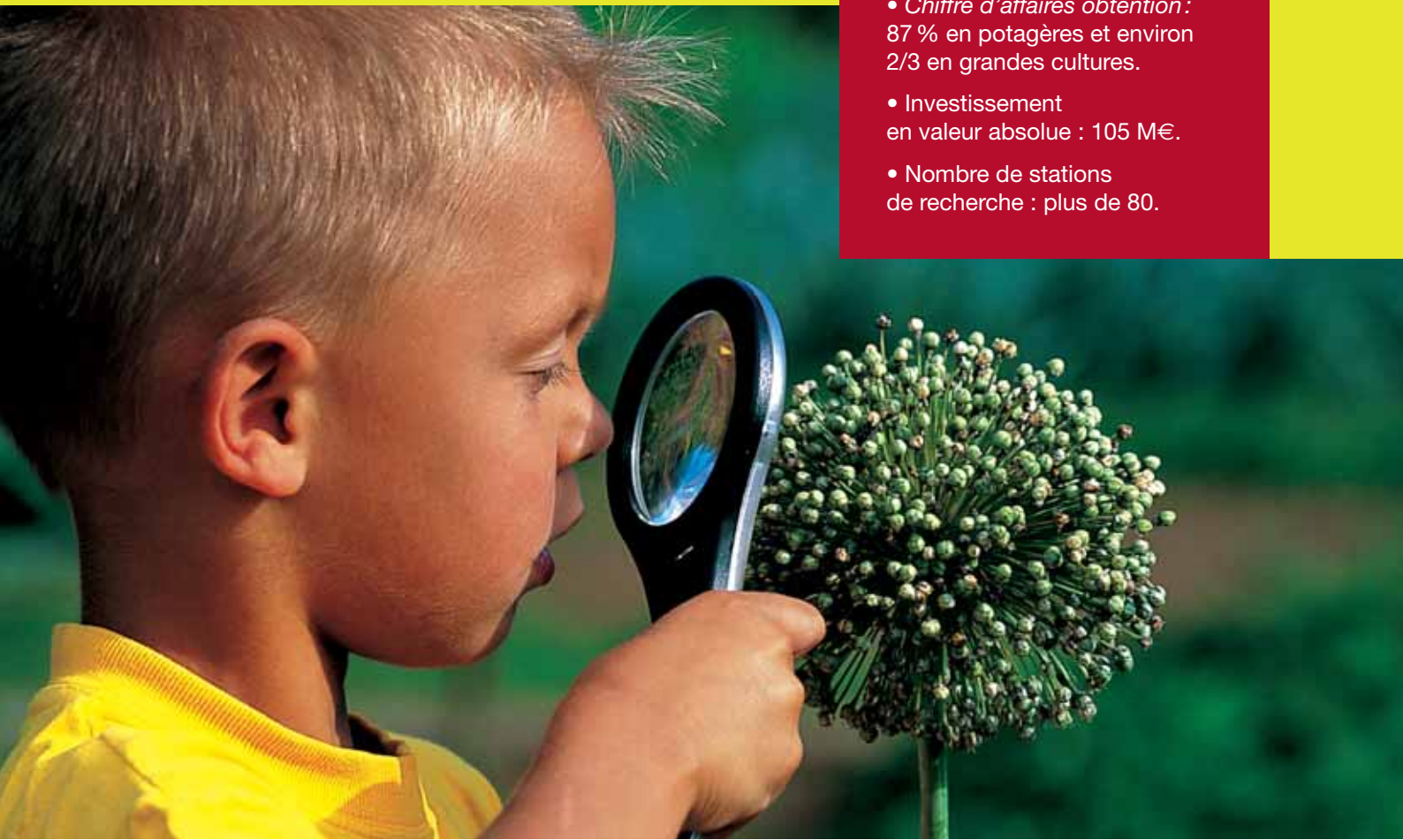
La recherche de Vilmorin s'appuie sur un dispositif de compétences internes et externes à la société.

- Plus de 80 stations de recherche et plus de 1 100 chercheurs et techniciens répartis dans le monde entier se partagent la recherche amont et la *sélection* conventionnelle.

Cette organisation est amenée de plus en plus à se structurer sous forme de plateformes de compétences afin d'optimiser le processus de création variétale.

> Indicateurs clés

- Plus d'une centaine de nouvelles variétés créées chaque année.
- 13 % du chiffre d'affaires investis en recherche 2007-2008 : 25 % dédiés aux *biotechnologies* végétales et 75 % à la recherche conventionnelle.
- *Chiffre d'affaires obtention* : 87 % en potagères et environ 2/3 en grandes cultures.
- Investissement en valeur absolue : 105 M€.
- Nombre de stations de recherche : plus de 80.



- Trois partenariats stratégiques viennent compléter l'organisation de la recherche amont :
 - **Keygene** : expert en *génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2001 en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
 - **Biogemma** : spécialiste européen des *biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières oléoprotéagineuses (Sofiprotéol) et céréalières (Unigrains).
 - **Avesthagen** : leader indien dans le domaine des *biotechnologies* végétales, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2006.

- Les chercheurs de Vilmorin travaillent également en association avec la recherche publique ou privée : Génoplante, INRA, CIRAD, CSIRO en Australie, CAAS en Chine, Université de Davis (Californie), HRI (Royaume-Uni), Hebrew University (Jérusalem), Aro-Volcani Centre (Israël), PRI (Pays-Bas), Crop and Food Research (Nouvelle-Zélande), CRC (Canada), etc.
En outre, Vilmorin a récemment conclu de nouveaux accords de partenariat, avec les sociétés Evogène (Israël), Cogenics-Groupe Roche (États-Unis), Australian Grain Technologies (Australie) ainsi qu'avec Yissum, filiale de l'université de Jérusalem (Israël).

170 M€

d'investissement en recherche
en incluant les financements
sous forme de partenariats.

LES PRINCIPAUX AXES DE RECHERCHE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE CHAQUE ACTEUR DE LA FILIÈRE

Agriculteur / Maraîcher	Améliorer les caractéristiques agronomiques	<ul style="list-style-type: none"> > rendement > résistance aux maladies > résistance à la sécheresse > précocité, etc.
Logisticien / Industriel	Répondre aux contraintes techniques	<ul style="list-style-type: none"> > standardisation des calibres > aspect des légumes une fois transformés > texture des produits alimentaires, etc.
Distributeur	Prendre en compte les contraintes de	<ul style="list-style-type: none"> > conservation > précocité > aspect > prix, etc.
Consommateur	S'adapter à l'évolution des goûts et tenir compte des spécificités culturelles	<ul style="list-style-type: none"> > qualités <i>organoleptiques</i> > praticité > qualités nutritionnelles, etc.

Les principales orientations en matière de recherche

Poursuivre l'investissement en *sélection variétale* conventionnelle et enrichir les *ressources génétiques*

La recherche se fonde d'abord sur la diversité des plantes pour créer de nouvelles variétés. L'accès aux *ressources génétiques* est un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier. L'enrichissement de ce patrimoine et le progrès de la *sélection* sont assurés grâce à l'ouverture de nouvelles stations de recherche, à la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs et à une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Accélérer la création variétale

Grâce au *marquage moléculaire*, il n'est plus nécessaire d'attendre que le poivron pousse pour savoir s'il est jaune ou rouge !

Cette technique permet notamment de détecter un caractère avant que celui-ci ne soit observable, ou sans qu'il ne soit nécessaire de placer la plante dans un environnement à même de révéler ce caractère.



Poivrons - Hazera Genetics

Intensifier l'investissement dans les *biotechnologies végétales*

Les progrès futurs de la création variétale dépendent de la maîtrise des *biotechnologies* végétales. Ces outils permettent d'accélérer très significativement le processus de création variétale en économisant, en moyenne selon les programmes, trois années de développement. Le sélectionneur gagne un temps précieux en écartant, dès les premières étapes de *sélection*, les lignées non pertinentes. Cette accélération du temps de création de la plante est, par ailleurs, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande. Représentant aujourd'hui 25 % du budget recherche, l'investissement alloué aux *biotechnologies* est amené à croître significativement au cours des prochains exercices.

Pour accompagner cette tendance, la recherche est progressivement redimensionnée sous forme de plateformes de compétences, afin de répondre aux évolutions du métier de sélection. Avec l'augmentation du nombre de données à gérer et l'intégration de compétences nouvelles (*génomique*, biologie moléculaire, bioinformatique, etc.), le sélectionneur

L'INNOVATION PRODUITS EN QUELQUES EXEMPLES CLÉS



1990

Tomate "Daniela"
Hazera Genetics
1^{re} variété *hybride* à longue conservation, dotée d'un fruit très ferme.



1992

Carotte "Bolero"
Vilmorin SA
Variété rustique ayant ouvert la voie de la production à large échelle.



1996

Maïs doux "Morning Star"
Harris Moran
Variété particulièrement bien adaptée aux zones tempérées et subtropicales, résistante à plusieurs maladies.



1997

Blé "Apache"
Nickerson
Variété réussissant à combiner une très haute qualité en panification française et un très bon rendement.



2000

Maïs "A 6395"
AgReliant
Variété bénéficiant d'un excellent rendement. Intègre 3 traits de résistance (herbicides et insectes) dans sa version commercialisée.



2006

Colza "Adriana"
LVH
Variété marquant une avancée significative en termes de teneur en huile et de rendement en huile à l'hectare.

est en effet aujourd'hui un animateur d'équipes pluridisciplinaires qui travaillent en projet et en réseau. Cette organisation permettra une utilisation plus systématique des différentes techniques existantes et une meilleure maîtrise des coûts.

Anticiper les nouveaux marchés

La croissance des plantes génétiquement modifiées

L'explosion attendue de la population mondiale associée à la diminution des terres cultivées pose clairement le problème de la satisfaction des besoins alimentaires au cours des prochaines décennies, auxquels il convient d'ajouter la demande de matières premières agricoles, destinées aux applications industrielles. L'augmentation des rendements à l'hectare doit permettre d'adapter l'offre à la demande.

Les variétés transgéniques apportent une des solutions, en conférant une plus grande efficacité aux productions agricoles. Elles garantissent une récolte supérieure d'au moins 30 %, tout en réduisant considérablement les traitements en pesticides.

Au-delà des gains de rendement, elles permettent également d'améliorer les qualités intrinsèques de la plante, qu'elles soient sanitaires, technologiques ou nutritionnelles.

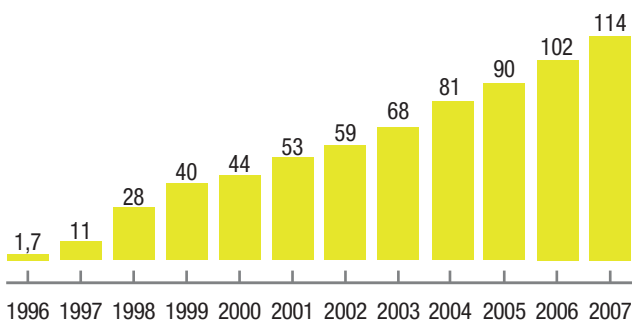
Conséquence directe de ces atouts, ce marché connaît une forte expansion en volume mais aussi en valeur en raison de l'intégration croissante de plusieurs *traits* au sein d'une même variété: les semences génétiquement modifiées sont vendues à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques.

Le développement des applications industrielles des productions agricoles

- **Les agrocarburants**, avec l'éthanol, produit à partir de maïs, en Amérique du Nord et le biodiesel, obtenu à partir d'oléagineux, en Europe.
- **La chimie végétale (dite aussi "chimie verte")**, avec notamment le marché des plastiques biodégradables qui cible des applications très larges: emballages ménagers, sacherie, film de paillage, etc.

Les atouts de la recherche Vilmorin

- La richesse des *ressources génétiques* combinée avec un savoir-faire avéré en *sélection*.
- Un juste équilibre entre la recherche conventionnelle et les méthodes issues des nouvelles technologies.
- Des équipes réparties sur les cinq continents en prise directe avec les besoins du marché.
- Des collaborations renforcées entre les sociétés de Vilmorin ainsi que des partenariats avec des organismes extérieurs.



LE MARCHÉ MONDIAL DES OGM EN PLEINE EXPANSION

Évolution des surfaces cultivées de plantes génétiquement modifiées dans le monde en 2007, en millions d'hectares
Source : ISAAA - 2007



Le savoir-faire des chercheurs au cœur de la stratégie

Le développement international, moteur de la croissance

L'internationalisation, gage de répartition des risques, est également un des piliers de la stratégie de Vilmorin. Elle repose sur une conjugaison de croissances organique et externe impliquant des acquisitions, des alliances stratégiques ou des partenariats.

Une croissance internationale soutenue pour accompagner l'évolution des marchés

Déjà présente sur les grands marchés en Europe, en Amérique et en Asie, Vilmorin oriente sa croissance internationale sur les marchés stables et solvables à forte valeur ajoutée.

L'INTERNATIONALISATION

En recherche : implantation de stations de recherche et d'expérimentation



En production de semences : détection de nouvelles zones de production



En transformation : implantations industrielles et logistiques



En commercialisation : développement des activités



LES BÉNÉFICES

- > Enrichissement des *ressources génétiques*
- > Adaptation des produits à leurs marchés
- > Test des techniques de culture
- > Meilleure répartition des risques climatiques
- > Optimisation des conditions économiques de production
- > Optimisation économique
- > Répartition des risques
- > Valorisation des produits issus de la recherche
- > Anticipation et accompagnement de la demande



Un déplacement continu des zones de production

La nécessaire optimisation des coûts d'exploitation et la dessaisonalisation de l'offre conduisent de plus en plus fréquemment à un déplacement des zones de production. Les pays à faibles coûts de production et les zones adaptées à des productions précoces sont privilégiés par les maraîchers.

Ainsi, les pays de l'Europe de l'Est, l'Afrique (Maghreb, Sénégal), l'Amérique Centrale et l'Asie sont venus au cours des dernières années se substituer aux traditionnels pays producteurs.

Vilmorin prend en considération ces déplacements dans sa stratégie d'implantation. De nouvelles filiales ou stations de sélection ont ainsi été récemment ouvertes en Turquie, en Ukraine et en Afrique du Sud notamment.

82%

du chiffre d'affaires 2007-2008
réalisés à l'international.



Yuanlongping High-Tech Agriculture, partenaire de Vilmorin en Chine

En juillet 2007, Vilmorin a franchi une étape clé de son développement en Chine, en concluant une alliance stratégique avec la société chinoise Hunan Xindaxin Co. Ltd, actionnaire de référence du semencier Yuanlongping High-Tech Agriculture ("LPHT").

Basée dans la province du Hunan, au Sud-Est de la Chine, LPHT figure parmi les leaders mondiaux en riz hybride et détient également de belles positions concurrentielles en semences potagères (piment, poivron, etc.). Cotée à la Bourse de Shenzhen, LPHT a réalisé en 2007-2008 un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros et investit près de 3 millions d'euros chaque année en recherche.

Grâce à cet accord, Vilmorin devrait accélérer sa croissance sur cette zone, notamment en s'ouvrant des partenariats de recherche en riz hybride, en blé et en potagères.

Les étapes de collaboration en cours de mise en œuvre incluent notamment la participation effective au management opérationnel de LPHT et l'étude de l'organisation et des complémentarités entre Vilmorin et LPHT dans le respect de la propriété intellectuelle de chacun.

Une stratégie ciblée pour anticiper le potentiel de chaque zone de développement

L'Amérique du Nord : des relais de croissance en valeur comme en volume

En Amérique du Nord, Vilmorin fait partie des quatre premiers acteurs qui se partagent près de 80 % des parts de marché en grandes cultures comme en potagères. Le marché des potagères bénéficie d'une croissance estimée de 2 à 3 % liée à l'évolution de la population et des nouveaux produits. Malgré une baisse des surfaces cultivées en maïs cette année, le marché des grandes cultures connaît également une croissance en volume (extension des cultures pour répondre à la demande en agrocarburants) et en valeur (croissance des cultures de plantes génétiquement modifiées).

L'Asie : premier marché de semences au monde

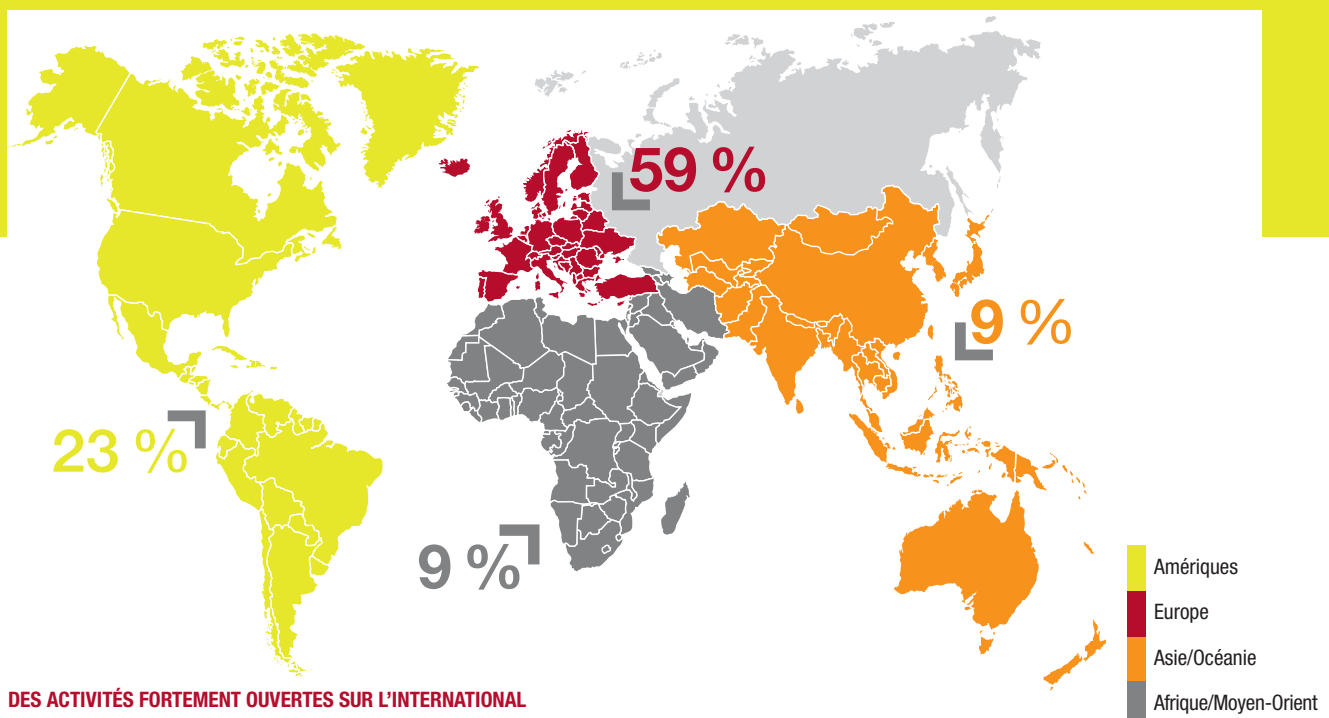
Marqué par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une forte progression. Au cours des dernières années, Vilmorin a défini des zones d'actions et d'investissement prioritaires que sont la Chine, l'Inde et le Japon.

• Chine : une approche volontariste et raisonnée.

Représentant à elle seule plus de la moitié de la production de légumes dans le monde, la Chine est également un producteur de céréales de premier plan. La Chine reste un marché complexe qui offre des perspectives de croissance en volume et en valeur liées à l'évolution des populations. Le développement international de Vilmorin doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et des valeurs de Vilmorin notamment en matière de management et de modèle d'organisation. Grâce à son alliance stratégique avec LPHT, Vilmorin est désormais pleinement intégrée sur ce marché et fait partie des quelques acteurs majeurs de ce marché très atomisé.

• Inde : un marché porté par des variétés à forte valeur ajoutée.

Le marché des semences en Inde est évalué à près d'un milliard de dollars, dont une part réellement accessible estimée à 100 millions de dollars. Il se caractérise par une forte atomisation des acteurs et une demande croissante de produits à haute valeur ajoutée. Vilmorin a décidé de développer de manière



indépendante un pôle semencier sur ce marché et poursuit par ailleurs sa collaboration scientifique avec Avesthagen dans le domaine des *biotechnologies*.

• **Japon : une position clé pour les activités potagères.**

Grâce à une organisation désormais optimisée pour répondre aux besoins du marché japonais, Mikado Kyowa Seed, dont Vilmorin est actionnaire majoritaire, constitue plus que jamais une base solide de développement de ses activités en Asie. Vilmorin reste parallèlement attentive à toute opportunité de partenariat ou de croissance externe sur ce marché.

L'Europe : une croissance récurrente

Avec plus de 20 % en moyenne de parts de marché en Europe, Vilmorin se positionne en leader et profite pleinement de la récurrence d'une croissance passée estimée à 2 à 3 % par an. 59 % de son chiffre d'affaires sont réalisés sur ce marché. Les perspectives de développement sont liées à l'évolution des marchés de l'Europe de l'Est, à l'émergence à terme des cultures de plantes génétiquement modifiées et, plus marginalement, à la progression potentielle du marché des agrocarburants.

**L'Amérique du Sud et l'Australie :
une base de déploiement prometteuse**

• **L'Amérique du Sud** permet à Vilmorin de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison afin d'allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère Nord. Par ailleurs, la présence commerciale dans cette région sera sans doute amenée à croître notamment pour l'activité semences potagères.

• **L'Australie** est une zone sur laquelle Vilmorin approfondit les possibilités de partenariat, afin d'assurer son développement dans les grandes cultures et le blé notamment.

**Événement post-clôture :
Vilmorin se développe en Australie**

En juillet 2008, Vilmorin a conclu un partenariat stratégique avec la société australienne Australian Grain Technologies (AGT), le leader australien de la sélection, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé.

Outre l'entrée au capital de la société (à hauteur de 25 %), Vilmorin va développer, grâce à cet accord, de nouveaux programmes de recherche et d'échanges de technologies portant sur le blé, conjointement avec AGT.

Étape importante du développement des activités de Vilmorin en semences de blé, cette opération renforce l'ouverture internationale de ses activités et son accès à de nouvelles ressources.



L'Amérique du Sud, une réserve importante de terres pour produire en contre-saison

➤ Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances

Grâce à ses efforts continus en matière de recherche et d'innovation, Vilmorin crée sans cesse de nouvelles variétés, plus performantes, tout en restant à l'écoute de l'homme et de son environnement.

L'utilisation des *biotechnologies* dans un cadre législatif des plus stricts

Dans le cadre de ses activités de recherche, Vilmorin utilise les *biotechnologies* en soutien au travail de *sélection*. La *transgénèse*, permettant notamment la création de plantes génétiquement modifiées, est l'une des techniques utilisées pour développer de nouvelles variétés lorsque toutes les autres pistes dites conventionnelles ont été explorées. Elle s'inscrit dans la continuité des progrès en matière de techniques de création variétale et permet de mettre au point des plantes de plus en plus sophistiquées, élaborées au plus près des attentes du marché.

L'ensemble de ces travaux de recherche, effectués en laboratoire ou en plein champ, est régi par les législations et réglementations européennes et internationales.

Ainsi dans l'Union européenne, dont les textes figurent parmi les plus stricts au monde, les autorisations sont consenties après avis de comités d'experts indépendants accréditant que l'utilisation des technologies ne présente aucun risque pour la santé ou l'environnement.

Une fois les autorisations consenties, les cultures sont soumises à un strict suivi environnemental et sanitaire.

➤ Conjuguer développement et responsabilité, une philosophie déclinée en 5 grandes responsabilités

- La recherche et l'innovation
- Le management
- La contribution sociale et économique
- L'écoute de l'environnement
- La gestion des risques



Partager l'accès aux connaissances pour une plus grande biodiversité

Le *patrimoine génétique* constitue l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise. Pour protéger ce patrimoine, chaque pays est libre de choisir son titre de protection et certains gouvernements autorisent le système de double protection : brevet et Certification d'Obtention Végétale (COV). C'est le cas des États-Unis, du Japon ou de l'Australie. L'obteneur est alors libre de choisir une protection simple ou double. En Europe, seul le COV est utilisable par les semenciers.

Vilmorin privilégie le système du COV qui protège les variétés tout en permettant au sélectionneur de les utiliser dans le cadre de ses travaux. La société souhaite ainsi promouvoir une plus grande diversité génétique utilisable pour la création de nouvelles variétés. À ce jour, cette question fondamentale est encore débattue au sein de nombreuses organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce ou l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales).

Une forte implication dans les débats sur les réglementations

Vilmorin participe activement au débat sur l'utilisation des *biotechnologies végétales* dans le domaine de la recherche scientifique. Elle est notamment partie prenante dans diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole des interrogations sociétales, liées au développement des *biotechnologies végétales*.

L'objectif est de livrer des informations permettant aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.

Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle applicable uniquement aux créations du règne végétal. Le COV protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 20 ans. Il intègre deux éléments fondamentaux :

- l'exception du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- l'exemption des semences "de ferme" : sous certaines conditions, le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses propres parcelles l'année suivante.

+ de 100

nouvelles variétés créées chaque année par Vilmorin contribuent à enrichir la biodiversité.



> Favoriser l'implication des hommes

Privilégier responsabilité des hommes, diversité culturelle et engagements : tels sont les objectifs de Vilmorin en matière de gestion des ressources humaines.

Adapter l'organisation opérationnelle à l'évolution du groupe

La gestion de plus de 4 400 salariés à travers le monde et plus de 30 nationalités, fait appel à une nécessaire délégation des responsabilités au niveau de chaque filiale et à une harmonisation des méthodes de travail.

L'organisation opérationnelle de Vilmorin est ainsi amenée à évoluer progressivement afin de faciliter les complémentarités entre les différentes zones géographiques, à la fois entre les activités, potagères et grandes cultures mais aussi au sein de chacune des activités.



Adopter une gestion internationale des carrières

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin, de son organisation opérationnelle et de l'évolution de son périmètre d'activités, la gestion des carrières doit acquérir une dimension mondiale. Les enjeux sont triples : il s'agit de favoriser la mobilité des cadres au sein des différentes structures, de détecter les jeunes talents et enfin d'anticiper le renouvellement des effectifs partant à la retraite.

Vilmorin a lancé en 2007-2008 un système de management des talents structuré afin d'anticiper les besoins et d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, pour répondre aux enjeux économiques de demain.

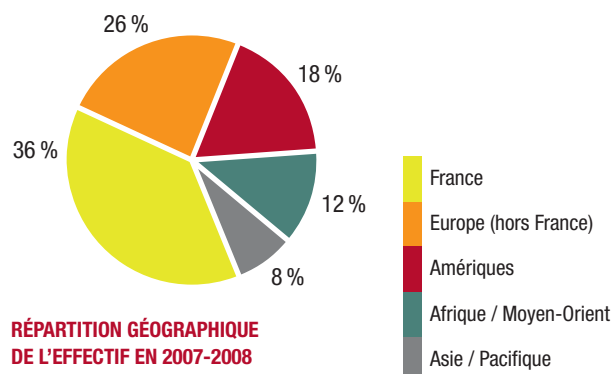
Le management des talents consiste dans un premier temps à évaluer les compétences pour ensuite planifier et effectuer le recrutement, le développement et la promotion des personnes en fonction des besoins.

Entretenir les relations avec l'enseignement supérieur

Dans sa politique de management, Vilmorin favorise ses relations avec les établissements de l'enseignement supérieur principalement par le biais de partenariats qui concernent l'insertion de stagiaires étrangers, le recrutement de stagiaires, le soutien à des projets de recherche ou encore la participation à des salons. C'est le cas de la société Vilmorin SA qui entretient des liens privilégiés avec Agrocampus Ouest, l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agro-alimentaires, horticoles et du paysage.

	06-07	07-08*
Activités		
Potagères	2 839	2 259
Grandes cultures	1 507	1 512
Holding	85	84
Zones géographiques		
France	1 756	1 391
Étranger	2 675	2 464
Répartition par sexe		
Hommes	2 804	2 535
Femmes	1 627	1 320
Répartition par catégorie		
Cadres	1 276	1 163
Non-cadres	3 155	2 692

* Hors activité grand public



Favoriser l'implication des hommes (suite)

Poursuivre une politique sociale dynamique

L'intéressement aux résultats et l'épargne salariale : une action volontariste

L'intéressement, pratiqué au-delà du cadre légal, est mis en place au sein de chacune des entreprises et à tous les niveaux de compétences. Ses modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance. Un Plan d'Épargne Entreprise, dont les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge, est proposé aux salariés. Il est constitué de deux fonds qui leur sont exclusivement réservés, dont l'un est partiellement investi en actions Vilmorin.

Le développement des compétences

Plus de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées au-delà des obligations réglementaires. Elles sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, afin de renforcer les compétences du salarié dans les fonctions qu'il occupe. Elles concernent également l'évolution ou le maintien dans l'emploi ainsi que le développement des compétences. Plus de la moitié des collaborateurs a suivi une formation en 2007-2008.

3%

c'est la part de la masse salariale consacrée à l'intéressement et à la participation.

En K€	Participation légale et intéressement collectif
05-06	4 600
06-07*	5 533
07-08**	5 938

* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures
** Hors activité gand public

UNE ACTION VOLONTARISTE D'INTÉRESSEMENT AUX RÉSULTATS

Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

	Dépenses de formation (en M€)	Heures de formation
05-06	0.5	20 472
06-07*	0.9	29 138
07-08**	1.1	31 302

* Après intégration de l'activité grandes cultures
** Hors activité gand public

PLUS DE LA MOITIÉ DES COLLABORATEURS A SUIVI UNE FORMATION EN 2007-2008

Évolution des dépenses et temps en formation

Favoriser le dialogue social

Un Comité d'Entreprise européen

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés de Vilmorin se réunit deux fois par an dans l'objectif de promouvoir l'information des salariés du groupe et le dialogue entre la direction du groupe et les représentants des salariés des sociétés européennes du groupe.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 42 accords ont été négociés et 37 ont abouti à une signature portant principalement sur les conditions de travail et la rémunération.



Des outils favorisant la communication interne

Journaux internes, réseau intranet, lettres d'information, etc. sont dédiés aux salariés. Différents séminaires et conventions sont destinés

aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs. Véritables moments d'échanges d'expérience, ils sont parfois l'occasion d'évaluer les performances et de distinguer certains salariés.

Améliorer la santé et la sécurité : la prévention comme principe directeur

Le programme "développement et responsabilité", présenté en page 62, a notamment pour objectif de mettre en place une norme en termes de sécurité des personnes (santé et hygiène, environnement du poste, vêtements de travail, respect de la personne, formation, etc.).

La plupart des sociétés de Vilmorin dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Ils établissent notamment le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.



Contribuer au développement de son environnement social et économique

Des initiatives ciblées pour soutenir des actions sociales et humanitaires

Les sociétés de Vilmorin participent régulièrement à des actions sociales et humanitaires, véritables facteurs de développement de leur environnement social. À titre d'illustration les projets suivants ont été conduits en 2007-2008 :

Le développement d'une exploitation agricole modèle aux Philippines

Vilmorin soutient depuis plusieurs années un projet humanitaire sur l'une des trois principales îles composant l'archipel des Philippines, l'île de Mindanao. Vilmorin parraine un jeune Volontaire de Solidarité Internationale ayant pour projet de rendre autosuffisante l'exploitation dont il est responsable et d'utiliser ensuite cette ferme comme centre d'innovation et de formation pour les 8 000 habitants de la zone. Par ce biais, Vilmorin souhaite encourager la multiplication de petites exploitations plus productives, capables de subvenir aux besoins alimentaires des familles et d'améliorer leurs conditions de vie.

L'engagement auprès des populations les plus démunies aux Pays-Bas

Depuis plus de 4 ans, Vilmorin s'investit dans le soutien des populations les plus démunies aux Pays-Bas, par le biais de sa société Nickerson Zwaan. En association avec plusieurs entreprises du sud des Pays-Bas, elle fait régulièrement don de produits (concombres, radis, oignons, tomates, etc.) à une banque alimentaire basée aux alentours de Made. Vilmorin soutient également cette association de manière ponctuelle en mettant à disposition de l'association camions et autres moyens de transport en cas de problème logistique.

Vilmorin participe à la démarche FARM

La mission de l'organisation française "Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde" (FARM) est de proposer une nouvelle approche de la production agricole, considérée comme une réelle contribution à une agriculture durable à l'échelle de la planète.

Soutenue par des grands groupes français (Suez, Gaz de France, Crédit Agricole, etc.), FARM s'adresse à tous les pays en développement et plus particulièrement aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).



La participation de la société Harris Moran à la course de relais "The Relay for Life" aux États-Unis

À l'occasion des journées organisées par "The American Cancer Society", une équipe d'Harris Moran se relaie chaque année pendant 24 heures. En 2008, ce sont 39 volontaires qui se sont engagés pour cette cause et ont récolté 8 500 dollars de dons.

Anticiper et réguler les échanges agricoles mondiaux

La globalisation des marchés agricoles présente le risque de soumettre l'ensemble des agricultures à de fortes pressions économiques et sociales. Pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires, les dérives spéculatives et la dérégulation potentielle des marchés doivent donc être anticipées.

Vilmorin s'est ainsi engagée, depuis plusieurs années, dans le support actif à des initiatives visant à limiter et à encadrer, dans une vision long terme, la volatilité des marchés agricoles.

À ce titre, Vilmorin soutient momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

En début d'année 2008, momagri a finalisé une première proposition de nouveau modèle économique intégrant l'ensemble des spécificités de l'agriculture et des variables fondamentales qui lui sont associées (économiques, sociales, énergétiques, environnementales). Accueilli avec grand intérêt par les milieux politiques et économiques, ce modèle est désormais considéré dans les outils d'aide à la décision dans les négociations agricoles internationales.



momagri
mouvement pour une organisation
mondiale de l'agriculture

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri a pour mission de susciter une prise de conscience et ainsi de favoriser la création d'une coopération internationale de l'agriculture ouvrant de nouvelles perspectives aux agriculteurs du monde entier.

Momagri réunit des professionnels du monde agricole et des responsables venant d'horizons divers : responsables d'ONG, membres d'institutions gouvernementales, scientifiques,

chefs d'entreprises, etc. dans la perspective de concevoir une autre agriculture mondiale, à la fois innovante et garante des traditions culturelles. Pour cela, il s'appuie sur deux instruments, formant la base d'une véritable gouvernance et d'une coopération internationale de l'agriculture : un nouveau modèle économique dédié à l'agriculture et une agence d'évaluation et de notation.

➤ Se développer en limitant son impact sur l'environnement

Vilmorin analyse les conséquences environnementales effectives et potentielles de ses activités pour les maîtriser et les réduire. Elle défend par ailleurs la préservation de la biodiversité et le libre accès aux *ressources génétiques*. Ces engagements témoignent de la vision responsable de son développement.

Préserver l'environnement via des semences plus sophistiquées

Vilmorin développe depuis plusieurs années des variétés potagères et de grandes cultures résistantes à différentes formes de *pathogènes*. Ces résistances, intégrées grâce à la *sélection* variétale conventionnelle ou à la *transgénèse*, permettent par exemple de diminuer significativement la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires au champ.

L'*enrobage* des semences commerciales avec des produits de protection contribue également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Par ailleurs, les plantes génétiquement modifiées contribuent de manière significative à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement. Elles permettent notamment de réduire l'épandage des produits, d'alléger les pratiques culturales et de limiter la consommation en eau grâce au développement de variétés de semences résistantes au stress hydrique.

La création variétale : vecteur d'enrichissement de la biodiversité

Avec plus d'une centaine de nouvelles variétés déposées chaque année, un patrimoine génétique riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 260 ans et 2 000 variétés proposées dans les gammes commerciales, Vilmorin participe activement au maintien de la biodiversité.



Un impact environnemental limité

Consommation d'eau, d'énergie et de carburants

• **Eau** : étant donnée la modestie des surfaces cultivées dans le monde : au total plus de 3 000 hectares pour la recherche et plus de 65 000 pour la production de semences, la consommation d'eau de Vilmorin est peu importante. Elle est estimée à environ 800 000 m³ en 2007-2008. Signe de vigilance dans ce domaine, plusieurs sociétés ont mis en place des systèmes d'irrigation spécifiques afin de contrôler et de limiter cette consommation. C'est également le cas de Vilmorin SA qui utilise les eaux de flottation des glands pour l'arrosage des cultures après les avoir purifiées par lagunage. Cette technique consiste à stocker les eaux dans un bassin à ciel ouvert, à les aérer par cycle régulier avant d'en extraire l'eau ainsi déchargée de matière organique et de la filtrer.

• **Énergie** : même si l'activité est relativement peu consommatrice d'énergie (environ 40 Gwh pour l'exercice 2007-2008), Vilmorin intègre régulièrement dans ses investissements des mesures pour limiter sa consommation. En grandes cultures, la combustion de rafles de maïs (axe central sur lequel sont fixés les grains) permet par exemple de réaliser le séchage des maïs humides au moment de la récolte. En potagères, Clause a mis en place plusieurs actions correctrices dont le renouvellement du parc de serres, la gestion automatisée du chauffage des cultures sous serres et tunnels et l'isolation des bâtiments.

• **Carburants** : la consommation est peu significative et représente pour Vilmorin un impact environnemental mineur.



Le maïs, une plante économe en eau

Céréale la plus cultivée dans le monde, le maïs est également celle qui valorise le mieux l'eau. Ainsi, pour produire 1 kg de maïs fourrage, 238 litres d'eau sont nécessaires et 454 litres pour le maïs grain. En comparaison, le soja requiert 900 litres d'eau et le riz 1 600 litres ! *

Particulièrement respectueux de l'environnement, le maïs offre de réelles perspectives de développement.

La recherche de Vilmorin vise ainsi à créer des variétés capables de mieux tolérer le stress hydrique et de valoriser plus efficacement l'eau disponible.

* Source CNRS

Se développer en limitant son impact sur l'environnement (suite)

Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Les surfaces utilisées par Vilmorin étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production sont propriété de Vilmorin et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

- **Air** : les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Ainsi, la plupart des sociétés de Vilmorin ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières.

- **Eau** : les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé. Toutes les stations les plus récentes recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.

- **Sol** : l'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être source de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctrices sont menées dont le strict respect des produits homologués et des doses prescrites. Par ailleurs, plusieurs sociétés de Vilmorin ont adopté une démarche de *lutte biologique* dans les serres, à l'origine d'une réduction spectaculaire des traitements. Enfin la mise au point de variétés de semences résistantes aux insectes et virus nécessitant moins d'engrais lors de la culture permet de réduire l'utilisation des produits de traitements.



Recyclage des déchets

Vilmorin veille à recycler au maximum ses déchets, estimés à plus de 11 000 tonnes pour l'année 2007-2008.

Les déchets végétaux sont dans la mesure du possible destinés à l'alimentation animale. Quant aux autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques), ils font l'objet d'un tri sélectif dans la plupart des cas. Dans de nombreux sites de Vilmorin, ce tri adapté est accompagné d'une communication spécifique (consignes de tri particulières, affichages, etc.) et d'un suivi mensuel sur certains sites, afin de pouvoir suivre les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

Les différentes actions de recyclage des déchets ont permis à Limagrain Verneuil Holding de réduire de 16 % ses dépenses dans ce domaine sur le site de Saint Mathurin. La majorité des sociétés a par ailleurs abandonné la laine de roche dans le cadre des travaux de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un *substrat* recyclable et donc plus écologique.

L'environnement, un enjeu pour tous les salariés

Clause publiée 3 bulletins
d'information par an
sur la gestion des risques.

Cet outil permet ainsi
de sensibiliser les salariés
aux questions Qualité
Sécurité Environnement.

Édité en français,
en anglais, en espagnol
et en italien, il focalise
ainsi l'attention
de tous les salariés
sur les avancées
de la société en matière
environnementale
notamment.





Anticiper en évaluant et en limitant les risques

Avec une vigilance et une rigueur de tous les instants, Vilmorin évalue au plus juste l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en œuvre les moyens adaptés pour les maîtriser.

Les risques liés à la recherche

La protection des innovations : une vigilance indispensable

L'activité internationale de Vilmorin et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés. La société a recours à trois modes de défense selon les cas de figure :

- Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle. Le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exception du sélectionneur permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur à utiliser une nouvelle variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra

présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.

- Une approche technique avec l'utilisation du *marquage moléculaire*. Cet outil permet de rechercher dans le *génom*e d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin.
- Une approche réglementaire. L'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale.

Face à la recrudescence de la contrefaçon, les semenciers européens, regroupés au sein de l'ESA (European Seeds Association) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du *germplasm*, des marques, des conditionnements et des logos.



Les risques liés à la production

Le plan de production, élément indispensable du bon approvisionnement des marchés et de la maîtrise des niveaux de stocks

Élaboré d'après différents facteurs (besoins du marché, courbe de vie de chaque variété, chiffres de la dernière production, zone de production, etc.), le plan de production conditionne le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones de production

L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaires l'implantation des sites partout dans le monde.

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents assurent la production de semences.

Les risques fournisseurs : une relation durable basée sur des systèmes de prix prédéfinis

Pour produire ses semences, Vilmorin fait appel à un réseau international d'*agriculteurs-multiplicateurs*, rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin conserve le contrôle de ses semences et une totale indépendance économique.

Agriculteurs-multiplicateurs : un cahier des charges rigoureusement contrôlé

Le cahier des charges accompagnant le contrat qui lie Vilmorin à son réseau d'*agriculteurs-multiplicateurs* précise toutes les conditions et objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Il définit également le prix d'achat de la semence, avec des composantes fixes ou variables, qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le respect de l'application du cahier des charges est contrôlé par les services agronomiques des sociétés.



Anticiper en évaluant et en limitant les risques (suite)

Les risques liés à la transformation

Process

Garantir la qualité des semences est crucial tant les conséquences financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, le recours de la clientèle professionnelle s'exercerait sur la valeur globale de la récolte attendue et non pas sur le seul remboursement de la semence acquise. Pour éviter cet effet multiplicateur, la qualité des semences est contrôlée tout au long du processus de transformation : de la réception du produit jusqu'à sa distribution.

Installations classées

En matière d'installations classées, toutes les activités de Vilmorin dans le monde respectent rigoureusement les réglementations. À titre d'exemple, l'activité de Vilmorin sur son site de la Ménitré (Anjou-France) est soumise à autorisation pour plusieurs rubriques, dont le stockage de matières combustibles en entrepôts couverts, leur volume étant supérieur à 50 000 m³.



Les paramètres indispensables pour garantir la qualité du produit : des équipements industriels modernes, l'expertise des équipes, des contrôles normés.

Les risques liés à la commercialisation

Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

Vilmorin n'est globalement pas confronté à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité, du fait notamment de l'intégration de l'activité grandes cultures en 2006-2007 puis de la cession d'une partie des activités grand public. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés. Les filiales de Vilmorin apportent à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Les risques politiques éventuels sont pris en compte lors du choix des investissements et de localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux. En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années notamment au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques, Vilmorin n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.

L'ensemble des risques est présenté de façon exhaustive dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne page 84.

En % du chiffre d'affaires consolidé	05-06	06-07*	07-08**
Poids des 5 premiers clients	9.3	4.9	3.2
Poids des 10 premiers clients	13.4	7.5	4.9

* Après intégration de l'activité semences de grandes cultures

** Hors activités grand public

DES RISQUES CLIENTS MODÉRÉS

Évolution du poids des principaux clients dans les résultats du groupe



Le programme “Développement et Responsabilité”

Vilmorin a lancé depuis 2006 une réflexion d'ensemble concernant l'harmonisation et le renforcement de standards minima de sécurité et de prévention des risques, applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Le référentiel de gestion des risques, pierre angulaire du programme

En 2007-2008, le programme “Développement et Responsabilité” a donné lieu à la conception d'une version test d'un manuel de gestion des risques, et a permis de dresser un état des lieux complet de la situation. Sécurité des hommes et des biens, coexistence des cultures et protection de la propriété intellectuelle sont les premiers domaines d'exigence retenus.

Adressé fin 2007 à la totalité des sites de Vilmorin dans le monde, l'avant-projet de référentiel a permis dans un premier temps de valider l'adéquation du programme à la diversité des contextes socioculturels, de la Chine aux États-Unis, d'Israël au Japon.

Cet avant projet était par ailleurs accompagné d'un questionnaire destiné à avoir une première vision quant au respect des standards définis. Suite aux retours obtenus, c'est ainsi un état des lieux très précis qui a pu être dressé fin juin 2008 concernant la gestion des risques sur les trois domaines de travail retenus. L'opération a également été l'opportunité de sensibiliser l'ensemble des sociétés à ce programme.

Gestion des risques : vers la création d'une équipe dédiée

La réflexion de Vilmorin sur sa politique en matière de risques se concrétisera également par la mise en place, au cours de l'année 2009, d'une cellule dédiée à la gestion des risques.

Sécurité des systèmes d'information et gestion des risques en matière de patrimoine, mobilier et immobilier, feront partie de ses domaines de compétences.



Une démarche de progrès permanent

Forte de ces enseignements, une première version du manuel de gestion des risques sera lancée à fin 2008 et des audits seront réalisés dès le printemps 2009, par des auditeurs spécifiquement formés à cet effet. Placés au cœur du dispositif, les audits comprendront des évaluations sur le terrain, l'analyse des écarts, la rédaction de rapports et la mise en place d'actions correctrices.

Il est prévu, dans une seconde étape, de relever les standards. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès continu.

Un premier projet couvrant trois domaines d'application

• S'engager pour garantir un même niveau de santé et de sécurité, partagé partout dans le monde

Les normes élaborées concernent à la fois la sécurité et la santé du personnel ainsi que la sûreté industrielle des sites et la protection des biens.

Exemples de normes :

- > Un plan annuel de prévention des risques au poste de travail en matière de sécurité est en place dans tous les sites mobilisant régulièrement plus de trente salariés.
- > Chaque poste de travail fait l'objet d'une évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.
- > Une politique visant à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi et favorisant l'accès aux postes de travail est mise en place.

• Veiller à la coexistence des cultures

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes conventionnelles et génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures très strictes sont mises en place afin de préserver la coexistence des cultures. Il s'agit notamment de distance minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine et de procédures de traçabilité.

Exemples de normes :

- > Toutes les semences en provenance de l'extérieur ont été contrôlées ou sont analysées avant de rentrer dans les programmes de sélection ou de production. Les résultats d'analyses sont conformes aux spécifications internes en vigueur.
- > La traçabilité est assurée tout au long du processus des cultures aux champs jusqu'à l'usinage pour les semences conventionnelles et celles génétiquement modifiées.
- > Toutes les livraisons de semences et leur lieu de livraison sont contrôlés et enregistrés. Ces informations sont conservées afin d'assurer la traçabilité.

• Renforcer la protection de la propriété intellectuelle

L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin, ainsi que de veiller à la préservation de celle des tiers.

Exemples de normes :

- > Chaque société met en place un "Comité Propriété Intellectuelle" afin de valider la cohérence de ses pratiques en propriété intellectuelle avec celles définies par Vilmorin.
- > Le contrat de travail de tout salarié des sociétés de Vilmorin comporte des clauses relatives à la propriété intellectuelle.
- > Les salariés ayant une activité de recherche et de sélection sont formés à la propriété intellectuelle et à la préservation de la sécurité juridique de la société et de Vilmorin.

Information et communication boursières

Vilmorin s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

Les publications à disposition de l'ensemble de la communauté financière

Vilmorin édite chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble. Ils sont disponibles en version électronique sur le site internet de la société et en version imprimée sur simple demande auprès de la direction financière :

CONTACTS :

Daniel JACQUEMOND Directeur Financier	Claire PLANCHE Responsable Communication Financière
---	---

Tél. + 33 (0)4 73 63 41 95 - Fax + 33 (0)4 73 63 41 80

E-mail : contact@vilmorin.info

Dans le cadre de la Directive Transparence, Vilmorin diffuse désormais son information réglementée par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel, conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

• Le rapport annuel

Il est disponible en langues française et anglaise sur le site internet de Vilmorin, ou en CD-Rom sur demande.

Le rapport annuel est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

• Les communiqués de presse

Au cours de l'année 2007-2008, plus d'une vingtaine de communiqués de presse ont été diffusés. Ils sont rédigés en français, en anglais et en allemand.

Calendrier prévisionnel 2008-2009 (susceptible de modifications)

12.11.2008 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre*

21.11.2008 et 22.11.2008 : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris

11.12.2008 : Assemblée Générale des Actionnaires à Paris

22.12.2008 : Mise en paiement du dividende

04.02.2009 : Publication du chiffre d'affaires semestriel*

25.02.2009 : Publication des résultats semestriels*

05.05.2009 : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre*

04.08.2009 : Publication du chiffre d'affaires annuel*

* Publication après clôture de Bourse

Le site internet : www.vilmorin.info

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible sur son site internet : présentation de la société, information réglementée, évolution du cours du titre, dossier de presse, revue de presse, analyses financières, etc.

Il est par ailleurs possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les communiqués de presse.

Le site est également disponible en version anglaise.





Les relations avec les actionnaires individuels

Vilmorin s'attache à maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre particuliers et institutionnels. À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées aux actionnaires individuels.

Au 30 juin 2008, le nombre total des actionnaires individuels s'élevait à plus de 4 500 détenant des actions nominatives ou au porteur.

• 1^{re} édition du livret de l'actionnaire

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de décembre 2007, Vilmorin a publié pour la première fois un livret de l'actionnaire pour répondre à toutes les questions de ses actionnaires individuels à travers un document concis. La 2^e édition sera notamment remise aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale de décembre 2008 à Paris.

• Lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Au cours de l'exercice 2007-2008, 3 éditions ont été publiées, dont un numéro à vocation pédagogique, expliquant les grands enjeux de l'activité de Vilmorin en termes de recherche.

• Réunion d'actionnaires

Membre associé de la Fédération Française des Clubs d'Investissement depuis 2005, Vilmorin communique ainsi auprès des Clubs d'Investissement par le biais d'annonces et par sa participation à des réunions d'actionnaires.

Les relations avec les analystes, les investisseurs institutionnels et la presse

• Réunions d'information et visites de site

8 réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2007-2008 à l'occasion de la publication des informations financières. Vilmorin a également organisé 2 visites de sites industriels en France et en Israël.

• Rencontres investisseurs

Vilmorin a participé au cours de l'année 2007-2008 à 14 rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road-shows, dont plus de la moitié se tenaient à l'étranger (Francfort, Londres, Montréal, New-York, etc.).



Vilmorin, présent au Salon Actionaria

En novembre 2007, Vilmorin a participé pour la 3^e année consécutive au salon Actionaria et dresse un bilan très positif de cet événement. Les échanges ont été nombreux et la réunion d'information a mobilisé près d'une centaine de personnes. La société sera de nouveau présente à l'édition 2008.

Sociétés d'analyses financières suivant la valeur

Oddo Midcap, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, CIC Securities, Fortis, Rabobank, Financière d'Uzes, KBC.



Visite de site en juin 2008 – Limagrain Verneuil Holding - France



L'action Vilmorin

Fiche signalétique de l'action

Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 03.11.1993

Place de cotation :

Euronext Paris. Compartiment A, éligible au SRD depuis le 26.02.2008

Indices Euronext :

Next 150, CAC Mid 100 et SBF 250

Codes :

- ISIN : FR0000052516 (RIN)
- Bloomberg : RIN FP
- Reuters : VILM.PA

Éligible au PEA

Classification selon nomenclature ICB :

"Farming & Fishing" (Agriculture et Pêche)

Nombre de titres : 13 391 857

Clôture de l'exercice au 30 juin



Animation et liquidité du titre

Société chargée de la mise en œuvre

du contrat de liquidité : Oddo Corporate Finance

Type de contrat : Conclu annuellement et renouvelable par tacite reconduction, le contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association française des entreprises d'investissement)

Moyens figurant au compte de liquidité :

- au moment de la mise en œuvre du contrat :
nombre de titres : 233
espèces : 593 567,33 euros
- au 30.06.2008 :
nombre de titres : 5 404
espèces : 407 989,28 euros

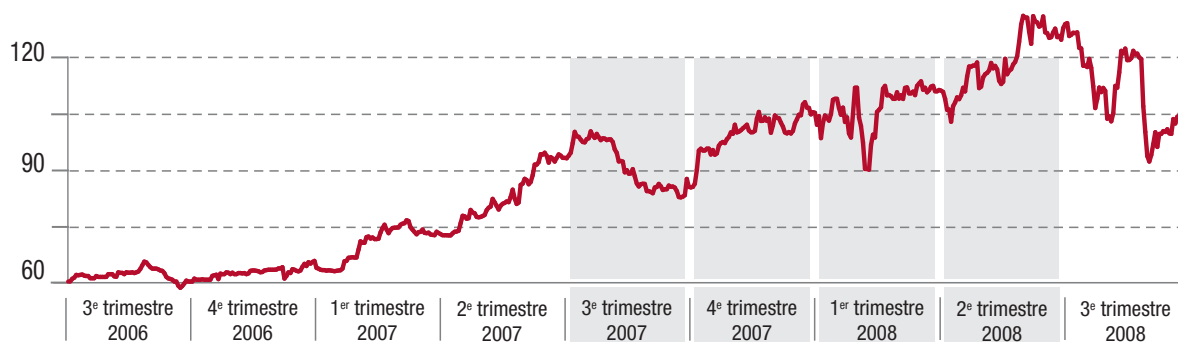
Service du titre

BNP Paribas Securities Services GCT
Relations Actionnaires
Immeuble Tolbiac
75450 Paris Cedex 09
Tél : 0826 109 119 (actionnaires français)
+33 (0)1 55 77 40 57 (actionnaires étrangers)
Fax : +33 (0)1 55 77 34 17
Accessible tous les jours ouvrés de 8 h 45 à 18 h

Chiffres clés 2007-2008

- Cours extrêmes :
+ haut : 131,48 euros au 14.05.2008
+ bas : 82,3 euros au 10.09.2007
- Évolutions :
Évolution* depuis le 02.07.2007 : + 22,3 %
Évolution* depuis le 02.01.2008 : + 12,5 %

* calculée à partir du cours de clôture du lundi 30 juin 2008. (Source : Euronext)



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Évolution du cours sur l'exercice 2007-2008

Cours de valeur de clôture hebdomadaire (en euros) (Source : Euronext)

Dividendes sur les 5 derniers exercices et politique de distribution

À conditions économiques et financières comparables, Vilmorin s'efforcera pour l'exercice à venir, de maintenir une politique de distribution de ses résultats dans le prolongement des années passées.

Délai de prescription des dividendes

Délai légal de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Régime fiscal

- Résident français : les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. L'imposition de droit commun s'articule schématiquement comme suit :
 - abattement de 40 % sur le montant des dividendes reçus,
 - abattement fixe de 1 525 € (célibataire) ou 3 050 € (couple),
 - imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu,

- octroi d'un crédit d'impôt de 50 % venant en déduction de l'impôt et dont le montant maximum est de 115 € (célibataire) ou 230 € (couple).

Depuis le 1^{er} janvier 2008 il est possible d'opter pour un prélèvement libératoire de 18 % sur le montant brut des dividendes (option n'ayant un intérêt que pour les contribuables percevant des dividendes importants, plus de 39 400 € de dividendes pour un contribuable marié). Les dividendes sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 11 % sur leur montant brut, les prélèvements sociaux sont précomptés par l'établissement payeur.

- Non résident : le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France (taux maximal de droit interne de 25 %). La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

Le dividende en quelques questions (article 38 des statuts)

• Comment, à partir du bénéfice, le dividende est-il déterminé ?

Le dividende est déterminé selon les règles couramment appliquées et après constitution du fonds de réserve légale et imputation d'éventuelles pertes antérieures. Ce thème est traité en détail dans l'article 38 des statuts.

• Quelles sont les autres règles concernant le versement du dividende ?

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire, soit en actions.

1,66 €

**c'est le dividende net par action
proposé à l'Assemblée Générale
du 11 décembre 2008.**

	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08
Nombre d'actions rémunérées	3 172 957	3 185 934	13 388 283	13 391 857	13 391 857 ⁽¹⁾
Dividende net (euros)	4.60	4.85	1.62	1.66	1.66
Avoir fiscal (euros)	2.30	-	-	-	-
Revenu brut (euros)	6.90	-	-	-	-

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

UNE POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE SES RÉSULTATS DANS LE PROLONGEMENT DES ANNÉES PASSÉES

Évolution du dividende sur les 5 derniers exercices



Capital et actionnariat

Capital social

Au 30 juin 2008, le capital social est de 204 225 819,25 euros divisé en 13 391 857 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Limagrain constitue l'actionnaire de référence de Vilmorin et détient directement et indirectement 69,1 % de son capital. À la connaissance de Vilmorin, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

- **Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction :** non significatif.
- **Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement :** non significatif.
- **Déclaration de pactes d'actionnaires :** néant.
- **Capital potentiel :** Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources en émettant en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou

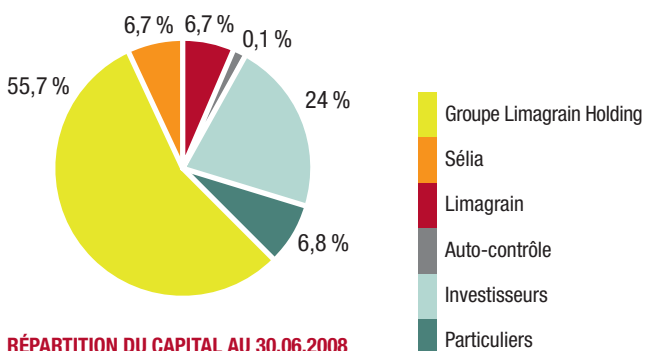
d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros (voir note 23.2.c des comptes consolidés).

- **Capital autorisé non émis :** néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- **Titres non représentatifs du capital :** néant.
- **Stock options :** néant.

Notification de franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été enregistré au cours de l'exercice 2007-2008.

+ de 4 800
actionnaires au porteur
connus au 30 juin 2008.



(Source Euroclear et source interne)

L'actionnariat en quelques questions (article 12 des statuts)

• Des règles particulières s'appliquent-elles à partir d'un seuil de détention du capital social ?

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22.07.1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

• Vilmorin peut-elle demander l'identification des détenteurs de titres au porteur ?

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Les Assemblées Générales en quelques questions (articles 29 et 30 des statuts)

• Comment les actionnaires nominatifs sont-ils avisés ?

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'actionnaire a opté pour ce mode de communication selon les conditions de l'article R. 225-63 du Code de commerce.

• Quelles sont les conditions d'admission ?

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

• Faut-il posséder un nombre minimum d'actions ?

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

• Quels sont les droits de vote attachés aux actions ?

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'AG du 22.07.1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

39%

c'est la part du capital flottant détenue par des investisseurs institutionnels étrangers (Europe et États-Unis essentiellement).

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	3 835 288	3 620 016	55.67	11 075 320	58.93
Limagrain	-	891 603	6.66	1 783 206	9.49
Sélia	-	892 503	6.66	1 785 006	9.50
Autocontrôle	5 404	-	0.04	-	-
Administrateurs	21	6	0.00	27	0.00
Public	4 142 466	4 550	30.97	4 151 572	22.08
Total	7 983 179	5 408 678	100.00	18 795 131	100.00

➤ Sommaire

Cahier
des informations
financières et légales

Informations juridiques > 71
Informations sur les filiales > 76

84 < Comptes annuels

84/ Rapport du Président relatif
au fonctionnement
du Conseil d'Administration
et au contrôle interne

90/ Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle
du 11.12.2008

102/ Comptes consolidés au 30.06.2008

165/ Comptes sociaux

Résolutions de l'Assemblée Générale > 185 Mixte Annuelle du 11.12.2008

196/ Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les opérations sur le capital prévues
aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e résolutions
de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 11.12.2008

199 < Responsabilité du document de référence et table de concordance

205 < Informations concernant le document de référence



Informations juridiques

Renseignements de caractère général

• Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale :
Vilmorin & Cie.

Siège social :
4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.

Siège administratif :
BP 1 - 63720 Chappes - France.

• Législation

Législation française.

• Forme juridique

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

• Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 02.03.1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27.06.1990).

Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29.06.1993).

Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 09.12.1997).

Modification du mode d'administration (AGE du 16.03.1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15.01.2001 (AGE du 03.12.2002).

Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 03.07.2006).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, la production de tout produit agricole et sa transformation ainsi que toute action destinée à faciliter et développer la production et la commercialisation de tout produit destiné à la culture des plantes potagères et tout produit de jardin, ainsi que tout produit agricole, végétal et animal, de mettre à la disposition des sociétés potagères tout moyen améliorant leur gestion et allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits et, plus généralement, d'effectuer toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher à cet objet social ou tout objet similaire, directement ou indirectement, connexe ou complémentaire.

• Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Commerce de gros de produits agricoles bruts).

• Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

• Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société 4, quai de la Mégisserie - 75001 Paris.

• Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

Renseignements concernant le capital

• Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nbre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De nov. 96 au 30 juin 97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juil. 97 au 30 juin 98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juil. 98 au 30 juin 99	Exercice de 927 bons de souscriptions correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juil. 99 au 30 juin 00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juil. 00 au 30 juin 01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F + Prime de 180 F	956 697 900 F	3 188 993
	Conversion à 45.75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	-	145 896 429.75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45.75 € à 15.25 €	15.25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15.25 €	204 225 819.25 €	13 391 857

• Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	au 30.06.06			au 30.06.07			au 30.06.08		
	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote
Groupe									
Limagrain Holding	4 914 300	51.37	60.44	7 610 399	56.83	60.07	7 455 304	55.67	58.93
Limagrain	891 603	9.32	10.97	891 603	6.66	9.41	891 603	6.66	9.49
Sélia	892 503	9.33	10.98	892 503	6.66	9.42	892 503	6.66	9.50
Actions auto détenues	6 102	0.06	-	1 312	0.01	-	5 404	0.04	-
Public et divers	2 862 471	29.92	17.61	3 996 040	29.84	21.10	4 147 043	30.97	22.08
Total	9 566 979	100.00	100.00	13 391 857	100.00	100.00	13 391 857	100.00	100.00

Par courrier adressé à l'Autorité des marchés financiers en date du 21.06.2007, complété par un courrier du 28.06.2007, la société Groupe Limagrain Holding – GLH, société contrôlée par la société Coopérative Agricole Limagrain – SCA Limagrain a indiqué détenir directement 7 612 899 actions Vilmorin représentant 11 386 890 droits de vote, soit 56,85 % du capital et 60,08 % des droits de vote.

Cette détention résulte de la fusion absorption, le 19.06.2007, de la société Limagrain Agro-Industrie par Groupe Limagrain Holding – GLH, toutes deux actionnaires de Vilmorin.

Préalablement à cette opération, Groupe Limagrain Holding - GLH - détenait la même participation dans Vilmorin directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Limagrain Agro-Industrie.

En outre, il est précisé que la Société Coopérative Agricole Limagrain – SCA Limagrain détenait à ces dates directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Groupe Limagrain Holding – GLH et Sélia qu'elle contrôle, 9 397 005 actions Vilmorin représentant 14 955 102 droits de vote, soit 70,17 % du capital et 78,91 % des droits de vote.

• Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 12.12.2007

Afin de doter Vilmorin des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 12.12.2007 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 350 millions d'euros :

> des obligations ou tout autre titre de créances assimilé, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne.

> des actions et/ou des valeurs mobilières pouvant se traduire, immédiatement ou à terme, par des augmentations de capital, ces valeurs mobilières pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés.

Ces autorisations expirent le 11.12.2008.

Lors de ses réunions du 12.12.2007 et du 25.02.2008, le Conseil d'Administration a décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt d'un montant en principal maximum de 190 millions d'euros, comprenant une clause d'extension, étant précisé que le montant initial maximum (hors exercice de la clause) était compris dans une fourchette de 130 à 160 millions, et d'une augmentation de capital consécutive à la conversion éventuelle des obligations.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 11.12.2008 de nouvelles délégations financières.

Renseignements concernant le cours de Bourse et l'animation du titre

• Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 12.12.2007, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 150 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 000 000 d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 150 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.*

Au cours de l'exercice clos au 30.06.2008, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- > nombre de titres achetés = 112 104,
- > prix moyen d'achat = 108,52 euros,
- > nombre de titres vendus = 108 012,
- > prix moyen de vente = 108,07 euros,
- > nombre de titres auto-détenus au 30.06.2008 : 5 404 correspondant à moins de 0,01 % du capital, pour une valeur d'achat de 653 896 euros, soit un prix moyen unitaire de 121 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11.12.2008 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 12 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code du Commerce en vue :

> d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

> de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,

> de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,

> de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- > le prix maximum d'achat est fixé à 180 euros par action,
- > le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement potentiel de 180 millions d'euros.

*Note d'information du 13.12.2007 déposée auprès de l'AMF.

• Tableau de bord de l'action

	05-06 ⁽¹⁾	06-07	07-08
Moyenne journalière des transactions			
en nombre de titres	4 306	7 846	17 013
en milliers d'euros	243.79	573.89	1825.41
Cours extrêmes			
plus haut en euros	67.00	101.80	134.00
plus bas en euros	44.17	57.00	81.25
Dernier cours de l'exercice en euros			
	59.50	98.70	119.81
Rendement net de l'action en % ⁽²⁾			
	1.17	2.79	1.68

(1) Division par trois de la valeur nominale des actions à partir du 01.01.2006.

(2) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1 (Source : Euronext ParisBourse).

• Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés M€	Cours extrême le plus haut €	Cours extrême le plus bas €
2007	Avril	121 845	9.412	81.90	72.50
	Mai	484 468	39.870	91.90	78.99
	Juin	184 321	17.539	101.80	90.20
	Juillet	237 035	23.186	101.00	91.90
	Août	205 099	17.652	91.94	83.00
	Septembre	263 508	23.893	96.00	81.25
	Octobre	371 406	36.539	104.44	92.89
	Novembre	406 259	41.770	106.80	97.10
	Décembre	201 282	21.179	109.94	98.00
	2008	Janvier	624 636	63.257	117.98
Février		526 613	58.723	115.00	106.52
Mars		329 343	36.049	112.94	102.01
Avril		403 662	46.443	122.99	109.61
Mai		396 734	50.508	134.00	115.00
Juin		372 752	46.279	129.95	116.10
Juillet		398 779	45.253	123.50	100.10
Août		708 083	70.436	122.00	89.60
Septembre		403 843	40.294	107.50	91.00

Informations complémentaires

• Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice Vilmorin détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements, déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels.

Ainsi, au titre de l'exercice 2007-2008, les investissements corporels se sont élevés à 25,9 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin il convient de souligner que Vilmorin n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

• Actionnaires de référence

Le Groupe Limagrain, au travers des sociétés Limagrain et de ses filiales, Groupe Limagrain Holding et Sélia, est actionnaire de référence de Vilmorin, en détenant plus de 69 % du capital. (voir chapitre "Fonctionnement du Conseil d'Administration", page 10).

À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

• Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin exerce ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

À ce titre il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

• Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

Régime de gouvernement d'entreprise

Conformément à ses engagements, Vilmorin met un mode de gouvernance intégrant un administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005.

Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération

Dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, Vilmorin ne dispose pas actuellement de comité d'audit et de rémunération.



Informations sur les filiales

Les informations financières ont été établies selon les normes comptables internationales IFRS.

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
HOLDINGS				
VILMORIN & Cie	France	4 Quai de la Mégisserie PARIS (75001)	377 913 728	100.00
VILMORIN 1742	France	6 Quai de la Mégisserie PARIS (75001)	504 933 953	100.00
BIOSEEDS	Pays-Bas	Blaak 31 - 3011GA ROTTERDAM 59/1. 8th Main. Radhakrishna Layout		20.00
CEEKAY SEEDS & SEEDLINGS PVT LTD	Inde	Padmanabha Nagar - 560070 Bangalore - Karnataka		100.00
CHANGSA XINDAXIN VILMORIN AGRI- BUSINESS CO LTD	Chine	9th/F Xindaxin Building - n° 168 Huangxing Middle Road Changsha (410005) Hunan		46.50
CYLONIE RE	Luxembourg	19 rue de Bitbourg – L 1273 – Luxembourg - HAMM		100.00
MIKADO SEED HOLDING K.K. MIKADO IKUSHU HOLDING	Japon	1203 Hoshiguki-Cho. Chuo-Ku Chiba-Shi		64.73
PLANT DEVELOPMENT AUSTRALIA	Australie	165, Templestowe Road – TEMPLESTOWE LOWER, VIC 3107		100.00
VCC JAPAN	Japon	15-13 Nampo-daicho SHIBUYA-KU TOKYO		100.00
VCC SEEDS ISRAEL LTD	Israël	c/o Schwartz. Duvdevany. Lerner - CPA - 76 Herzl Street - HAÏFA		100.00
VILMORIN HONG-KONG LTD	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East - Hong-Kong		72.50
VILMORIN LUXEMBOURG SA	Luxembourg	11 avenue Emile Reuter – L 2420 – Luxembourg		99.99
YUAN LONGPING HIGH-TECH AGRICULTURAL COMPANY LTD	Chine	Agriculture Hi-Tech Park, Mapoling, Second Yuanda Road, Furong district, Changsha		22.22
SEMENCES GRANDES CULTURES				
BIOGEMMA	France	1, Rue Edouard Colonne - PARIS (75001)	412 514 366	55.01
BIOGEMMA UK	Royaume-Uni	Science Park – 200 Milton Road – CAMBRIDGE CB4 0GZ		100.00
GENOPLANTE VALOR	France	523, Place des Terrasses – EVRY (91034)	439 202 821	33.33
EUROPE				
LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING	France	Ferme de l'Etang, BP3 - VERNEUIL L'ETANG (77390)	542 009 824	79.96
EURODUR	France	Loudes – CASTELNAUDARY (11400)	338 982 614	43.96
GIE SEMENCES DE BRIE	France	RD 402 – CHAUMES EN BRIE (77390)	388 147 845	50.00
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE	France	Biopôle Clermont-Limagne – St BEAUZIRE (63360)	438 205 320	99.99
NICKERSON INTERNATIONAL RESEARCH SNC	France	Rue Limagrain – CHAPPES (63720)	388 170 938	100.00
SOLTIS	France	Domaine de Sandreau – MONDONVILLE - BLAGNAC (31700)	420 327 231	50.00
UNISIGMA	France	2, rue Petit Sorri – FROISSY (60480)	317 760 668	46.00

Raison sociale	% intérêt	Mode de conso- lida- tion	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif perma- nent au 30.06.08	Valeur comptable des titres au 30.06.08 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
HOLDINGS								
VILMORIN & Cie	100.00	IG	443 648	82				4 939
VILMORIN 1742	100.00	IG	2 000		2 000	2 000		
BIOSEEDS	20.00	ME	14 968		1 094	1 094		2 221
CEEKAY SEEDS & SEEDLINGS PVT LTD	100.00	IG	- 110	22	1 791	1 791		- 15
CHANGSA XINDAXIN VILMORIN AGRI- BUSINESS CO LTD	33.71	IP	19 204	4	27 892	27 892		180
CYLONIE RE	99.99	IG	18 239		22 004	22 004		- 607
MIKADO SEED HOLDING K.K. MIKADO IKUSHU HOLDING	64.73	IG	1 459		2 465	2 465		- 11
PLANT DEVELOPMENT AUSTRALIA	99.97	IG	3 136		2 276	2 276		- 78
VCC JAPAN	100.00	IG	213		424	424		- 163
VCC SEEDS ISRAEL LTD	100.00	IG	- 396	1	0	0		71
VILMORIN HONG-KONG LTD	72.50	IG	40 000		29 000	29 000		- 583
VILMORIN LUXEMBOURG SA	99.99	IG	22 131		22 642	22 642		- 6
YUAN LONGPING HIGH-TECH AGRICULTURAL COMPANY LTD	7.49	ME	84 912		8 920	8 920		29
SEMENCES GRANDES CULTURES								
BIOGEMMA	55.01	IG	45 784	84	30 800	30 800		- 69
BIOGEMMA UK	55.01	IG	1 549		16 892	3 598		- 294
GENOPLANTE VALOR	29.33	ME	3 227		2 031	1 755		150
EUROPE								
LIMAGRAIN VERNEUIL HOLDING	79.96	IG	285 101	382	241 195	241 195	172 874	- 2 189
EURODUR	35.15	IP	7 339	4	4 229	4 229		187
GIE SEMENCES DE BRIE	39.98	IP	381	15	191	191		- 46
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE	79.95	IG	7 965	91	6 500	6 500	64 902	298
NICKERSON INTERNATIONAL RESEARCH SNC	79.96	IG	100		100	100		8 170
SOLTIS	31.98	IP	9 844	13	6 995	6 995		- 770
UNISIGMA	39.98	ME	574		379	379		276

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
ADVANTA BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411RB RILLAND		100.00
ADVANTA HOLDINGS LTD (UK)	Royaume-Uni	SLEAFORD, Lincolnshire - NG34 7HA		100.00
ADVANTA RESEARCH LTD	Royaume-Uni	SLEAFORD, Lincolnshire - NG34 7HA		100.00
ADVANTA SEEDS LTD (UK)	Royaume-Uni	SLEAFORD, Lincolnshire - NG34 7HA		100.00
ADVANTA SEEDS TRUSTEES LTD	Royaume-Uni	SLEAFORD, Lincolnshire - NG34 7HA		100.00
LIMAGRAIN A/S	Danemark	Marsalle III – 8700 HORSENS		100.00
LIMAGRAIN BELGIUM BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B 3300 Tienen		100.00
LIMAGRAIN BULGARIA EOOD	Bulgarie	5-7 Lubotran Str, F15, ap 20 – 1407 SOFIA		100.00
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE CEREALS SRO	République Tchèque	Sazecska 8 - 108 25 Prague 10 Malesice		100.00
LIMAGRAIN CESKA REPUBLIKA S.R.O.	République Tchèque	Pardubska 1197 - CZ 763 12 Vizovice		100.00
LIMAGRAIN DOO	Serbie	Bulevar Oslobodenia 127 – NOVIA SAD (21000)		100.00
LIMAGRAIN GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – EDEMISSEN - D 31234		100.00
LIMAGRAIN IBERICA	Espagne	Ctra Pamplona – Huesca Km 12 – ELORZ– Navarra 31470		100.00
LIMAGRAIN ITALIA SPA	Italie	Via Frescarolo, 115 – BUSSETO PR 43011		100.00
LIMAGRAIN MAGYARORSZAG KFT	Hongrie	Gyar Ut.2, PF 325 – BUDAÖRS H 2040		100.00
LIMAGRAIN MOLDOVA SRL	Moldavie	Bd, Stefan Cel Mare 162 - CHISINAU 2004		100.00
LIMAGRAIN NEDERLAND BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411RB RILLAND		100.00
LIMAGRAIN POLSKA	Pologne	Zo.o ul Lindigo 6 – POZNAN PL 60-573		100.00
LIMAGRAIN ROMANIA SA	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti KM15.2, Orasul Otopeni – JUDETUL ILFOV 8244		97.14
LIMAGRAIN SLOVENSKO SRO	Slovaquie	M. Razusa 29. LUCENEC SK – 984-01		100.00
LIMAGRAIN TOHUM ISLAH VE URETIM SANAYI TICARET AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136		67.00
NICKERSON ADVANTA LTD	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT ROTHWELL– Lincolnshire		100.00
NICKERSON SUGAR BEET SEED LTD	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT ROTHWELL– Lincolnshire		100.00
SHARPES SEEDS LTD	Royaume-Uni	Market Rasen – LN7 6DT ROTHWELL– Lincolnshire		100.00
AMÉRIQUE DU NORD				
LIMAGRAIN GENETICS INC	Canada	Centre CDP Capital 1001 Victoria Square Bloc E - 8th Floor - Montreal (H2Z 2B7)		100.00
ADVANTA PACIFIC LLC	États-Unis	2718 Centerville Road - Suite 400 - Wilmington (19808) Delaware		100.00
AGRELIANT GENETICS INC	Canada	Concession n° 4 – Dover Township – PAIN COURT - Ontario NOP IZO		50.00

Raison sociale	% intérêt	Mode de conso- lidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif perma- nent au 30.06.08	Valeur comptable des titres au 30.06.08 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
ADVANTA BV	79.96	IG	- 3 237		126 015	63 649		36 377
ADVANTA HOLDINGS LTD (UK)	79.96	IG	8 889		22 067	22 067		
ADVANTA RESEARCH LTD	79.96	IG	100		1 414	1 414		
ADVANTA SEEDS LTD (UK)	79.96	IG	11 558		11 335	11 335		
ADVANTA SEEDS TRUSTEES LTD	79.96	IG			0	0		
LIMAGRAIN A/S	79.96	IG	1 824	4	4 600	4 600	9 722	1 362
LIMAGRAIN BELGIUM BVBA	79.96	IG	552	11	19	19	7 675	306
LIMAGRAIN BULGARIA EOOD	79.95	IG	- 958		3	0		- 3
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE CEREALS SRO	79.95	IG	33	31	2 399	2 399	2 059	2 994
LIMAGRAIN CESKA REPUBLIKA S.R.O.	79.95	IG	356		110	110	6	79
LIMAGRAIN DOO	79.95	IG	- 34	4	1	1	994	158
LIMAGRAIN GmbH	79.96	IG	6 621	110	12 049	12 049	31 335	- 35
LIMAGRAIN IBERICA	79.96	IG	8 807	82	10 651	10 651	25 129	2 807
LIMAGRAIN ITALIA SPA	79.96	IG	3 288	28	12 063	3 208	11 004	22
LIMAGRAIN MAGYARORSZAG KFT	79.95	IG	899		435	435		- 9
LIMAGRAIN MOLDOVA SRL	79.95	IG	554	5	2	2	2 396	150
LIMAGRAIN NEDERLAND BV	79.96	IG	24 861	112	20 931	20 931	21 971	18 879
LIMAGRAIN POLSKA	79.95	IG	47		164	0		- 73
LIMAGRAIN ROMANIA SA	77.67	IG	236		340	3	2 051	- 356
LIMAGRAIN SLOVENSKO SRO	79.95	IG	42		5	5	177	- 7
LIMAGRAIN TOHUM ISLAH VE URETIM SANAYI TICARET AS	53.57	IG	9 559	36	7 900	7 900	12 499	3 293
NICKERSON ADVANTA LTD	79.96	IG	25 492	180	22 776	22 776	36 612	8 334
NICKERSON SUGAR BEET SEED LTD	79.96	IG	149		1	1	2 394	184
SHARPES SEEDS LTD	79.96	IG	2 272		2 272	2 272		
AMÉRIQUE DU NORD								
LIMAGRAIN GENETICS INC	100.00	IG	21 576	1	40 100	40 100		- 527
ADVANTA PACIFIC LLC	100.00	IG	328		0	0	951	- 19
AGRELIANT GENETICS INC	50.00	IP	7 909	42	2 344	2 344	15 574	1 207

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
AGRELIANT GENETICS LLC	États-Unis	1122 E 169th Street – WESTFIELD. IN 46074		50.00
SOYGENETICS LLC	États-Unis	PO Box 349 – BATTLE GROUND, IN 47920		33.33
VILMORIN USA CORP	États-Unis	2718 Centerville Road - Suite 400 - Wilmington (19808) Delaware		100.00
SEMENCES POTAGÈRES				
PROFESSIONNEL				
CLAUSE	France	Rue Louis Saillant – PORTES LES VALENCE (26800)	435 480 546	99.97
VILMORIN SA	France	Route du Manoir – LA MENITRE (49250)	562 050 864	99.95
ALLIANCE SEMILLAS DE ARGENTINA	Argentine	Cochrane 2848 CP 1419 Capital federal BUENOS AIRES		100.00
ALLIANCE SEMILLAS DE CHILE	Chili	Casa Matriz - Hundaya 27 Oficina 201 - Las Condas SANTIAGO		51.00
ASAMIA COLD STORAGE LTD	Israël	DN Shikmim – BRURIM		100.00
BIOTECH MAH MANAGEMENT	Israël	DN Shikmim – BRURIM		50.00
CLAUSE BRASIL	Brésil	Rua Miguel Penteado n°138 Jardim Chapado CEP 13070118 CAMPESINAS SP		100.00
CLAUSE INDIA	Inde	6-1-20/2. Walker Town 500025 New Bhoiguda SECUNDERABAD - Inde		100.00
CLAUSE ITALIA SPA	Italie	Via Emilia 11 - Venaria Real (10078)		100.00
CLAUSE MAGHREB	Algérie	Villa n°192 - Quartier Amara 2 Lotissement Alioua Fodhil - Chéraga		100.00
CLAUSE PACIFIC	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe – 3105 BULLEEN Victoria		100.00
CLAUSE SPAIN SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojonera Almeria (04745)		100.00
CLAUSE TEZIER AUSTRALIA	Australie	165, Templestowe Road LOWER TEMPLESTOWE 3107 VICTORIA		100.00
HARRIS MORAN SEEDS	États-Unis	555, Codoni avenue - 95352 MODESTO (Californie)		100.00
HAZERA AGRICULTURE TECHNOLOGY AND (SERVICES BEIJING) CO	Chine	17 Jian Guo Men Wai St - 28th Floor, Suite 210 Chao Yan District - BEIJING		100.00
HAZERA CANARIA	Espagne	Avenida Santa Cruz 182 - San Isidro Granadilla 386110 SANTA CRUZ DE TENERIFE		100.00
HAZERA DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	Brésil	Rua Iris. 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo		100.00
HAZERA ESPANA	Espagne	c/o Landwell, Paseo de la Castellana – 53 MADRID		100.00
HAZERA GENETICS LTD	Israël	Brurim Farm MP - 79837 SHIKMIM		100.00
HAZERA HOLDING INTERNATIONAL BV	Israël	D.N. Shikmim 79837 BRURIM		100.00
HAZERA MAURITIUS LTD	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. - Sces Ltd - TM Building Pope Hennessy Street - PORT LOUIS		100.00
HAZERA SEEDS INC	États-Unis	6601 Lyons Suite H 10 - Coconut Creek - (33073) FLORIDA		100.00
HAZERA TOHUMCULUK VE TICARET AS	Turquie	Gençlik Mahalessi. Fevzi Cakmak Cad. 2 Mahmut Cil Apt n°75 D7 Antalaya (07100)		99.99
ICA SEEDS SAC	Pérou	Fundo la Vina S/N Caserio La Poruma ICA		99.83

Raison sociale	% intérêt	Mode de conso- lidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif perma- nent au 30.06.08	Valeur comptable des titres au 30.06.08 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
AGRELIANT GENETICS LLC	50.00	IP	32 245	628	0	0	209 541	13 257
SOYGENETICS LLC	37.00	ME	- 17 835					2 685
VILMORIN USA CORP	100.00	IG	68 753		121 426	121 426		3 333
SEMENCES POTAGÈRES								
PROFESSIONNEL								
CLAUSE	99.97	IG	45 000	448	50 194	50 194	99 229	25 650
VILMORIN	99.95	IG	64 408	365	49 729	49 729	58 804	10 789
ALLIANCE SEMILLAS DE ARGENTINA	100.00	IG	271	12	653	653	1 964	231
ALLIANCE SEMILLAS DE CHILE	51.00	IG	1 176	15	394	394	2 233	251
ASAMIA COLD STORAGE LTD	100.00	IG	5		1	1		2
BIOTECH MAH MANAGEMENT	50.00	IP			0	0		
CLAUSE BRASIL	99.97	IG	697	16	36	36	8 056	1 775
CLAUSE INDIA	99.97	IG	41	45	10	10	2 908	77
CLAUSE ITALIA SPA	99.97	IG	2 064	34	1 438	1 438	18 754	1 812
CLAUSE MAGHREB	99.97	IG	51	1	51	51		- 14
CLAUSE PACIFIC	99.97	IG	1 757	19	4 089	4 089	3 520	- 107
CLAUSE SPAIN SA	99.97	IG	3 666	64	1 532	1 532	23 449	2 692
CLAUSE TEZIER AUSTRALIA	99.97	IG	71		6	6	347	- 49
HARRIS MORAN SEEDS	100.00	IG	31 115	232	26 078	26 078	50 838	2 470
HAZERA AGRICULTURE TECHNOLOGY AND SERVICES (BEIJING) CO	100.00	IG	262		271	271		8
HAZERA CANARIA	100.00	IG			32	32		
HAZERA DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	100.00	IG	38	5	40	40	397	- 251
HAZERA ESPANA	100.00	IG	802	14	737	593	6 483	9
HAZERA GENETICS LTD	100.00	IG	74 891	314	83 523	83 523	54 243	4 665
HAZERA HOLDING INTERNATIONAL BV	100.00	IG	2 904		17	17		893
HAZERA MAURITIUS LTD	100.00	IG	2		0	0		- 2
HAZERA SEEDS INC	100.00	IG	376	9	0	0	8 353	108
HAZERA TOHUMCULUK VE TICARET AS	99.99	IG	- 107	13	111	111	5 264	325
ICA SEEDS SAC	99.83	IG		6	163	163	653	51

Raison sociale	Pays	Siège social	N° SIREN	% droit de vote
MARCO POLO SEEDS NUSANTARA	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 - Mertoyudan 56172 MAGELANG JAWA TENGAH		100.00
MARCO POLO SEEDS THAILAND	Thaïlande	11th Floor. Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 SATHORN BANGKOK		100.00
MIKADO KYOWA SEED	Japon	15-13 Nanpeidai-Shibuya-Ku - 150-0036 TOKYO		69.27
NICKERSON ZWAAN BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 – 4921 PM MADE		100.00
NICKERSON ZWAAN GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – D31234 EDEMISSEN		100.00
NICKERSON ZWAAN INDIA	Inde	312 Batarayanpura BB Road Opposite L&T Gate 560092 BANGALORE		100.00
NICKERSON ZWAAN LLC	Ukraine	Professora Pidvysotstkogo Str.6-B non residential premises 3.4.5 - (01013) KIEV		100.00
NICKERSON ZWAAN Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen - LN7 6DT ROTHWELL		100.00
NICKERSON ZWAAN SOUTH AFRICA	Afrique du Sud	319 Pine Avenue. Ferndale. 2125 RANDBURG		100.00
NICKERSON ZWAAN SP ZOO	Pologne	Ul. Gersona 8, 03307 WARSZAWA		100.00
SEMILLAS HARRIS MORAN MEXICANA	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A Mexicali, BV MEXICO CP		100.00
TOP GREEN	France	ZA Les Pains - Les Alleuds - BRISSAC QUINCE (49320)	432 004 679	33.33
VILMORIN ANADOLU	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 – Pendik ISTANBUL 34903		100.00
VILMORIN DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	Brésil	Rua Maria Monteiro. 830. 2nd andar. sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo. 13025-151 CAMBUI - 151 CAMPINAS/SP		100.00
VILMORIN IBERICA SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 ALICANTE		99.90
VILMORIN INC	États-Unis	2551 North Dragon 85745 TUCSON Arizona		100.00
VILMORIN ITALIA SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 - Via dei Notai 123, 40050 FUNO		100.00
GRAND PUBLIC				
OXADIS	France	65. rue de Luzais – BP 37 - St QUENTIN FALLAVIER (38291)	959 503 111	99.99
CNOS GARDEN SP ZOO	Pologne	Ul Kopanina 28/32 – 60 951 POZNAN		51.00
FLORA GEISSLER	Suisse	Müliwisstrasse 212 - 5467 FISIBACH		100.00
SUTTONS SEEDS LTD	Royaume-Uni	Woodview road – PAIGNTON – Devon – TQ4 7NG		100.00
VAN DEN BERG CH	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1& 8A – Po Box 4 – 1693 AM WERVERSHOOF		100.00

Raison sociale	% intérêt	Mode de conso- lidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif perma- nent au 30.06.08	Valeur comptable des titres au 30.06.08 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
MARCO POLO SEEDS NUSANTARA	100.00	IG	138	29	292	167	861	9
MARCO POLO SEEDS THAILAND	100.00	IG	1 035	32	2 070	954	438	- 229
MIKADO KYOWA SEED	60.45	IG	11 037	146	12 017	12 017	53 608	3 689
NICKERSON ZWAAN BV	99.95	IG	18 401	142	16 256	16 256	28 258	1 680
NICKERSON ZWAAN GmbH	99.95	IG	666	17	127	127	6 202	323
NICKERSON ZWAAN INDIA	99.95	IG	- 2	11	4	4	380	- 109
NICKERSON ZWAAN LLC	99.95	IG	7	6	8	8	755	47
NICKERSON ZWAAN Ltd	99.95	IG	2 237	17	243	243	8 528	388
NICKERSON ZWAAN SOUTH AFRICA	99.96	IG	268	18	700	700	1 969	37
NICKERSON ZWAAN SP ZOO	99.95	IG	1 013	10	64	64	2 384	201
SEMILLAS HARRIS MORAN MEXICANA	100.00	IG	894	29	0	0	13 843	245
TOP GREEN	33.33	ME	4 724		1 000	1 000		245
VILMORIN ANADOLU	99.95	IG	9 551	59	7 683	7 683	13 429	1 759
VILMORIN DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	99.95	IG	- 50	7	18	18	387	- 48
VILMORIN IBERICA SA	99.85	IG	504	28	714	714	6 211	594
VILMORIN INC	100.00	IG	1 464	21	1 131	1 131	4 222	211
VILMORIN ITALIA SRL	99.95	IG	67	17	64	64	8 981	850
GRAND PUBLIC								
OXADIS	99.99	IG	7 046	342	7 775	7 775	94 198	3 912
CNOS GARDEN SP ZOO	50.99	IG	1 480	54	890	890	4 261	261
FLORA GEISSLER	99.99	IG	2	9	346	0	1 964	7
SUTTONS SEEDS LTD	100.00	IG	1 530	165	5 445	5 445	23 293	502
VAN DEN BERG CH	99.99	IG	2	18	243	0	9 291	3



Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- > des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- > des procédures de contrôle interne,
- > et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie ("Vilmorin") détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil a retenu les critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

Au regard de ces critères, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 12.12.2007 de nommer en qualité d'Administrateur indépendant Monsieur Didier MIRATON, résolution qui a été adoptée.

En revanche, votre Conseil d'Administration n'a pas encore, à ce jour, retenu un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2007-2008, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 95 %.

En conformité avec les recommandations du rapport AFEP/MEDEF, la durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable. Les mandats de six Administrateurs arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2008.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 01.10.2008.

Procédures de contrôle interne

• Objectifs du contrôle interne

Les principaux objectifs de Vilmorin en matière de contrôle interne visent à s'assurer par tout moyen approprié de la cohérence des politiques en vigueur dans les différentes sociétés du groupe ainsi que du respect des procédures mises en œuvre pour les appliquer. Ce dispositif doit notamment permettre :

- > de veiller au respect des politiques de gestion ou de réalisation des opérations,
- > de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés,
- > de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,

> de s'assurer que l'information comptable et financière destinée aux actionnaires est appropriée et respecte la réglementation.

Toutefois, dans la poursuite de ces objectifs, les sociétés peuvent être confrontées à des aléas et des événements imprévisibles (évolution inattendue des marchés ou de la situation géopolitique d'un pays pouvant affecter les prévisions ou les estimations des effets de ces évolutions, etc).

• Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2007-2008 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement tant les activités à destination des marchés professionnels que celles s'adressant au grand public.

Pour les activités professionnelles, grandes cultures et potagères, la structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production doit permettre de mieux couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Concernant les activités grand public, la diversification des gammes de produits permet en grande partie de minorer les conséquences d'une mauvaise année climatique en proposant une offre diversifiée et partiellement désaisonnalisée.

Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin sont destinés soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à

toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- > respect scrupuleux des réglementations applicables,
- > procédures rigoureuses de contrôle qualité,
- > constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise,
- > développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- > la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.),
- > une protection des secrets et savoir-faire,
- > une politique de protection intellectuelle adaptée,
- > des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Les risques clients

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité grand public dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

Les risques juridiques

Vilmorin et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures.

Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une analyse détaillée, d'une appréciation de risque et de responsabilité et donnent lieu à un traitement approprié en liaison avec les services juridiques de Vilmorin.

À l'exception des litiges provisionnés, Vilmorin n'identifiait, au 30.06.2008, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Les risques de change, de taux, de liquidité et de marchés

Compte tenu de la dimension de Vilmorin et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que Vilmorin pilote plus particulièrement, pour son propre compte ainsi que pour ses filiales :

- > la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- > les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- > la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30.06.2008, la dette bancaire de Vilmorin était composée à hauteur de 68 % de financement à taux variable. L'encours d'instruments de couverture de taux s'élevait à 150 millions d'euros.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en juillet 2006, un crédit syndiqué de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 13 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière/EBITDA, EBITDA/Charges Financières) ; au 30.06.2008, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Par ailleurs, Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources financières en émettant, en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

Les assurances

Vilmorin dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue

de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

> Risques, dommages et pertes d'exploitation.

La limitation contractuelle globale d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 200 millions d'euros sous réserve de sous-limitations spécifiques. Cette limitation s'applique par événement et par site.

> Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits.

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 15,25 millions d'euros par sinistre avec toutefois un plafond annuel fixe de 20 millions d'euros pour la responsabilité civile après livraison.

> Responsabilité civile professionnelle.

Devant l'évolution de l'environnement économique de ses métiers marqués par des relations contractuelles complexes, l'élaboration de produits utilisant des technologies de plus en plus diversifiées et sophistiquées, l'évolution et la complexité des thèmes liés à la propriété intellectuelle (protection par brevets, certificats d'obtentions végétales, risques de contrefaçon, etc.), Vilmorin a mis en place depuis le 01.07.2002, en collaboration avec Limagrain, une police destinée à parfaire la couverture de risques spécifiques en matière de responsabilité contractuelle et d'actions en contrefaçon, d'actions en concurrence déloyale ou de transactions conclues pour des réclamations de tiers. Cette police a pris fin le 30.06.2007. Une nouvelle police a été mise en place à compter du 01.07.2007 qui outre le maintien des garanties existantes, couvre désormais les risques spécifiques suivants : conséquences pécuniaires d'une présence d'OGM dans les produits livrés (gène non autorisé ou présence supérieure aux seuils légaux), garantie de frais de retrait et de remboursement des produits contaminés et prise en charge de frais de réhabilitation d'image.

Cette police est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable un an. L'engagement de l'assureur au titre de l'ensemble des garanties accordées est plafonné à la somme de 15 millions d'euros par sinistre et par an.

> Responsabilité civile des mandataires sociaux.

La police a pour objet de couvrir la responsabilité civile personnelle des dirigeants dans le cadre d'une réclamation les mettant en cause à titre individuel ou solidaire et imputable à une faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de la société, de ses filiales, et de toute société dans laquelle Vilmorin détient une participation, françaises et étrangères.

La limite de garantie est de 25 millions d'euros par année d'assurance et inclut les indemnités dues et les frais de défense éventuellement engagés.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

• Organisation générale des procédures de contrôle interne

La société Vilmorin en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment d'un service d'audit interne et de contrôle financier.

Dans ce cadre général, les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société française.

• Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

> Le plan à moyen terme.

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

> La prévision financière à court terme.

Une prévision financière à court terme ("budget") est établie annuellement par chaque filiale au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision ("forecast") est faite au moins une fois en cours d'exercice.

> Le reporting mensuel.

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé.

> Les comptes semestriels et les comptes annuels.

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

• Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2007-2008, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Monsieur Adrian HUIGE.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration (réunion du 13.12.2005) sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

À l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 30.06.2008, le Conseil d'Administration devra à nouveau se prononcer sur le choix d'exercice de la Direction Générale de la société, cette option étant prise pour une durée de 3 ans.

• Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2007-2008 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30.06.2008 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2007-2008 à la somme de 9 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail (Daniel CHÉRON, Administrateur et Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué) se compose de :

- > un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- > une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

• **Participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

En vue de mettre à jour les statuts de la société notamment avec les dispositions issues du décret 2006-1566 du 11.12.2006, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2008 de modifier ces deux articles.

• **Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 01.10.2008.

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat
56, bd Gustave Flaubert
63010 Clermont-Ferrand – France

Rapport des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Exercice clos le 30.06.2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30.06.2008.

Il appartient au Président, dans un rapport soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, de rendre compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- > prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- > déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

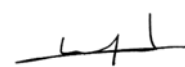
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 11.12.2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

> de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30.06.2008,

> de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,

> de procéder au renouvellement de mandat de certains de vos Administrateurs et d'un des Commissaires aux Comptes titulaires, ainsi qu'à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

> enfin d'autoriser la révision de certaines dispositions statutaires de votre société, principalement en vue de se conformer aux dernières dispositions législatives ou réglementaires.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de l'exercice

• Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie ("Vilmorin") sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice 2007-2008, sa politique de croissance externe, notamment en Asie, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin s'établit en 2007-2008 à 30 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels ainsi engagés et répartis entre les

filiales de Vilmorin sur des critères économiques (marge sur coût des ventes, EBITDA, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 29,9 millions d'euros, en croissance de 2,1 millions d'euros par rapport à 2006-2007.

Le montant des charges non admises en déduction du résultat fiscal est de 86 103 euros pour l'exercice 2007-2008.

Le résultat d'exploitation enregistre un profit de 1,6 million d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 28,6 millions d'euros, en progression de 2,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 37,6 millions d'euros, à comparer à 34,7 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des dotations nettes sur provisions financières pour un montant de 0,6 million d'euros et des pertes de change pour un montant net de 1,4 million d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 7,1 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel enregistre essentiellement, cet exercice, l'impact de la cession de la société Flora Frey.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin, Clause SA et Oxadis SA, pour lequel le groupe a opté depuis le 01.07.2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2007-2008 un produit net de 12,3 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 1,7 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 4,2 millions d'euros au 30.06.2008.

Le capital social s'élève au 30.06.2008 à 204 225 819,25 euros, correspondant à 13 391 857 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30.06.2008 une valeur brute de 593,6 millions d'euros.

Ils prennent en compte l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à laquelle Vilmorin a procédé en fin d'exercice pour un montant brut de 149,5 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 262,7 millions d'euros.

Vilmorin octroie par ailleurs à Limagrain Verneuil Holding (activité de semences de grandes cultures en Europe) un prêt à moyen terme à hauteur de 54,5 millions d'euros en financement structurel des actifs européens d'Advanta acquis en 2005.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en juillet 2006, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 13 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30.06.2008, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

• Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin sont établis, à la clôture de l'exercice 2007-2008, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30.06.2008.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la suite de l'annonce, le 10.10.2007, de son projet de désengagement de son activité potagères grand public, Vilmorin met désormais en application la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Cette norme conduit à isoler les opérations relatives à ces actifs sur des postes spécifiques du bilan et du compte de résultat.

La mise en œuvre de ce projet s'est traduite par la cession au 30.06.2008, à un fonds d'investissement allemand, de la participation que détenait Vilmorin dans la société Flora Frey.

Les retraitements ayant été opérés sur le compte de résultat et le bilan sont décrits dans la note 3 des notes annexes aux comptes consolidés annuels.

Outre le projet annoncé relatif à l'activité potagères grand public, les principales évolutions du périmètre de consolidation intervenues sur l'exercice sont les suivantes :

> Vilmorin a conclu, en juillet 2007, une alliance stratégique avec la société chinoise Hunan Xindaxin, actionnaire de référence de l'entreprise semencière chinoise Yuanlongping High-Tech Agriculture ("LPHT").

Cet accord s'est traduit par la prise de participation par Vilmorin (via sa filiale Vilmorin Hong Kong) dans la société Changsha Xindaxin Group à hauteur de 46,5 % de son capital ; celle-ci détenant elle-même une participation de 22,2 % dans LPHT.

En conséquence, Changsha Xindaxin Group et LPHT sont désormais consolidées, respectivement, par intégration

proportionnelle et par mise en équivalence ;

> Vilmorin a pris le contrôle intégral, en juillet 2007, de la société turque Anadolu Tohumculuk. Précédemment consolidée par mise en équivalence, celle-ci est depuis le 01.07.2007 intégrée globalement,

> dans le cadre de sa coopération avec Euralis Semences, Vilmorin a porté, en cours d'exercice, sa participation dans Soltis, société de recherche spécialisée en tournesol, de 40 % à 50 %.

Précédemment consolidée par mise en équivalence, Soltis est désormais intégrée proportionnellement.

Nb : Les variations exprimées en référence à l'exercice 2006-2007 le sont en comparaison aux données retraitées des activités abandonnées.

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2007-2008, à 896,8 millions d'euros, en progression de 11,5 % à données courantes.

À taux de change constants, cette évolution ressort à + 15,3 % et à + 13,4 % à données comparables.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 45,7 % en progression d'un point par rapport à 2006-2007, bénéficiant, cet exercice, d'une forte réduction des coûts d'obsolescence.

Les charges d'exploitation nettes s'établissent à 294,2 millions d'euros, en progression de 13,3 millions d'euros par rapport au 30.06.2007.

Il convient de souligner que :

> le crédit d'impôt recherche, désormais comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 20,3 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros l'exercice précédent, sa croissance étant essentiellement liée au changement, en France, de ses modalités d'application et de calcul,

> les autres produits et charges d'exploitation enregistraient en 2006-2007 des éléments non récurrents positifs, notamment le goodwill négatif lié au rachat de la totalité des intérêts minoritaires d'Hazera Genetics (9 millions d'euros) ; ils affichent au 30.06.2008 une charge nette de 3,6 millions d'euros.

Les cessions d'immobilisations enregistrent un profit de 2,1 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros l'année précédente.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 115,2 millions d'euros en progression de 37,1 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 12,8 % en croissance de 3,1 points.

Vilmorin a intensifié en 2007-2008 ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 105,1 millions d'euros contre 98,2 millions d'euros en 2006-2007 et représente 13,1 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 30,1 millions d'euros contre 18,2 millions d'euros en 2006-2007 et intègre cet exercice une perte de change nette pour 4,5 millions d'euros. Le coût du financement s'établit à 23,2 millions d'euros et est marqué par une bonne maîtrise de l'endettement moyen de Vilmorin dans un contexte de hausse des taux de financement.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 19,2 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat des activités abandonnées affiche une perte de 16,5 millions d'euros, prenant en compte l'impact négatif de la cession de la société Flora Frey.

Enfin, le résultat net total s'élève à 51,1 millions d'euros contre 57,3 millions d'euros au 30.06.2007, en recul de 6,2 millions d'euros. La part du Groupe ressort à 44,3 millions d'euros.

La structure bilantielle au 30.06.2008 enregistre globalement, à données comparables, une relative stabilité de ses principales composantes.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement comptable total ressort à 323,4 millions d'euros au 30.06.2008 contre 331,2 millions d'euros au 30.06.2007. La part de l'endettement non courant s'établit à 348,7 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 615,3 millions d'euros et les intérêts minoritaires à 123,8 millions d'euros.

• Activité potagères

Le chiffre d'affaires de l'activité potagères s'établit au 30.06.2008 à 394,3 millions d'euros en progression de 5,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Retraitée à données comparables, cette évolution est de + 4,9 %.

L'exercice est marqué :

> par les bonnes performances globales de l'ensemble des pôles opérationnels, notamment sur le bassin méditerranéen et sur le marché mexicain,

> par la poursuite de la contraction de l'activité négoce de Mikado Kyowa (Japon) ; retraits de cette activité, la progression du chiffre d'affaires semences potagères s'élève à données comparables à 6,3 %.

Par ailleurs, l'exercice a été prioritairement consacré à accroître l'effort de recherche et les moyens dédiés au développement commercial à l'international. Les opérations de croissance externe ont porté sur des objectifs très ciblés afin de renforcer les positions de Vilmorin sur certaines espèces ou certaines zones géographiques stratégiques.

Au global, l'activité potagères présente une marge opérationnelle de 17,9 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 50 millions d'euros.

• Activité grandes cultures

Le chiffre d'affaires de l'activité grandes cultures s'élève au 30.06.2008 à 502,5 millions d'euros en progression de 16,5 % ; cette évolution est de + 21,2 % à données comparables :

> en Europe, l'exercice 2007-2008 s'est conclu sur une forte progression des ventes, notamment en semences de maïs, résultant du dynamisme des marchés agricoles (accroissement des surfaces, évolution favorable des prix des matières premières, etc.) ainsi que du renforcement des positions commerciales de Vilmorin,

> sur le marché nord-américain, malgré la contraction sensible des surfaces cultivées en maïs et de conditions climatiques défavorables en fin de saison, l'activité commerciale affiche une croissance soutenue (+ 14,5 % à données comparables), bénéficiant d'innovations produits.

Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice, l'optimisation de son portefeuille produits. Ainsi, dans le cadre de sa coopération avec Euralis Semences, Vilmorin a porté sa participation à 50 % dans Soltis, société de recherche européenne en tournesol. Par ailleurs, Vilmorin a cédé, en Amérique du Nord, son programme de recherche en soja, détenu via Soygenetics, ainsi que les activités de recherche et de commercialisation de tournesol de sa filiale Advanta Pacific.

En résultante, l'activité grandes cultures affiche une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 28,5 millions d'euros, en forte progression par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2007-2008 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au contrôle interne ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Informations environnementales et sociales

La stratégie et les activités de Vilmorin s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en termes environnemental, que social et économique font partie intégrante de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin et constituent un des fondements de leur politique générale.

• Données environnementales

Les produits créés ou développés par Vilmorin sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. Ainsi ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

Vilmorin a donc mis en place une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- > le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés,
- > la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.),
- > le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin n'a pas eu en 2007-2008, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

• Données sociales

Au 30.06.2008, l'effectif consolidé de Vilmorin s'établit à 3 855 salariés permanents contre 3 690 au 30.06.2007.

L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2007-2008, à 4 413 personnes contre 4 307 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin a procédé à l'embauche de 507 salariés permanents (dont 61 par titularisation de contrat à durée déterminée).

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, 5 sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 42 salariés dont 3 sous forme de licenciements.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2007-2008 à 1,1 million euros. Au cours de cet exercice, 31 302 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 37 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires, l'intéressement des

salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30.06.2008, Vilmorin a conclu, en juillet 2008, un partenariat stratégique avec la société australienne Australian Grain Technologies (AGT).

En concertation avec les autres actionnaires d'AGT, Vilmorin a ainsi pris une participation à hauteur de 25 % du capital de la société. Par ailleurs, cet accord prévoit que Vilmorin et AGT développent conjointement, dès 2008-2009, de nouveaux programmes de recherche et d'échanges de technologies portant sur l'amélioration du blé.

Perspectives d'avenir

L'exercice 2007-2008 aura été particulièrement marqué par une forte croissance des activités dans un contexte de marché globalement favorable mais empreint d'une forte volatilité. En outre, Vilmorin aura confirmé son orientation stratégique de privilégier son développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage, en décidant de se désengager de ses activités grand public.

L'année 2008-2009 devrait confirmer le potentiel de croissance organique de l'ensemble des activités, tant en semences potagères qu'en grandes cultures et permettre de finaliser le désengagement définitif de l'activité grand public.

Le développement de Vilmorin doit par ailleurs continuer à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- > intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique,
- > internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- > renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe,
- > ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- > maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée de chaque entreprise et favorisant la mise en œuvre de synergies entre les différents pôles opérationnels.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin est en mesure de conforter sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

Acquisitions et cessions de participations

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport aux pages 76 à 83 .

Outre les opérations relatives au désengagement de Vilmorin de ses activités grand public mentionnées précédemment, il convient de rappeler :

- > la prise de participation minoritaire dans l'entreprise semencière chinoise Yuanlongping High Tech Agriculture ("LPHT"), via une alliance stratégique avec son actionnaire de référence, Hunan Xindaxin,
- > la prise de contrôle intégral de la société turque Anadolu Tohumculuk,
- > le renforcement de 40 % à 50 % de la participation détenue dans Soltis, société de recherche européenne en tournesol,
- > la création de la société Vilmorin 1742 SARL, destinée à assurer l'exploitation de la jardinerie Vilmorin, Quai de la Mégisserie à Paris,
- > la prise de contrôle intégral de la société indienne Ceekay, société de recherche en semences potagères.

Actionnariat

Le capital social de Vilmorin est composé de 13 391 857 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30.06.2008 majoritairement à 55,67 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,66 % par Sélia et à 6,66 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30.06.2008, 5 408 678 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 71,91 %.

Au 30.06.2008, Vilmorin détenait 5 404 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30.06.2008, au titre de ce même article.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin comme suit :

Résultat net au 30.06.08	4 203 029.90 €
Affectation à la réserve légale	210 151.50 €
Résultat au 30.06.08 disponible	3 992 878.40 €
Report à nouveau initial	19 800 071.24 €
Dividendes à distribuer	22 230 482.62 €
Report à nouveau final	1 562 467.02 €

Le dividende net est fixé à 1,66 euro par action. Rapporté au résultat net part du Groupe les montants distribués correspondent à 50,2 %.

Le montant total des dividendes (22 230 482,62 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	04-05	05-06	06-07
Nombre d'actions	3 188 993	9 566 979	13 391 857
Nominal	45.75 €	15.25 €	15.25 €
Dividende net par action	4.85 €	1.62 €	1.66 €

Tableau de résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23.03.1967, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En K€	07-08	06-07	05-06*	04-05	03-04
Capital en fin d'exercice					
Capital social	204 226	204 226	145 896	145 896	145 896
Nombre d'actions ordinaires	13 391 857	13 391 857	9 566 979	3 188 993	3 188 993
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	29 963	27 309	9 171	8 100	7 034
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	- 13 051	25 609	19 778	19 614	17 609
Impôt sur les bénéfices	- 12 256	- 3 697	- 2 074	- 3 371	70
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	4 203	25 818	22 507	20 659	12 204
Résultat distribué	22 230	22 230	21 694	15 466	14 669
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.06	2.18	2.28	6.86	4.20
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.31	1.93	2.35	6.48	3.83
Dividende attribué à chaque action	1.66	1.66	1.62	1.62	4.60
Effectifs					
Effectif moyen propre**	88	82	14	11	13
Masse salariale totale	4 958	4 720	1 142	1 002	950
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 847	3 127	1 031	851	698

* compte-tenu de la division par trois du nominal de l'action

** en nombre de personnes.

Information du Comité d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.432-4 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées visées par le Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration pour l'exercice 2007-2008. Les Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Mode de gestion de l'entreprise

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de neuf membres.

Au 30.06.2008, le Conseil d'Administration et la Direction Générale étaient composés de la façon suivante :

- > Président Directeur Général : Gérard RENARD,
- > Directeur Général Délégué : Adrian HUIGE,
- > Membres du Conseil d'Administration :
 - Joël ARNAUD
 - Philippe AYMARD
 - Daniel CHÉRON
 - Jean-Yves FOUCAULT
 - François HEYRAUD
 - Pierre PAGESSE
 - Pascal VIGUIER
 - Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2007-2008, votre Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises.

Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé à 36 réunions.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15.02.2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Toutefois, votre Conseil d'Administration n'a pas encore, à ce jour, un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques.

Leurs mandats arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Messieurs Gérard RENARD, Pierre PAGESSE, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, François HEYRAUD et Daniel CHÉRON.

Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2007-2008 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30.06.2008 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2007-2008 à la somme de 9 000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Monsieur Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2007-2008 est de 120 milliers d'euros, dont une partie variable de 21,5 milliers d'euros.

Selon la même approche, Monsieur Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué, étant salarié de Groupe Limagrain Holding, il est précisé que la rémunération annuelle brute attribuable à ses fonctions au service de Vilmorin s'élève pour 2007-2008 à 324,3 milliers d'euros, dont une partie variable de 64,5 milliers d'euros.

Enfin, les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Messieurs Daniel CHÉRON et Adrian HUIGE s'élèvent au 30.06.2008 respectivement à 159 milliers d'euros et 11 milliers d'euros.

Organes de contrôle

Le commissariat aux comptes de Vilmorin est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

Leurs mandats venant à échéance, votre Conseil d'Administration vous propose :

> de renouveler le mandat de KPMG Audit en tant que Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices,

> de nommer, pour la même période, Monsieur Denis MARANGE en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Luc DECORNOY.

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2014.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30.06.2008 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2006-2007.

Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2007, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	112 104
Prix moyen d'achat	108.52 €
Nombre de titres vendus	108 012
Prix moyen de vente	108.07 €

Au 30.06.2008, notre société détenait 5 404 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 653 895,77 euros, soit un prix moyen unitaire de 121 euros.

Au 30.09.2008, notre société détenait 7 274 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 12 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

> d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

> de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,

> de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,

> de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- > le prix maximum d'achat est fixé à 180 euros par action,
- > le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 180 millions d'euros.

Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2007, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à la réactivité du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin, nous vous proposons de renouveler l'ensemble de ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

Émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des condi-

tions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,

> d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

> chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

> chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 250 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,

> en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,

> le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (quinzième à dix-neuvième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la vingtième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

Mise à jour et modifications des statuts

En vue notamment de prendre en compte les dispositions issues du décret 2006-1566 du 11.12.2006, votre Conseil d'Administration vous propose une mise à jour des statuts de votre société.

L'ensemble de ces modifications législatives et facultatives vous est présenté et est soumis à votre approbation dans les vingt-et-unième à trente-deuxième résolutions.

Dispositions générales

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30.06.2008.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la vingtième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale du 12.12.2007 au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum en M€	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	250	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	250	Lors de ses réunions du 12.12.2007 et du 25.02.2008, le Conseil d'Administration a décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt d'un montant en principal maximum de 190 millions d'euros, comprenant une clause d'extension, étant précisé que le montant initial maximum (hors exercice de la clause) était compris dans une fourchette de 130 à 160 millions d'euros, et d'une augmentation de capital consécutive à la conversion éventuelle des obligations.
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	350	-
Délégation de pouvoirs en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	10	Néant

ANNEXE

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composé de 9 membres.

Au 30.06.2008, ce Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

Président Directeur Général : Gérard RENARD

> Président Directeur Général :
Clause SA.

> Président du Conseil d'Administration :
Vilmorin SA, Vilmorin Iberica SA (Espagne), Vilmorin Italia Srl (Italie), Clause Spain SA (Espagne), Clause Italia Spa (Italie).

> Président du Board of Directors :
Harris Moran Seeds Cie (États-Unis),
Vilmorin Inc. (États-Unis).

> Président du Conseil de Tutelle :
Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan GmbH (Allemagne).

> Membre du Conseil de Tutelle :
CH Van den Berg BV (Pays-Bas).

> Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Maicentre SCICA, Oxadis SA, Marco Polo Seed Ltd (Thaïlande), Cylonie Ré (Luxembourg).

> Membre du Board :
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni), Hazera Genetics Ltd (Israël).

> Director :
VCC Japan SA (Japon), Vilmorin USA Corp (États-Unis),
Mikado Kyowa Seed Co Ltd (Japon).

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS.

> Membre du Conseil de Surveillance :
Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg).

> Membre du Comité Consultatif :
Flora Frey GmbH (Allemagne).

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

> Gérant :
Vilmorin 1742 SARL.

Administrateurs :

François HEYRAUD

> Président Directeur Général :
Oxadis SA.

> Président du Conseil de Tutelle :
CH Van den Berg BV (Pays-Bas).

> Président du Conseil de Surveillance :
Cnos Garden (Pologne).

> Président du Board :
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni).

> Président du Comité Consultatif :
Flora Frey GmbH (Allemagne).

> Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Top Green SAS (représentant Vilmorin & Cie), Maïcentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin Italia SRL (Italie), Vilmorin Ibérica SA (Espagne), Clause SA, Clause Spain SA (Espagne), Clause Italia SPA (Italie).

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS.

> Gérant :
Vilmorin 1742 SARL.

> Membre du Board :
Harris Moran Seed Company (États-Unis), Vilmorin Inc. (États-Unis).

> Membre du Conseil de Tutelle :
Nickerson Zwan BV (Pays-Bas).

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Sélia).

Jean-Yves FOUCAULT

> Président Directeur Général :
Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA.

> Président du Conseil d'Administration :
Jacquet Belgium (Représentant Jacquet SA), Milcamps Food SA (Belgique).

> Président :
Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients, Société de Viennoiserie Fine (SDVF) SAS, Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain),

Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique), Stasi SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique), Trattoria SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique).

> Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, JN Gaufre SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique).

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS, Limaclub SAS.

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

Joël ARNAUD

> Président Directeur Général :
Limagrain Verneuil Holding SA.

> Vice-Président Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain, Valgrain (Coopérative Agricole) (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain).

> Président du Conseil d'Administration :
Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie).

> Président du Conseil de Tutelle :
Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne).

> Administrateur :
Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA (Représentant LVH), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE.

> Membre du Conseil de Surveillance :
Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Advanta BV (Pays-Bas).

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS.

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant GLH).

Philippe AYMARD

> Président du Conseil d'Administration :
Limaclub SAS, Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop).

> Président du Conseil de Gérance :
Cave Saint Verny SARL.

> Président du Conseil de Surveillance :
Eurodur SA, Advanta BV (Pays-Bas).

> Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre

GIE, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie).

> Membre du Conseil de Tutelle :
Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne).

> Co-Gérant Fondateur :
Dôme 2000.

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS.

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili).

> Membre du Board :
AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Vilmorin USA Corp (États-Unis), Limagrain Genetics Inc. (Canada).

Pierre PAGESSE

> Président Directeur Général :
Groupe Limagrain Holding SA.

> Président :
Coopérative Agricole Limagrain, Momagri (Association Loi 1901).

> Président du Comité d'Administration :
Sélia (SAS), Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS.

> Président du Conseil d'Administration :
Cylonie Ré (Luxembourg), Vilmorin Luxembourg (SA).

> Président du Comité Stratégique :
Biogemma SAS.

> Président du Conseil Exécutif :
Céréales Vallée (Pôle de Compétitivité - Association Loi 1901).

> Membre du Conseil de Surveillance :
Advanta BV (Pays-Bas).

> Administrateur :
Limagrain Verneuil Holding SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Ulice SA, Maïcentre SCICA.

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Rep. Limagrain), Cave Saint Verny SARL.

> Membre du Comité d'Administration :
Limaclub SAS (Représentant Limagrain).

> Membre de Droit :
LG Compagnons (Association).

Daniel CHÉRON

> Directeur Général :
Coopérative Agricole Limagrain, Sélia SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS.

> Directeur Général Délégué :
Groupe Limagrain Holding SA.

> Administrateur :
Génoplante Valor SAS, Cylonie Ré SA (Luxembourg).

> Vice-Président :
Momagri (Association Loi 1901).

> Président Délégué :
Céréales Vallées (Pôle de Compétitivité).

Pascal VIGUIER

> Administrateur :
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Iberica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa, Limagrain Central Europe SE, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Limagrain).

> Membre du Conseil de Surveillance :
Advanta BV (Pays-Bas).

> Membre du Comité d'Administration :
Sélia SAS.

> Membre du Conseil de Tutelle :
Limagrain GmbH (Allemagne), Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni).

> Membre du Conseil de Gérance :
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili).

Didier MIRATON

> Gérant non commandité du Groupe Michelin.



Comptes consolidés au 30.06.2008

- I. Compte de résultat consolidé
- II. Bilan consolidé
- III. Tableau des flux de trésorerie consolidé
- IV. Variation des capitaux propres consolidés
- V. Notes aux états financiers consolidés
- VI. Annexe : périmètre de consolidation 2008

I. Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié	05-06 pro-forma
Revenus des activités ordinaires	5	896.8	804.8	938.5	922.2
Coût des ventes	-	- 487.4	- 445.8	- 523.8	- 519.2
Frais marketing et commerciaux	-	- 126.4	- 120.6	- 150.8	- 146.4
Frais de recherche et développement	8	- 75.2	- 76.9	- 76.9	- 75.3
Frais généraux et administratifs	-	- 89.0	- 91.4	- 106.5	- 109.9
Autres produits et charges opérationnels	9	- 3.6	8.0	14.5	- 12.1
Résultat opérationnel	-	115.2	78.1	95.0	59.3
Coût du financement	10	- 23.2	- 20.0	- 21.7	- 15.1
Autres produits et charges financiers	11	- 6.9	1.8	1.9	2.0
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	1.7	- 0.7	- 0.7	1.3
Impôts sur les résultats	12	- 19.2	- 13.7	- 17.2	- 6.4
Résultat des activités poursuivies	-	67.6	45.5	57.3	41.1
Résultat des activités abandonnées	-	- 16.5	11.8	-	5.5
Résultat de la période	-	51.1	57.3	57.3	46.6
<i>Dont Part du groupe</i>	-	44.3	54.8	54.8	42.4
<i>Dont Part des minoritaires</i>	-	6.8	2.5	2.5	4.2
En euros					
Résultat des activités poursuivies pour une action – Part du groupe	13	4.55	3.2	4.1	2.8
Résultat des activités abandonnées pour une action – Part du groupe	13	- 1.24	0.9	-	0.4
Résultat de la période pour une action – Part du groupe	13	3.31	4.1	4.1	3.2
Résultat dilué des activités poursuivies pour une action – Part du groupe	13	4.28	N/A	N/A	N/A
Résultat dilué des activités abandonnées pour une action – Part du groupe	13	- 1.16	N/A	N/A	N/A
Résultat dilué de la période pour une action – Part du groupe	13	3.12	N/A	N/A	N/A

II.1. Bilan consolidé Actif

En millions d'euros	Notes	30.06.08	30.06.07	30.06.06 pro-forma
Goodwill	14	271.0	275.9	272.2
Autres immobilisations incorporelles	15	393.6	385.2	383.6
Immobilisations corporelles	16	131.9	134.5	143.0
Actifs financiers	17	32.3	24.5	31.1
Participations mises en équivalence	18	30.4	9.3	8.4
Impôts différés	25	9.6	13.9	11.3
Total des actifs non courants	-	868.8	843.3	849.6
Stocks	19	198.8	259.0	294.3
Clients et autres débiteurs	20	385.0	379.3	363.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	259.9	150.6	168.9
Total des actifs courants	-	843.7	788.9	826.9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3	71.7	-	-
Total de l'actif	-	1 784.2	1 632.2	1 676.5

II.2. Bilan consolidé Passif

En millions d'euros	Notes	30.06.08	30.06.07	30.06.06 pro-forma
Capital social	22	204.2	204.2	204.2
Réserves et résultats – Part du groupe	22	411.1	404.2	373.6
Capitaux propres – Part du groupe	22	615.3	608.4	577.8
Intérêts minoritaires	23	123.8	97.2	137.9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-	739.1	705.6	715.7
Provisions pour avantages au personnel	24	17.5	23.6	33.4
Dettes financières non courantes	27	348.6	322.6	138.1
Impôts différés	25	81.7	84.0	90.4
Total des passifs non courants	-	447.8	430.2	261.9
Autres provisions	26	25.1	19.9	27.8
Fournisseurs et autres créditeurs	28	279.7	296.7	295.8
Produits différés	29	5.1	6.5	2.4
Dettes financières courantes	27	234.6	173.3	372.9
Total des passifs courants	-	544.5	496.4	698.9
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3	52.8	-	-
Total du passif	-	1 784.2	1 632.2	1 676.5

III. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06 pro-forma
1 – Opérations d'exploitation			
Résultat de la période	51.1	57.3	46.6
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividendes	- 1.7	0.7	- 1.3
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	77.9	80.3	83.1
Dotations nettes aux provisions non courantes	9.4	- 15.9	6.8
Variation des impôts différés	- 6.8	- 3.5	- 4.3
Résultat sur opérations en capital	30.0	- 10.5	- 11.8
Perte et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 0.5	- 0.2	-
Marge brute d'autofinancement	159.4	108.2	119.1
<i>Dont marge brute d'autofinancement des activités abandonnées</i>	<i>11.2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	31.5	15.9	- 23.8
> Clients et autres débiteurs	- 50.3	- 21.9	- 4.8
> Dettes courantes	26.0	8.9	11.0
Flux liés aux activités opérationnelles	166.6	111.1	101.5
<i>Dont flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>10.6</i>		
2 – Opérations d'investissement			
Prix de cession des actifs immobilisés ⁽¹⁾	4.7	21.5	24.9
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 83.7	- 75.0	- 68.5
> Immobilisations corporelles	- 25.9	- 28.5	- 21.9
> Actifs financiers ⁽³⁾	- 52.6	- 50.1	- 145.7
Variation des autres actifs financiers	- 10.4	12.4	19.9
Trésorerie nette acquise sur entrée de périmètre ⁽²⁾	2.4	77.5	1.3
Trésorerie nette cédée sur sortie de périmètre	- 0.4	- 0.2	- 2.9
Incidence des actifs et passifs cédés	-	21.9	-
Incidence des décalages de trésorerie	9.3	0.1	- 0.5
Flux liés aux opérations d'investissements	- 156.6	- 20.4	- 193.4
<i>Dont flux de trésorerie d'investissements utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>- 1.4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
3 – Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	11.0	-	-
Augmentation des dettes financières ^{(3) (4)}	117.0	- 10.2	93.1
Autres	-	- 0.4	-
Dividendes reçus de participations non consolidées	1.4	0.3	-
Dividendes versés	- 22.8	- 21.7	- 14.5
Flux liés aux opérations de financement	106.6	- 32.0	78.6
<i>Dont flux de trésorerie de financement provenant des activités abandonnées</i>	<i>- 10.0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
4 – Incidence de la variation des taux de change	- 5.6	- 0.2	- 3.0
<i>Dont variation des taux de change des activités abandonnées</i>	<i>- 0.1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
5 – Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	111.0	58.5	- 16.3
6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	150.6	92.1	185.2
<i>Dont trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées</i>	<i>2.6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
7 – Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	261.6	150.6	168.9
<i>Dont trésorerie à la clôture des activités abandonnées</i>	<i>1.7</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Dont 16,8 millions d'euros liés à l'activité abandonnée sur Ferry Morse au 30.06.2006.

(2) Il s'agit de l'intégration de l'activité de semences grandes cultures au 30.06.2007.

(3) Dont les incidences de l'opération d'apport des semences grandes cultures du Groupe Limagrain au 30.06.2006.

(4) Augmentation des dettes financières non courantes (dont OCEANE) 164,8

Remboursement des dettes financières non courantes - 95,3

Mouvements des dettes financières courantes 47,5

117,0

IV. Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Part du groupe					Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
30.06.06	145.9	29.3	152.3	- 4.7	322.8	47.6	370.4
Écarts de conversion	-	-	-	- 6.4	- 6.4	0.6	- 5.8
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	0.6	-	0.6	0.2	0.8
Résultat net	-	-	54.8	-	54.8	2.5	57.3
Total des gains et pertes de l'exercice	-	-	55.4	- 6.4	49.0	3.3	52.3
Variation des titres auto-détenus	-	-	0.3	-	0.3	-	0.3
Dividendes versés	-	-	- 21.7	-	- 21.7	- 0.4	- 22.1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	47.7	47.7
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	- 0.8	- 0.8
Variation de capital de la société mère	58.3	182.9	-	-	241.2	-	241.2
Frais liés à l'opération d'apport imputés sur la prime	-	- 1.3	-	-	- 1.3	-	- 1.3
Incidence des apports de l'activité grandes cultures à Vilmorin	-	-	15.0	-	15.0	-	15.0
Autres	-	-	3.1	-	3.1	- 0.2	2.9
30.06.07	204.2	210.9	204.4	- 11.1	608.4	97.2	705.6
Écarts de conversion	-	-	-	- 15.6	- 15.6	- 1.6	- 17.2
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 0.3	-	- 0.3	- 0.2	- 0.5
Résultat net	-	-	44.3	-	44.3	6.8	51.1
Total des gains et pertes de l'exercice	-	-	44.0	- 15.6	28.4	5.0	33.4
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0.5	-	- 0.5	-	- 0.5
Dividendes versés	-	-	- 22.2	-	- 22.2	- 0.6	- 22.8
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	0.4	-	0.4	0.7	1.1
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	11.0	11.0
Retraitement des OCEANE	-	-	-	-	-	11.3	11.3
Autres	-	-	0.8	-	0.8	- 0.8	-
30.06.08	204.2	210.9	226.9	- 26.7	615.3	123.8	739.1

État des gains et pertes de l'exercice comptabilisés

En millions d'euros	07-08	06-07
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	0.3
Changement de méthode	-	0.5
Autres	- 0.5	-
S/Profit net reconnu directement en capitaux propres	- 0.5	0.8
Résultat de la période	51.1	57.3
S/Total des produits et charges de la période	50.6	58.1
<i>Dont Part Groupe</i>	44.0	55.4
<i>Part Minoritaires</i>	6.6	2.7

V. Notes aux États financiers consolidés

	Notes	Page		Notes	Page
Généralités			Bilan consolidé - Passif		
• Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	106	• Capitaux propres - part du groupe	22	142
• Événements de la période	2	115	• Capitaux propres - intérêts minoritaires	23	142
• Périmètre de consolidation	3	116	• Provisions pour avantages au personnel	24	144
• Information sectorielle	4	119	• Impôts différés	25	146
Compte de résultat			• Autres provisions courantes	26	147
• Revenu des activités ordinaires	5	121	• Dettes financières courantes et non courantes	27	148
• Frais de personnel	6	122	• Fournisseurs et autres créditeurs	28	150
• Dotation aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	123	• Produits différés	29	151
• Frais de recherche et de développement	8	124	Informations complémentaires		
• Autres produits et charges opérationnels	9	125	• Instruments financiers	30	151
• Coût du financement	10	126	• Engagements hors bilan	31	157
• Autres produits et charges financières	11	126	• Transactions avec les parties liées	32	158
• Impôts sur les résultats	12	127	• Passifs éventuels	33	159
• Résultat pour une action	13	128	• Événements postérieurs à la clôture	34	159
Bilan consolidé - Actif			<hr/>		
• Goodwill	14	130	Note 1 - Méthodes et principes comptables en normes IFRS		
• Autres immobilisations incorporelles	15	132	1 – Contexte général et déclaration de conformité		
• Immobilisations corporelles	16	134	Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30.06.2008 (site internet : http://ec.europa.eu).		
• Actifs financiers	17	137	Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 01.10.2008.		
• Participations mises en équivalence	18	139	2 – Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés		
• Stocks	19	140	Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.		
• Clients et autres débiteurs	20	141			
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	141			

3 – Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction de Vilmorin doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de Vilmorin procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de Vilmorin portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 – Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 – Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Vilmorin a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

> Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition.

> La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

> Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en "Variation de l'engagement de rachat".

> À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 – Acquisition d'intérêts minoritaires dans des sociétés consolidées par intégration globale

Lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires relatifs à des sociétés contrôlées par Vilmorin, les actifs, passifs et passifs éventuels de la société sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai de douze mois et rétroactivement à la date d'acquisition. Tout surplus entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur, dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels est comptabilisé en goodwill. Toute différence négative est reconnue au résultat de l'exercice d'acquisition complémentaire.

4.3 – Échanges de titres

Le traitement des opérations d'échanges de titres n'est pas visé par les normes IFRS. En l'absence de référentiel, Vilmorin a traité ce type d'opération en capitaux propres.

4.4 – Application et interprétation des normes et règlements

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 01.07.2007 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin :

- IAS 1R : présentation des états financiers,
- IFRIC 12 : concessions de services,
- IFRIC 13 : programmes de fidélité client,
- IFRS 8 : information sectorielle,
- IAS 23 R : coûts d'emprunt,
- IFRIC 14 : plafonnement de l'actif et obligations de financement minimum,
- IFRS 2 amendement : conditions d'acquisition des droits et annulations,
- IAS 32 et IAS 1 amendement : instruments financiers remboursables au gré du porteur,
- IFRS 1 et IAS 27 amendement : coût d'une participation dans une filiale, une joint-venture ou une entreprise associée,
- IFRS 3 et IAS 27R : regroupement d'entreprises.

5 – Méthodes de consolidation (IAS 27 - 28 - 31)

Les règles suivantes sont appliquées :

> Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appréciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles,
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

> Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

> Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

> Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dividendes versés entre sociétés consolidées,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les plus ou moins values sur cessions internes.

6 – Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en "goodwill".

Les goodwill négatifs résultant des acquisitions sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice de l'acquisition.

7 – Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne Vilmorin qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

Le premier niveau d'information sectorielle, tel que défini par la norme IAS 14, est organisé par secteur d'activité.

La ventilation retenue par Vilmorin pour les différentes activités est la suivante :

- Activité potagères - marché professionnel,
- Activité potagères – marché grand public,
- Activité grandes cultures – marchés Europe et Amérique du Nord.

Le deuxième niveau d'information sectorielle, tel que défini par la norme IAS 14 est organisé par zone géographique :

- Europe,
- Amérique,
- Asie,
- Afrique,
- Océanie,
- Moyen-Orient.

8 – Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie à des cours approchant les cours de change aux dates de transaction.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Écarts de conversion", et au poste "Intérêts minoritaires" pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

9 – Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion". Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- > Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- > Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

10 – Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Vilmorin. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'autres immobilisations incorporelles de Vilmorin sont les suivantes :

10.1 – Coûts de développement

Les coûts de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- > les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable,
- > la faisabilité technique des projets est démontrée,
- > il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets,
- > il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée,
- > les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Nature et contenu des projets immobilisés

Les projets immobilisés correspondent à des travaux condui-

sant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- > l'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs,

- > les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement,

- > la mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.

- > les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.

- > la mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

10.2 – Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés (majoré des coûts annexes) et la part de Vilmorin dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation.

Ces goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises".

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1.24 ci-après. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Participations mises en équivalence". Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

10.3 – Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

> au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément,

> à la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

a. Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

b. Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

c. Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

d. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- les coûts des matériaux et services utilisés,
- les salaires et autres coûts de main-d'oeuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

10.4 – Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemple : intérêt agrono-

mique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives, etc.).

Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

11 – Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

11.1 – Intérêts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23.

11.2 – Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

11.3 – Amortissements

a. Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

b. Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement utilisé par Vilmorin est le mode linéaire.

c. Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans ⁽¹⁾.
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères,
20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

d. Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

11.4 – Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur si les circonstances l'exigent.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 24 ci-après.

12 – Contrats de location (IAS 17)

12.1 – Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts au passif.

12.2 – Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13 – Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés

pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 – Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16 – Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin participe à divers régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 – Régime à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2 – Régime à prestations définies

Pour ces régimes, Vilmorin comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

> La méthode utilisée est celle dite des "unités de crédits projetées" qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

> Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.

> Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du "corridor". Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3 – Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Pour Vilmorin, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

16.4 – Présentation au bilan et au compte de résultat

Le montant des provisions constituées au titre des avantages au personnel figure au bilan dans la rubrique "Provisions pour avantages au personnel" compte tenu de leur échéance à long terme.

Au compte de résultat, la charge représentative de l'évolution de ces engagements est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

17 – Provisions (IAS 37)

17.1 – Principe général

La norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- > Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite.
- > L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice.
- > Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.
- > Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 – Application à Vilmorin

Vilmorin est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc). Elle applique les règles suivantes :

a. Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement

provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- indemnités de licenciements,
- pré-retraites,
- préavis non effectués,
- formation des personnes devant partir,
- autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

b. Provisions pour litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.)

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Par ailleurs afin d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de certains risques spécifiques (en particulier la responsabilité contractuelle, les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que certains risques dommages), Vilmorin dispose d'une captive de réassurance. Cette société constitue des provisions, conformément aux règles générales exposées ci-dessus.

c. Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 – Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique "Produits différés" et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 – Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles (à l'exception notamment des goodwill) entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

> les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intragroupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),

> les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,

> les différences entre base comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- > les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- > la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- > la position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20 – Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et autres créditeurs" pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis du coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 – Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

21.1 – Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- > pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse,
- > pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 – Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 – Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin applique les principes suivants :

a. Instruments financiers dérivés

Vilmorin utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de change.

Les principes comptables applicables aux instruments relatifs aux couvertures de change sont exposés à la Note 1 paragraphe 9 ci-dessus.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des swaps de taux pour leur partie efficace.

b. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique "Produits différés". Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

c. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 – Dettes financières - instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

22 – Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

23 – Trésorerie et équivalents de trésorerie - valeurs mobilières de placement

23.1 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- > les disponibilités,
- > les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- > les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

23.2 – Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers" les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- > pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat,
- > pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

24 – Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (selon la méthode décrite ci-après).

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

24.1 – Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

24.2 – Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

25 – Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

25.1 – Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques "courant" et "non courant".

25.2 – Application à Vilmorin

Vilmorin a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- > Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - en "courant" si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
 - en "non courant" dans les cas inverses.

- > les actifs immobilisés sont classés en “non courant”,
- > les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en “courant”,
- > les provisions pour avantages au personnel sont classées en “non courant” compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements,
- > les dettes financières sont classées en “courant” et “non courant” selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture,
- > les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif “non courant”.

26 – Produits des activités ordinaires

26.1 – Principe général

Les produits des activités ordinaires font l'objet de la norme IAS 18. Ces revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

26.2 – Application à Vilmorin

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La date de transfert correspond généralement :

- > pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle,
- > pour les prestations de service en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et si son résultat peut être estimé de façon fiable,
- > pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant.

Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

- > Les produits des activités ordinaires comprennent :
 - les ventes de produits,
 - les ventes de services,
 - les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- les retours de marchandises et de biens,
- les remises de fin d'année,
- les marges arrières versées aux distributeurs, le cas échéant.

27 – Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin par le nombre de d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 2 - Événements de la période

Les principales opérations intervenues au cours de la période close au 30.06.2008 sont les suivantes :

Prise de participation dans la société chinoise Yuanlongping High-Tech Agriculture

En date du 09.07.2007, Vilmorin a annoncé la signature d'une alliance stratégique avec la société chinoise Hunan Xindaxin Co Ltd, actionnaire de référence du semencier Yuanlongping High-Tech Agriculture (LPHT). Les caractéristiques financières de cette opération sont décrites à la Note 3 de l'annexe. Yuanlongping High-Tech Agriculture constitue l'un des principaux semenciers chinois avec un chiffre d'affaires de 88,5 millions d'euros et est un des leaders mondiaux en riz hybride et reconnu en semences potagères. Cette alliance constitue une étape clé du développement de Vilmorin en Chine.

Processus de cession des activités potagères grand public

Le 10.10.2007, Vilmorin a annoncé sa volonté de désengagement de son activité à destination du marché grand public (semences et produits de jardin). À la clôture du 30.06.2008, seules les sociétés Flora Frey et Sperling ont été cédées. Pour les autres sociétés (Suttons et Oxadis et ses filiales), le processus de cession est toujours en cours auprès d'investisseurs et d'acteurs industriels. En conformité avec la norme IFRS 5, les éléments financiers (bilan et compte de résultat) ont été identifiés afin de les présenter distinctement au bilan et au compte de résultat. Une analyse des retraitements est présentée en Note 3.

Prise de contrôle de la société turque Vilmorin Anadolu

Depuis juillet 2007, la société turque Anadolu Tohumculuk devenue Vilmorin Anadolu est désormais détenue à 100 % suite au rachat des actions à l'actionnaire principal. Vilmorin Anadolu est le distributeur partenaire historique en Turquie de la filiale Vilmorin SA et représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 millions d'euros. Avec ce rachat, Vilmorin SA devrait poursuivre son développement en Turquie et dans les pays limitrophes.

Complément de prise de participation dans Soltis

Un complément de prise de participation de 10 % des titres, soit une détention à hauteur de 50 %, permet à la filiale LVH d'obtenir le contrôle conjoint depuis juillet 2007. Soltis est aujourd'hui reconnu dans le monde pour son activité tournesol et dispose d'une génétique leader en Europe.

Note 3 - Périmètre de consolidation

1 – Périmètre de consolidation

1.1 – Au 30.06.2008, Vilmorin a consolidé 99 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables IFRS.

	07-08	06-07
Par intégration globale	86	84
Par intégration proportionnelle	7	5
Par mise en équivalence	6	7
Total	99	96

1.2 – Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2007-2008 ont été les suivantes :

a. Entrées dans le périmètre de consolidation

> Par création de société :

- ICA Seeds SCA,
- Clause Maghreb,
- Vilmorin 1742,
- Hazera Agricultural Beijing Co Ltd,
- Nickerson Zwaan Ukraine,
- Vilmorin Hong-Kong,
- Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda.

> Par prise de participation :

- Ceekay,
- Changsha Xindaxin,
- Yuanlongping High-Tech Agriculture.

> Changement de méthode de consolidation :

- la société Vilmorin Anadolu, précédemment consolidée par mise en équivalence, est désormais consolidée par intégration globale, suite au rachat de la totalité des parts soit 52,52 %,
- la société Soltis, précédemment consolidée par mise en équivalence, est désormais consolidée par intégration proportionnelle à 50 %.

b. Sortie du périmètre de consolidation

> Suite à cession :

- Flora Frey GmbH,
- Carl Sperling and Co GmbH.

> Suite à liquidation en cours :

- Clause Harris Moran Tézier.

c. Changements de dénomination

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Advanta A/S	Limagrain A/S
Anadolu	Vilmorin Anadolu
Clause Tézier do Brasil	Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda
Clause Tézier Iberica SL	Clause Spain SA
Clause Tézier India	Clause India
Clause Tézier Italia SPA	Clause Italia SPA
Clause Tézier SA	Clause
Cnos Vilmorin sp zoo	Cnos Garden sp zoo
Henderson Seeds	Clause Pacific
Limagrain Advanta Belgium BVBA	Limagrain Belgium BVBA
Limagrain Advanta Nederland BV	Limagrain Nederland BV
Limagrain Genetics Corp	Vilmorin USA Corp
Nickerson (UK) Ltd	Nickerson Advanta Ltd

d. Description des opérations significatives

Prise de participation chez Yuanlongping High-Tech Agriculture en Chine

Vilmorin a créé une filiale détenue à 100 % dénommée Vilmorin Hong Kong (VHK). En vertu d'un accord conclu en juillet 2007 entre Vilmorin Hong Kong et la société Hunan Xindaxin Co Ltd, Vilmorin Hong Kong est entrée au capital de Changsha Xindaxin par le biais d'un rachat d'actions et de la souscription à une augmentation de capital pour un montant total de 271 millions de renminbi yuan chinois (27 millions d'euros).

À l'issue de ces opérations Vilmorin Hong Kong détient 46,5 % du capital de Changsha Xindaxin tandis que son partenaire Hunan Xindaxin Co Ltd en détient 53,5 %.

Les accords conclus avec Hunan Xindaxin Co Ltd permettent à Vilmorin d'augmenter sa participation au capital de la société Changsha Xindaxin notamment sous la réserve d'une modification des lois chinoises autorisant aux investisseurs étrangers d'être majoritaires dans une entreprise du secteur des semences.

Changsha Xindaxin détient 22,22 % du groupe Yuanlongping High-Tech Agriculture et est donc l'actionnaire de référence de ce groupe coté à la Bourse de Shenzhen. Cette société est l'un des principaux semenciers chinois et un des leaders mondiaux en riz hybride.

Au regard du taux de détention, soit 22,22 % dans Yuanlongping High-Tech Agriculture, ce groupe est consolidé par la méthode de mise en équivalence.

En outre, des collaborations avec les filiales de Vilmorin vont être mises en place sur le marché asiatique afin d'optimiser l'ensemble des ressources sur ce marché.

Dans le cadre d'une approche stratégique coordonnée des marchés asiatiques, Vilmorin et son actionnaire de référence Groupe Limagrain Holding ont décidé d'investir directement via Vilmorin

Hong Kong, dans une autre filiale de Hunan Xindaxin Co Ltd, Morning Foodstuff, société orientée sur le secteur agro industriel et alimentaire. Cette participation non consolidée a été classée au bilan en actifs disponibles à la vente pour un montant de 113,8 MRMB (11 millions d'euros).

Complément de prise de participation chez Soltis

Dans le cadre de sa coopération avec Euralis Semences, Vilmorin a porté, au cours de cet exercice, sa participation dans Soltis, société de recherche spécialisée en tournesol, de 40 % à 50 %. Précédemment consolidée par mise en équivalence, Soltis est désormais intégrée proportionnellement.

Complément de prise de participation chez Vilmorin Anadolu

Vilmorin SA a pris le contrôle intégral, en juillet 2007, de la société turque Anadolu Tohumculuk, devenue depuis Vilmorin Anadolu. Précédemment consolidée par mise en équivalence, Vilmorin Anadolu est depuis le 01.07.2007 intégrée globalement.

Acquisition de Ceekay, société de recherche de semences potagères basée en Inde

Vilmorin a acquis les titres Ceekay, société de recherche de semences potagères basée en Inde. Cette acquisition résulte des différentes opérations réalisées avec Avesthagen qui ont pris fin au cours de l'exercice 2007-2008.

2 – Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

En millions d'euros	Vilmorin Anadolu	Soltis ⁽¹⁾	Changsha Xindaxin ⁽²⁾	Ceekay
Date d'entrée dans le périmètre	01.07.07	01.07.07	01.07.07	01.07.07
% acquis				
Sur l'exercice	52.52	10.00	46.50	100.00
Antérieurement	47.48	40.00	-	-
Total détenu	100.00	50.00	46.50	100.00
Méthode de consolidation ⁽³⁾	IG	IP	IP	IG
Prix d'acquisition des titres				
Sur l'exercice	7.6	2.7	29.8	1.8
Antérieurement	0.1	4.3	-	-
Total détenu	7.7	7.0	29.8	1.8
Éléments de bilan repris				
Immobilisations	0.6	16.0	17.9	-
Besoin en fonds de roulement	8.1	1.7	-	0.1
Provisions pour risques et charges	0.3	-	-	-
Endettement net de trésorerie	- 1.9	7.8	-	0.2
Capitaux propres	10.3	9.9	17.9	- 0.1
Capitaux propres acquis	5.4	1.0	8.3	- 0.1
Écart d'évaluation	-	-	-	-
Goodwill	2.2	1.7	21.5	1.9

(1) Les chiffres issus des éléments du bilan sont présentés à 100 % pour les besoins du calcul du goodwill.

(2) Changsha Xindaxin détient 22,22 % de Yuanlongping High-Tech Agriculture qui, de ce fait, est consolidée par mise en équivalence. La valeur des titres Yuanlongping High-Tech Agriculture chez Changsha Xindaxin, soit 17,9 millions d'euros correspond à 22,22 % des capitaux propres consolidés de Yuanlongping High-Tech Agriculture.

Le goodwill issu de la première consolidation de ce sous-ensemble s'élève à 21,5 millions d'euros, l'acquisition ayant eu lieu le 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008, l'affectation finale de ce goodwill devra être, conformément au délai fixé par les normes, réalisée dans un délai maximum d'un an à compter de l'acquisition.

(3) IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle.

3 – Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre constant, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2006-2007 pro-forma dans les conditions suivantes :

- > la norme IFRS 5 a été appliquée, comme détaillé dans le paragraphe 4,
- > afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30.06.2007 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30.06.2008,
- > la société Clause Harris Moran Tézier sortante sur l'exercice 2007-2008 a été neutralisée sur l'exercice précédent,
- > les sociétés entrantes sur l'exercice 2007-2008 ont été rajoutées dans les comptes au 30.06.2007 soit :
 - Clause Maghreb,
 - Ceekay,
 - Hazera Agricultural Beijing Co Ltd,
 - Hazera do Brasil Comercio de Sementes,
 - ICA Seeds SCA,
 - Yuanlongping High Tech Agriculture,
 - Nickerson Zwaan Ukraine,
 - Vilmorin 1742,
 - Vilmorin Hong Kong,
 - Changsha Xindaxin.
- > les sociétés Vilmorin Anadolu et Soltis, intégrées par mise en équivalence au 30.06.2007, ont été retraitées afin d'apparaître respectivement en intégration globale et en intégration proportionnelle,
- > les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	07-08	06-07 pro-forma
Revenu des activités ordinaires	+ 13.0	896.8	793.7
Résultat opérationnel	+ 43.6	115.2	80.2
Résultat des activités poursuivies	+ 44.4	67.6	46.8
Résultat des activités abandonnées	NS	- 16.5	12.5
Résultat de la période	- 13.8	51.1	59.3

4 – Activité abandonnée potagères grand public

Afin de comparer les résultats à périmètre constant, il a été procédé à l'établissement d'un compte 2006-2007 pro-forma dans les conditions suivantes :

Depuis le 10.10.2007, Vilmorin a annoncé un processus formel de cession de son activité grand public.

En conséquence, des retraitements sur le compte de résultat et le bilan ont été opérés afin d'être en conformité avec la norme IFRS 5. Ces retraitements consistent à présenter les charges et les produits nets sur une ligne spécifique nommée "Résultat net des activités abandonnées" au niveau du compte de résultat pour chacune des périodes présentées et "Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente"

au niveau du bilan uniquement pour l'exercice clos le 30.06.2008.

La contribution au résultat, net d'impôt, de l'activité abandonnée s'élève à - 16,5 millions d'euros sur la période contre + 11,8 millions d'euros au 30.06.2007 et correspond uniquement à la contribution des activités opérationnelles potagères grand public.

Présentation d'un compte de résultat pro-forma de l'activité potagères grand public

Afin d'être en conformité avec les effets du processus de cession en cours, il a été considéré que le flux de ventes de marchandises, entre les sociétés de l'activité potagères professionnelles et notamment la filiale Oxadis, sera poursuivi dans le futur. L'effet sur le chiffre d'affaires maintenu au niveau du secteur semences professionnelles, s'élève à 6,9 millions d'euros au 30.06.2008.

En revanche, la vente de services comme la location gérance a été éliminée tant dans l'activité potagères professionnelle que dans l'activité potagères grand public. Ceci favorise la contribution nette d'impôt de l'activité semences grand public d'environ 2,4 millions d'euros et diminue d'autant le résultat opérationnel des activités poursuivies.

Il en est de même pour les quotes-parts facturées par le Groupe Limagrain, ce qui favorise la contribution nette d'impôt de l'activité potagères grand public de 1,2 million d'euros et diminue d'autant le résultat opérationnel des activités poursuivies.

Les principaux agrégats composant le résultat net de l'activité abandonnée sont les suivants :

En millions d'euros	07-08	06-07
Revenu des activités ordinaires	121.2	133.7
Coût des ventes	- 69.5	- 78.0
Résultat opérationnel	- 11.9	16.9
Résultat financier	- 10.0	- 1.6
Impôts sur les résultats	5.4	- 3.5
Résultat net généré par l'activité potagères grand public	- 16.5	11.8

Le résultat net de l'activité abandonnée contient des éléments négatifs relatifs principalement à la cession des titres Flora Frey et Sperling à hauteur de - 24,3 millions d'euros. En revanche, les autres sociétés composant cette activité abandonnée affichent un résultat positif sur la période de l'ordre de 7,8 millions d'euros.

La perte liée à la cession des titres Flora Frey et Sperling provient principalement des titres et du compte courant cédés pour un euro.

Le résultat net de l'activité abandonnée clos au 30.06.2007 qui affiche un profit de 11,8 millions d'euros provient essentiellement des éléments exceptionnels sur Flora Frey liés à la cession de l'option du bail immobilier et à une reprise de dépréciation.

Présentation au bilan des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente

Vilmorin ayant déclaré avoir engagé un processus formel de cession de son activité potagères grand public, ces actifs et passifs sont présentés dans le bilan du 30.06.2008 comme détenus en vue de la vente. Les principaux éléments d'actifs et passifs qui représentent la position de clôture figurent dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	07-08
Goodwill	3.3
Autres immobilisations incorporelles	3.3
Immobilisations corporelles	7.2
Actifs financiers	0.9
Impôts différés	1.7
Total des actifs non courants	16.4
Stocks	16.6
Clients et autres débiteurs	37.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.7
Total des actifs courants	55.3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	71.7

En millions d'euros	07-08
Provisions pour avantages au personnel	3.4
Dettes financières non courantes	- 0.1
Impôts différés	0.1
Total des passifs non courants	3.4
Autres provisions	6.0
Fournisseurs et autres créditeurs	31.3
Dettes financières courantes	12.1
Total des passifs courants	49.4
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	52.8

Les flux nets de trésorerie relatifs à l'activité abandonnée potagères grand public sur la période

Le tableau des flux de trésorerie consolidés de la période présente également une ligne spécifique liée aux activités abandonnées sur chaque nature de flux définie comme suit :

En millions d'euros	07-08
Marge d'autofinancement liée aux activités abandonnées	11.2
Flux liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	10.6
Flux liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités abandonnées	- 1.4
Flux liés aux opérations de financement provenant des activités abandonnées	- 10.0
Incidence de la variation des taux de change	- 0.1
Trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées	2.6
Trésorerie à la clôture des activités abandonnées	1.7

Note 4 - Information sectorielle

1 – Principes généraux

Les règles applicables à la présentation de l'information sectorielle sont définies au paragraphe 1.7 des méthodes et principes comptables IFRS.

La ventilation retenue par Vilmorin comprend deux niveaux d'information :

- un premier par secteur d'activité,
- un deuxième par zone géographique.

2 – Information par secteur d'activité

Vilmorin est organisée et gérée en 3 secteurs d'activité :

- Activité potagères – marché professionnel,
- Activité potagères – marché grand public,
- Activité grandes cultures – marchés Europe et Amérique du Nord.

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-après reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 – Informations relatives à l'exercice 2007-2008

En millions d'euros	Activité potagères professionnelles	Activité potagères grand public	Activité grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	394.3	-	502.5	-	-	896.8
Résultat opérationnel	70.5	-	47.5	- 2.8	-	115.2
Résultat des activités poursuivies	50.0	-	28.5	- 10.9	-	67.6
Résultat des activités abandonnées	0.0	- 16.5	-	-	-	- 16.5
Résultat de l'ensemble consolidé	50.0	- 16.5	28.5	- 10.9	-	51.1

En millions d'euros	Activité potagères professionnelles	Activité potagères grand public	Activité grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté	Total
Actif non courant	261.9	-	546.5	60.4	-	868.8
<i>Dont investissements de la période ⁽²⁾</i>	62.8	1.9	55.6	41.9	-	162.2
Actif courant	308.7	-	341.9	193.1	-	843.7
Activités abandonnées	-	71.7	-	-	-	71.7
Total Actif	570.6	71.7	888.4	253.5	-	1 784.2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	739.1	739.1
Passif non courant	47.2	-	47.7	352.9	-	447.8
Passif courant	153.0	-	196.3	195.2	-	544.5
Activités abandonnées	-	52.8	-	-	-	52.8
Total Passif	200.2	52.8	244.0	548.1	739.1	1 784.2

(1) La ligne "Capitaux propres" de l'ensemble Vilmorin n'est pas ventilée par secteur d'activité.

(2) La décomposition du total est disponible dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

2.2 – Informations relatives à l'exercice 2006-2007 (Publié)

En millions d'euros	Activité potagères professionnelles	Activité potagères grand public	Activité grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	365.0	142.0	431.5	-	-	938.5
Résultat opérationnel	53.9	11.6	25.8	3.7	-	95.0
Résultat des activités poursuivies	34.5	8.3	12.6	1.9	-	57.3
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	34.5	8.3	12.6	1.9	-	57.3

En millions d'euros	Activité potagères professionnelles	Activité potagères grand public	Activité grandes cultures	Holdings et autres	Non affecté	Total
Actif non courant	249.7	23.1	549.5	21.0	-	843.3
Actif courant	299.3	70.3	350.5	68.8	-	788.9
Total Actif	549.0	93.4	900.0	89.8	-	1 632.2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	705.6	705.6
Passif non courant	81.9	16.0	236.2	96.1	-	430.2
Passif courant	140.1	57.2	193.5	105.6	-	496.4
Total Passif	222.0	73.2	429.7	201.7	705.6	1 632.2

(1) La ligne "Capitaux propres" de l'ensemble Vilmorin n'est pas ventilée par secteur d'activité.

3 – Information par zone géographique

Les actifs et investissements de la période par zone géographique sont répartis comme suit :

En millions d'euros	Europe	Amérique	Asie	Afrique	Océanie	Moyen-Orient	Total
Actifs	1 301.1	247.7	101.6	9.7	6.1	118.0	1 784.2
Investissements de la période ⁽¹⁾	111.2	11.2	31.1	0.3	0.4	8.0	162.2

(1) La décomposition du total est disponible dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

D'autres informations sur le revenu des activités ordinaires sont mentionnées à la Note 5.2.

Note 5 - Revenu des activités ordinaires

1 – Répartition par nature

En millions d'euros	Variation (%)	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Ventes de produits	+ 11.7	844.5	756.3	890.4
Ventes de services	+ 9.5	8.1	7.4	7.1
Redevances perçues	+ 7.5	44.2	41.1	41.0
Total	+ 11.4	896.8	804.8	938.5

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 26 des méthodes et principes comptables IFRS.

Dans le cadre des retraitements liés à l'application de la norme IFRS 5 "Activités abandonnées", l'exercice clos le 30.06.2007 fait apparaître une colonne retraitée de ces éléments nommée "pro-forma" et également une colonne nommée "publié" reprenant les éléments d'origine publiés en 2007. Bien entendu, les chiffres liés à l'exercice clos le 30.06.2008 sont également retraités pour tenir compte de l'activité abandonnée potagers grand public.

2 – Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation (%)	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Europe	+ 15.4	496.4	430.0	563.2
Amérique	+ 0.5	193.9	192.9	193.2
Asie	- 5.9	65.2	69.3	69.5
Moyen-Orient	+ 53.7	60.7	39.5	39.5
Afrique	+ 13.9	21.3	18.7	19.1
Océanie	+ 18.6	7.0	5.9	5.9
Total	+ 11.7	844.5	756.3	890.4

3 – Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Semences fourragères et gazon	38.1	40.3	40.3
Autres semences grandes cultures	419.7	347.8	347.8
Semences potagères et fleurs	352.3	329.8	322.0
Produits de jardin grand public	-	-	102.7
Autres produits	34.4	38.4	77.6
Total	844.5	756.3	890.4

La ligne "Produits de jardin grand public" n'a pas été mentionnée au regard de l'application de IFRS 5 sur l'activité abandonnée "Potagères grand public" (voir Note 3).

4 – Revenu des activités ordinaires à taux de change constant

Au taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent (hors activités abandonnées) se serait élevé à 778 millions d'euros contre 896,8 millions d'euros sur cet exercice, soit + 15,3 %.

5 – Redevances perçues

Les redevances perçues concernent principalement :

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Les espèces autogames (principalement céréales à paille)	38.8	38.9	38.9
Les espèces hybrides (principalement le maïs)	5.4	2.2	2.1
Total	44.2	41.1	41.0

Note 6 - Frais de personnel

1 – Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
Rémunérations brutes	154.2	153.0	177.5
Charges sociales	52.2	51.1	58.2
Participation	5.9	4.6	5.5
Total	212.3	208.7	241.2

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

2 – Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin communique une information sur son effectif permanent en fin d'exercice et son effectif annuel moyen.

2.1 – Effectif annuel moyen

a. Répartition géographique

	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
France	1 647	1 617	2 052
Étranger	2 766	2 690	3 062
Total	4 413	4 307	5 114

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

b. Répartition par catégorie

	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
Cadre	1 165	1 133	1 262
Non cadres	3 248	3 173	3 852
Total	4 413	4 307	5 114

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

2.2 – Effectif permanent en fin d'exercice

a. Répartition géographique

	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
France	1 391	1 380	1 756
Étranger	2 464	2 310	2 675
Total	3 855	3 690	4 431

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

b. Répartition par catégorie

	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
Cadre	1 163	1 142	1 276
Non cadres	2 692	2 548	3 155
Total	3 855	3 690	4 431

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

c. Répartition par fonction

	07-08 ⁽¹⁾	06-07 pro-forma ⁽¹⁾	06-07 publié
Administration	563	540	649
Recherche	1 155	1 125	1 125
Production agronomique et fabrication	934	898	1 185
Commerce	1 203	1 127	1 472
Total	3 855	3 690	4 431

(1) Les données s'entendent hors salariés de l'activité abandonnée "Potagères grand public".

Note 7 - Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

1 – Évolution des dotations

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Dotations aux immobilisations incorporelles			
- Programmes de développement	- 64.8	- 58.4	- 58.4
- Autres immobilisations incorporelles	- 9.8	- 7.3	- 7.7
Sous-total	- 74.6	- 65.7	- 66.1
Dotations aux immobilisations corporelles	- 15.3	- 14.2	- 11.5
Total	- 89.9	- 79.9	- 77.6

2 – Pro-forma 2006-2007

Le pro-forma 2006-2007 comprend :

> l'annulation des amortissements sur l'activité abandonnée :
+ 2,4 M€

> le reclassement en résultat des activités abandonnées de
la reprise sur perte de valeur Flora Frey :
- 4,7 M€

Note 8 - Frais de recherche et de développement

1 – Évolution des frais

En millions d'euros	07-08	06-07
Programmes de développement activés sur la période	79.1	71.9
Dotations aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 64.8	- 58.4
Autres frais de recherche	- 109.8	- 100.1
Crédits d'impôt recherche ⁽¹⁾	20.3	9.7
Total	- 75.2	(2) - 76.9

(1) À compter de l'exercice clos le 30.06.2007, le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté au niveau des "Frais de recherche" afin de mieux refléter le coût net de cette fonction. De plus, le montant du CIR contient un produit exceptionnel de 9 millions d'euros lié à la prise en compte du CIR sur les 6 premiers mois de l'année civile 2008 au regard des nouvelles mesures fiscales applicables au 01.01.2008.

(2) Il n'y a pas de différence entre le résultat 2006-2007 publié et le résultat 2006-2007 pro-forma, les activités abandonnées n'ayant pas de frais de recherche et de développement.

Vilmorin immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les autres frais de recherche sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2 – Informations complémentaires

2.1 – L'impact de l'activation des programmes de développement sur le résultat de l'exercice est le suivant :

En millions d'euros	07-08	06-07
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	79.1	71.9
Dotations aux amortissements	- 64.8	- 58.4
Impact sur le résultat de l'exercice avant impôt différé	14.3	13.5

Il est rappelé que sur un total de frais de recherche et développement de 109,8 millions d'euros seulement 79,1 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression des frais de recherche de 9,7 millions d'euros hors effet du crédit d'impôt recherche.

2.2 – Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	07-08	06-07
Effet sur le résultat de la période	14.3	13.5
Effet sur les amortissements	64.8	58.4
Effet sur la marge brute d'autofinancement	79.1	71.9
Effet sur les flux d'investissement	- 79.1	- 71.9
Total	-	-

Note 9 - Autres produits et charges opérationnels

1 – Évolution des autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Litiges	- 1.1	- 2.6	- 0.5
Résultat sur cession d'immobilisations	2.1	3.3	1.7
Subventions d'investissements reprises en résultat	0.4	0.5	0.5
Coût de restructuration	- 2.5	- 1.4	- 1.5
Pertes de valeur sur immobilisations	- 1.8	- 2.0	2.5
Goodwill négatif pris en résultat	0.1	9.0	9.0
Autres charges et produits	- 0.8	1.2	2.8
Total	- 3.6	8.0	14.5

2 – Informations complémentaires

2.1 – Sur les opérations de l'exercice 2006-2007

En millions d'euros	Pro-forma	Publié
Le goodwill négatif pris en résultat provient du rachat par Vilmorin du solde de la participation Hazera Genetics détenue par les minoritaires	9.0	9.0
Les pertes de valeurs sur immobilisations concernent principalement :		
- La reprise de l'impairment sur le crédit-bail de Flora Frey suite à la cession de l'option sur ce crédit-bail	-	4.8
- La dépréciation des goodwill de Limagrain Italia	- 2.5	- 2.5
- Autres	0.5	0.2
	- 2.0	2.5
Les résultats sur cessions d'immobilisations concernent :		
- Les immobilisations corporelles pour	- 0.2	- 1.8
- Les immobilisations incorporelles pour (essentiellement la cession du matériel génétique tournesol et goodwill sur activités fourragères)	3.6	3.6
- La cession de titres pour	0.1	0.1
- Autres	- 0.2	- 0.2
	3.3	1.7
La rubrique "Charges et produits" contient principalement le produit suite à la cession de l'option de crédit-bail sur Flora Frey	-	4.7

2.2 – Sur les opérations de l'exercice 2007-2008

En millions d'euros	Montant
Les résultats sur cessions d'immobilisations concernent :	
- Les immobilisations corporelles pour	2.5
- Les immobilisations incorporelles pour	- 0.4
Total	2.1

Note 10 - Coût du financement

1 – Évolution

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	- 27.5	- 20.0	- 21.5
Intérêts sur contrats de locations financières	- 0.1	- 0.1	- 0.3
Résultat de juste valeur des instruments de couvertures de taux	0.5	0.2	0.2
Résultat sur cession d'instruments de couvertures de taux	1.5	- 0.1	- 0.1
Produits de trésorerie ⁽¹⁾	2.4	-	-
Total	- 23.2	- 20.0	- 21.7

(1) Les produits et charges de trésorerie ont été décompensés en application de IFRS 7.

2 – Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Charges d'intérêt	- 29.4	- 20.3	- 21.9
Produits d'intérêt	6.2	0.3	0.2
Total	- 23.2	- 20.0	- 21.7

Note 11 - Autres produits et charges financiers

1 – Évolution

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Gain / perte sur cessions de titres, profits de dilution, boni et mali de fusion	0.3	- 0.6	- 0.6
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	0.3	1.2	1.3
Charges d'intérêts ^{(1) (2)}	- 3.0	-	-
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	- 0.1	0.1	-
Gain / perte de change	- 4.5	- 0.1	- 0.1
Autres gains et pertes financiers	0.1	1.2	1.3
Total	- 6.9	1.8	1.9

(1) Produits et charges d'intérêts ont été décompensés en application de IFRS 7.

(2) Cf. Note 30 paragraphe 2.2.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Sur les opérations de l'exercice 2006-2007

Les pertes sur cessions de titres sont constituées de la sortie définitive de la valeur des titres d'Advanta Hongrie soit (en millions d'euros)	- 0.6
---	-------

2.2 – Sur les opérations de l'exercice 2007-2008

Le boni de fusion concernant la société Mikado International absorbée par Mikado Kyowa Seeds (en millions d'euros)	0.3
--	-----

Note 12 - Impôts sur les résultats

1 – Évolution

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Impôts courants			
- Impôts	- 25.6	- 16.7	- 20.7
- Crédit d'impôt hors recherche	1.9	-	-
Total des impôts courants	- 23.7	- 16.7	- 20.7
Total des impôts différés	4.5	3.0	3.5
Total	- 19.2	- 13.7	- 17.2

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Évolution de l'impôt

Cette évolution a été marquée par plusieurs phénomènes :

> l'impôt doit être lu en liaison avec l'économie d'impôt de 5,4 millions d'euros mentionnée dans la rubrique du résultat des activités abandonnées. De plus, les effets fiscaux de la cession des titres Flora Frey ont permis de réduire la charge fiscale à hauteur de 9 millions d'euros,

> l'augmentation des impôts différés, soit 4,5 millions d'euros contre 3 millions d'euros, provient à la fois :

- de la variation des bases de calcul de l'impôt différé et de la variation des taux sur l'exercice,
- d'une reprise de provision nette de 0,8 million d'euros sur les impôts différés actifs.

2.2 – Intégrations fiscales

Les périmètres d'intégrations fiscales suivants ont été constitués chez Vilmorin entre différentes sociétés françaises.

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin	Clause SA	01.07.2000
	Oxadis	01.07.2000
Limagrain Verneuil Holding	Limagrain Central Europe (LCE)	01.07.2004

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du code général des impôts pour les sociétés mères et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, des intégrations fiscales existent également dans certains pays.

Société intégrante	Sociétés membres	Pays
Vilmorin USA Corp	Vilmorin INC Harris Moran Seeds	États-Unis
Advanta BV	Limagrain Nederland BV	Pays-Bas
Vilmorin Luxembourg SA	Cylonie Ré	Luxembourg

2.3 – Impôts courants

- La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.
- Un système de crédit d'impôt en faveur de la recherche existe dans certains pays étrangers. Le montant de ce crédit s'impute sur le montant de l'impôt à payer.

2.4 – Taux de l'impôt en vigueur

- Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29.12.1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 milliers d'euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

De ce fait, le taux d'imposition total applicable à Vilmorin est le suivant :

> Exercice 2005-2006	33,33 %
> Exercice 2006-2007	33,33 %
> Exercice 2007-2008	33,33 %

b. Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	07-08 ⁽²⁾	06-07 ⁽¹⁾
Taux théorique d'imposition	33.33	33.33
Charges non déductibles et autres profits non imposables	4.98	11.39
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 5.29	14.97
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 0.86	5.78
Taux effectif d'imposition	32.16	14.62

(1) Au 30.06.2007, le crédit d'impôt recherche était intégré dans la preuve d'impôt.

(2) Le taux effectif d'imposition tient compte des économies d'impôt réalisées par les activités abandonnées.

2.5 – Détail sur les créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Créances d'impôts exigibles	32.9	15.2	15.3
Dettes d'impôts exigibles	6.0	2.7	2.7

2.6 – Informations sur les déficits fiscaux

Au 30.06.2008, la situation des déficits fiscaux de Vilmorin est la suivante :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	31.1	-	2.3
Déficits à report illimité	48.1	9.6	48.1	7.8
Total	48.1	40.7	48.1	10.1

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 7,4 millions d'euros.

À compter des exercices ouverts au 01.01.2007, le traitement fiscal en matière de plus ou moins-values long terme a changé en France. Désormais, les plus-values réalisées lors de la cession de titres de participations ou de titres immobilisés depuis plus de deux ans sont exonérées, sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges. En contrepartie de l'exonération des plus-values, les moins-values nettes à long terme ne sont plus déductibles du résultat imposable.

En conséquence, les moins-values long terme ne sont plus utilisables à compter du 01.07.2007 et sont donc définitivement perdues.

Note 13 - Résultat pour une action

> Le résultat, part du groupe, pour une action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

- Résultat pour une action :

En euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Part du groupe dans les activités poursuivies	60 965 283	43 007 540	54 790 820
Part du groupe dans les activités abandonnées	- 16 680 495	11 783 280	-
Part du groupe dans le résultat consolidé	44 284 788	54 790 820	54 790 820
Nombre d'actions de Vilmorin	13 391 857	13 391 857	13 391 857
Résultat des activités poursuivies pour une action	4.55	3.2	4.1
Résultat des activités abandonnées pour une action	- 1.24	0.9	-
Résultat pour une action	3.31	4.1	4.1

- Résultat dilué pour une action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin en cas de conversion des OCEANE et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	07-08	06-07 pro-forma	06-07 publié
Part du groupe dans les activités poursuivies	61 402 525	N/A	N/A
Part du groupe dans les activités abandonnées	- 16 680 495	N/A	N/A
Part du groupe dans le résultat consolidé	44 722 030	N/A	N/A
Nombre d'actions de Vilmorin	14 350 436	N/A	N/A
Résultat des activités poursuivies pour une action	4.28	N/A	N/A
Résultat des activités abandonnées pour une action	- 1.16	N/A	N/A
Résultat pour une action	3.12	N/A	N/A

Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 07	Dividendes distribués en décembre 06
Montant distribué	22 230 482.62 €	21 694 808.34 €
Détail	1.66 € x 13 391 857 actions	1.62 € x 13 391 857 actions

Note 14 - Goodwill

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Total
30.06.06	27.7
- Acquisitions et augmentations	0.6
- Sorties	-
- Réduction de valeur	- 1.0
- Changement de périmètre et autres	260.4
- Reclassements et autres	4.7
- Écarts de conversion	- 1.0
30.06.07	291.4
- Acquisitions et augmentations	0.1
- Sorties	- 0.2
- Réduction de valeur	-
- Changements de périmètre	- 1.5
- Reclassements et autres	- 1.9
- Écarts de conversion	- 4.9
- Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 3.3
30.06.08	279.7

1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Total
30.06.06	5.6
- Dotations	-
- Sorties	-
- Pertes de valeur	2.7
- Changements de périmètre et autres	7.4
- Reclassements	-
- Écarts de conversion	- 0.2
30.06.07	15.5
- Dotations	-
- Sorties	-
- Pertes de valeur	-
- Changements de périmètre	- 5.8
- Reclassements	-
- Écarts de conversion	- 1.0
30.06.08	8.7

1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Total
30.06.06	22.1
30.06.07	275.9
30.06.08	271.0

2 – Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Activité potagères - marché professionnel	19.3	15.7
Activité potagères - marché grand public ⁽¹⁾	-	4.8
Activité grandes cultures - marchés Europe et Amérique du Nord	248.7	252.4
Holdings et divers	3.0	3.0
Total net d'amortissements et pertes de valeur	271.0	275.9

(1) Suite à l'abandon de l'activité "Potagères grand public" sur l'exercice 2007-2008.

3 – Informations complémentaires

3.1 – Perte de valeur sur goodwill

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution a été la suivante :

En millions d'euros	Total
30.06.06	5.6
Exercice 2006-2007	9.9
30.06.07	15.5
Exercice 2007-2008	- 6.8
30.06.08	8.7

> La perte de valeur de l'exercice 2006-2007 concerne (en millions d'euros) :

- l'entrée dans le périmètre suite à l'intégration de l'activité grandes cultures – cf. 1.3 (2)	7,4
- l'impairment du goodwill de Limagrain Italia	2,5
- l'impairment du goodwill de Flora Frey	0,2
- autres	- 0,2

Total **9,9**

> La perte de valeur de l'exercice 2007-2008 concerne :

- la cession de la société Flora Frey	- 5,8
- les écarts de conversion	- 1,0

Total **- 6,8**

3.2 – Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2008 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2009.

3.3 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	250.1
Acquisition de l'activité céréales de DLF	2.8
Autres	0.1
Total	(1) 253.0
Exercice 2007-2008 (2)	
Acquisition de Ceekay	1.9
Cession de Flora Frey	- 1.5
Changement de mode de consolidation de Soltis	1.7
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	2.2
Total	(1) 4.3

(1) Les montants tiennent compte à la fois des changements en valeurs brutes et amortissements.

(2) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois selon IFRS 3.

3.4 – Reclassements

Un élément qui a été identifié comme un actif incorporel lors du bilan d'ouverture en IFRS a été reclassé en goodwill, car il ne répondait pas aux critères énoncés par la norme IAS 38. Le montant du reclassement s'élève à 4,7 millions d'euros au 30.06.2007.

Sur l'exercice clos au 30.06.2008, le goodwill de Mikado Seeds Growers a été réduit de 0,7 million d'euros et un reclassement de 1,2 million d'euros a été opéré entre goodwill et matériel génétique.

3.5 – Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30.06.2008 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2008 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30.06.2008 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour ce qui concerne les activités potagères professionnelles, les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) retenues sont constituées par les entités juridiques car elles exercent leurs activités de façon autonome.

Pour ce qui concerne les activités grandes cultures, il est précisé que les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) sont

constituées par des activités européennes d'une part et de l'Amérique du Nord d'autre part.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans,
- taux de croissance : entre 1,5 % et 2,5 %,
- taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

De plus, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1 % ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

Note 15 - Autres immobilisations incorporelles

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.06	132.3	53.5	22.7	12.4	40.0	1.3	0.2	262.4
Acquisitions et augmentations	71.9	-	0.9	0.9	-	0.4	0.7	74.8
Sorties	-	- 3.0	- 0.4	- 0.2	-	-	-	- 3.6
Changements de périmètre et autres	173.1	147.7	5.3	28.0	4.7	-	3.0	361.8
Écarts de conversion	- 2.3	- 1.4	- 0.3	0.1	- 0.2	-	-	- 4.1
Reclassements	-	-	2.9	-	- 4.7	-	- 2.9	- 4.7
30.06.07	375.0	196.8	31.1	41.2	39.8	1.7	1.0	686.6
Acquisitions et augmentations	79.1	1.4	1.0	0.5	0.1	-	1.5	83.6
Sorties	-	- 0.7	- 0.1	- 2.9	-	-	-	- 3.7
Changements de périmètre et autres	-	7.0	- 0.4	- 0.1	- 2.0	- 0.7	-	3.8
Écarts de conversion	- 6.8	0.3	- 0.5	- 0.9	- 1.0	-	-	- 8.9
Reclassements	-	1.2	0.2	-	-	-	- 0.1	1.3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	- 2.5	-	- 5.2	-	-	- 7.7
30.06.08	447.3	206.0	28.8	37.8	31.7	1.0	2.4	755.0

1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.06	81.8	2.5	13.1	8.2	1.1	0.7	-	107.4
Dotations / pertes de valeur	58.4	0.1	4.2	3.2	-	0.2	-	66.1
Sorties	-	-	- 0.4	- 0.1	-	-	-	- 0.5
Changements de périmètre et autres	107.0	1.1	4.7	17.4	-	-	-	130.2
Écarts de conversion	- 1.6	- 0.1	- 0.2	0.1	-	-	-	- 1.8
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
30.06.07	245.6	3.6	21.4	28.8	1.1	0.9	-	301.4
Dotations / pertes de valeur	64.8	-	4.3	1.9	0.1	0.1	-	71.2
Sorties	-	- 0.5	- 0.1	- 2.6	-	-	-	- 3.2
Pertes de valeur	-	-	-	1.9	1.5	-	-	3.4
Changements de périmètre et autres	-	-	- 0.3	-	- 0.1	- 0.5	-	- 0.9
Écarts de conversion	- 4.9	- 0.2	- 0.4	- 0.6	-	- 0.1	-	- 6.2
Reclassements	-	-	0.1	-	-	-	-	0.1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	- 1.9	-	- 2.5	-	-	- 4.4
30.06.08	305.5	2.9	23.1	29.4	0.1	0.4	-	361.4

1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.06	50.5	51.0	9.6	4.2	38.9	0.6	0.2	155.0
30.06.07	129.4	193.2	9.7	12.4	38.7	0.8	1.0	385.2
30.06.08	141.8	203.1	5.7	8.4	31.6	0.6	2.4	393.6

2 – Informations complémentaires

2.1 – Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.06 (valeur nette)	-	1.0	1.0
Immobilisations nouvelles	0.2	-	0.2
Changement de périmètre	3.2	-	3.2
Écart de conversion	-	- 0.1	- 0.1
Diminution	- 0.1	-	- 0.1
Dotations aux amortissements	- 0.4	- 0.9	- 1.3
Reclassement	-	2.6	2.6
30.06.07 (valeur nette)	2.9	2.6	5.5
Immobilisations nouvelles	0.1	-	0.1
Perte de valeur	- 1.2	-	- 1.2
Écart de conversion	-	-	-
Diminution	- 0.4	-	- 0.4
Dotations aux amortissements	- 0.4	- 1.0	- 1.4
30.06.08 (valeur nette)	1.0	1.6	2.6

2.2 – Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables appliquées en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Total
30.06.06	-	1.4	1.0	2.4
Exercice 2006-2007	-	0.4	-	0.4
30.06.07	-	1.8	1.0	2.8
Exercice 2007-2008	1.9	- 0.2	(1) - 1.0	0.7
30.06.08	1.9	1.6	-	3.5

(1) Reclassement lié à l'activité abandonnée.

2.3 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	228.6
Acquisition de l'activité céréales à DLF	3.0
Total	231.6
Exercice 2007-2008	
Changement de mode de consolidation de Soltis	7.0
Cession de Flora Frey	- 2.3
Total	4.7

2.4 – Reclassements

Un élément qui a été identifié comme un actif incorporel lors du bilan d'ouverture en IFRS a été reclassé en goodwill, car il ne répondait pas aux critères énoncés par la norme IAS 38. Le montant du reclassement s'élève à 4,7 millions d'euros au 30.06.2007.

Sur l'exercice clos le 30.06.2008, un reclassement de goodwill à matériel génétique est intervenu à hauteur de 1,2 million d'euros.

Note 16 - Immobilisations corporelles

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.06	18.7	93.8	33.4	48.0	6.3	18.9	4.8	223.9
Acquisitions et augmentations	3.2	4.7	3.0	3.6	0.4	3.2	10.3	28.4
Sorties	- 2.5	- 17.4	- 0.1	- 6.3	- 1.0	- 1.9	- 0.1	- 29.3
Changements de périmètre et autres	5.1	43.0	12.8	51.6	7.2	16.8	2.1	138.6
Écarts de conversion	- 1.1	- 2.5	- 0.1	- 0.7	- 0.1	- 0.2	- 0.1	- 4.8
Reclassements	0.1	4.3	1.1	3.4	-	- 1.2	- 9.5	- 1.8
30.06.07	23.5	125.9	50.1	99.6	12.8	35.6	7.5	355.0
Acquisitions et augmentations	0.1	3.1	2.1	3.7	0.6	2.7	13.6	25.9
Sorties	- 0.1	- 1.2	- 0.3	- 1.7	- 0.9	- 1.3	-	- 5.5
Changements de périmètre et autres	0.4	-	0.2	- 1.5	-	- 0.8	0.2	- 1.5
Écarts de conversion	- 0.4	- 3.8	0.6	- 4.7	- 0.9	- 0.5	- 0.2	- 9.9
Reclassements	0.9	2.8	0.9	3.4	0.7	0.5	- 9.3	- 0.1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 0.4	- 9.6	0.3	- 9.1	- 1.2	- 3.9	-	- 23.9
30.06.08	24.0	117.2	53.9	89.7	11.1	32.3	11.8	340.0

1.2 – Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agen- cements	Cons- tructions et agen- cements	Instal- lations complexes	Équi- pements industriels	Matériel de bureau	Autres immo- bilisations corporelles	Immo- bilisations en cours	Total
30.06.06	0.9	55.5	23.0	37.5	5.1	13.9	-	135.9
Dotations / pertes de valeur	0.1	0.1	2.2	5.3	1.1	2.7	-	11.5
Sorties	-	- 7.1	-	- 5.2	- 0.9	- 1.5	-	- 14.7
Changements de périmètre et autres	0.4	22.9	10.4	40.6	5.9	11.4	-	91.6
Écarts de conversion	-	- 1.3	- 0.1	- 0.5	- 0.1	- 0.3	-	- 2.3
Reclassements	-	-	- 0.2	0.5	- 0.4	- 1.4	-	- 1.5
30.06.07	1.4	70.1	35.3	78.2	10.7	24.8	-	220.5
Dotations / pertes de valeur	0.1	4.2	2.8	5.0	0.9	2.3	-	15.3
Sorties	-	- 0.6	- 0.3	- 1.7	- 0.9	- 1.1	-	- 4.6
Changements de périmètre et autres	-	-	0.1	- 1.3	-	- 0.4	-	- 1.6
Écarts de conversion	-	- 1.1	0.5	- 3.5	- 0.7	- 0.3	-	- 5.1
Reclassements	-	-	-	0.2	- 0.1	0.2	-	0.3
Actifs classés détenus en vue de la vente	-	- 6.6	0.3	- 6.4	- 0.9	- 3.1	-	- 16.7
30.06.08	1.5	66.0	38.7	70.5	9.0	22.4	-	208.1

1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agen- cements	Cons- tructions et agen- cements	Instal- lations complexes	Équi- pements industriels	Matériel de bureau	Autres immo- bilisations corporelles	Immo- bilisations en cours	Total
30.06.06	17.8	38.3	10.4	10.5	1.2	5.0	4.8	88.0
30.06.07	22.1	55.8	14.8	21.4	2.1	10.8	7.5	134.5
30.06.08	22.5	51.2	15.2	19.2	2.1	9.9	11.8	131.9

2 – Informations complémentaires

2.1 – Immobilisations en location financière

Les immobilisations en location financière représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Terrains et agen- cements	Cons- tructions et agen- cements	Instal- lations complexes	Équi- pements industriels	Matériel de bureau	Total
30.06.06	1.8	4.4	0.2	0.1	0.1	6.6
30.06.07	-	1.7	0.5	-	-	2.2
30.06.08	-	1.6	0.3	-	-	1.9

2.2 – Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions et agencements	Total
30.06.06	-	4.7	4.7
Exercice 2006-2007	0.2	⁽¹⁾ - 4.7	4.5
30.06.07	0.2	-	0.2
Exercice 2007-2008	- 0.1	-	- 0.1
30.06.08	0.1	-	0.1

(1) Au cours de l'exercice 2006-2007, Flora Frey a cédé son option sur le crédit-bail de son usine à une société tierce au contrat d'origine. En raison de cette cession, un nouveau contrat de location a été établi qui ne remplit pas les conditions énoncées par la norme IAS17. Par voie de conséquence, le nouveau contrat est considéré comme un contrat de location simple.

2.3 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	55.0
Opération de cession des semences fourragères à DLF	- 8.0
Déconsolidation d'Oxadis SRL	- 0.1
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.1
Total	47.0
Exercice 2007-2008	
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	0.7
Changement de mode de consolidation de Soltis	0.2
Cession de Flora Frey	- 0.8
Total	0.1

2.4 – Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	4.4	1.2	3.1	0.1
Contrats de location simple	21.5	7.0	11.6	2.9

Note 17 - Actifs financiers

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 – Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.06	1.9	7.3	3.5	12.7
Augmentations	5.4	0.1	2.2	7.7
Sorties	- 2.3	- 10.0	- 1.1	- 13.4
Changements de périmètre et autres	3.0	9.3	9.3	21.6
Écarts de conversion	- 0.2	-	- 0.7	- 0.9
Reclassements	-	- 0.2	-	- 0.2
30.06.07	7.8	6.5	13.2	27.5
Augmentations	11.2	0.4	1.2	12.8
Sorties	- 0.1	- 1.7	- 0.7	- 2.5
Changements de périmètre et autres	0.1	-	-	0.1
Écarts de conversion	- 0.1	-	- 1.4	- 1.5
Reclassements	-	-	-	-
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 0.2	-	- 0.8	- 1.0
30.06.08	18.7	5.2	11.5	35.4

1.2 – Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.06	0.2	-	0.4	0.6
Dotations	0.1	-	-	0.1
Reprises	-	-	- 0.2	- 0.2
Pertes de valeur	-	-	-	-
Changements de périmètre et autres	0.3	2.1	0.2	2.6
Écarts de conversion	-	-	- 0.1	- 0.1
Reclassements	-	-	-	-
30.06.07	0.6	2.1	0.3	3.0
Dotations	-	-	0.1	0.1
Reprises	-	-	-	-
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	0.1	-	-	0.1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 0.1	-	-	- 0.1
30.06.08	0.6	2.1	0.4	3.1

1.3 – Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.06	1.7	7.3	3.1	12.1
30.06.07	7.2	4.4	12.9	24.5
30.06.08	18.1	3.1	11.1	32.3

2 – Informations complémentaires

2.1 – Comptes courants bloqués

Cette rubrique enregistre l'investissement d'origine effectué dans la société Soygenetics aux États-Unis.

Cette société constituée sous la forme "Limited Liability Partnership" n'a pas émis de titres représentatifs de part de capital social, l'investissement réalisé prenant la forme de simple mise de fonds figurant dans la présente rubrique.

Soygenetics est une société consolidée par mise en équivalence. Cette rubrique enregistre les quotes-parts de résultat de chaque exercice.

2.2 – Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.08		30.06.07		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultats (en M€)
Maïcentre	20.33	1.2	20.31	1.2	6.9	-
Morning	41.00	10.8	-	-	-	-
Avesthagen	4.56	5.0	4.56	5.0	-	-
Divers	-	1.1	-	1.0	-	-
Total	-	18.1	-	7.2	-	-

2.3 – Autres actifs financiers non courants

Cette rubrique comprend principalement un dépôt de garantie constitué par la société Cylonie Ré pour 2,3 millions d'euros (4 millions d'euros au 30.06.2007) dans les conditions précisées à la Note 31 relative aux engagements hors bilan.

2.4 – Changement de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	
Exercice 2006-2007	
Acquisition de l'activité grandes cultures	19.0
Total	19.0
Exercice 2007-2008	
Déconsolidation de Clause Harris Moran Tézier	0.1
Total	0.1

Note 18 - Participations mises en équivalence

1 – Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Vilmorin Anadolu	-	5.0	3.9
BioSeeds	3.4	3.0	2.9
Top Green	1.7	1.6	-
Soltis	-	4.0	-
Unisigma	0.4	0.3	-
Genoplante Valor	1.8	1.7	-
Soygenetics	- 5.6	- 6.3	-
Yuanlongping High-Tech Agriculture	28.7	-	-
Total	30.4	9.3	6.8
Variation de l'exercice	21.1	2.5	-

2 – Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	07-08	06-07
Quote-part de résultat de l'exercice	1.7	- 0.7
Vilmorin Anadolu	-	0.6
BioSeeds	0.4	0.3
Genoplante Valor	0.1	- 0.1
Soltis	-	- 0.3
Yuanlongping High-Tech Agriculture ⁽³⁾	-	-
Soygenetics	1.0	- 0.9
Top Green	0.1	0.1
Unisigma	0.1	- 0.4
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	⁽²⁾ 20.3	⁽¹⁾ 2.3
Distributions	- 1.5	-
Écarts de conversion	0.6	0.9
Total	21.1	2.5

(1) Passage de Top Green du mode de consolidation d'intégration proportionnelle en mise en équivalence au 01.07.2006 suite aux accords avec DLF pour l'exercice 2006-2007.

2) Pour l'exercice 2007-2008 :

- passage de Vilmorin Anadolu de la mise en équivalence à l'intégration globale pour	- 5,0
- passage de Soltis de la mise en équivalence à l'intégration proportionnelle pour	- 3,9
- entrée dans le périmètre du groupe Yuanlongping High-Tech Agriculture en mise en équivalence pour	29,2

	20,3

(3) Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill relatif à Yuanlongping High-Tech Agriculture présente un caractère provisoire et est susceptible d'être ajusté en 2009, l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de cette société étant en cours de réalisation à la date d'arrêtés des comptes.

3 – Informations financières des participations mises en équivalence

En millions d'euros	Yuanlongping High-Tech Agriculture	BioSeeds	Top Green	Unisigma	Genoplante	Soygenetics Valor
Chiffre d'affaires	88.5	8.9	24.1	2.0	0.4	10.5
Résultat net	1.5	2.1	0.3	0.3	0.2	2.7
Actifs	169.1	23.1	10.5	0.9	6.3	3.9
Passifs (hors SN)	69.5	6.0	5.6	0.1	2.9	19.2

Note 19 - Stocks

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	Montants au 30.06.08			Montants au 30.06.07			Montants au 30.06.2006
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute
Matières premières et approvisionnements	26.5	- 2.7	23.8	43.0	- 3.4	39.6	33.7
Produits en-cours	27.8	- 3.6	24.2	33.0	- 3.7	29.3	19.6
Marchandises	76.1	- 7.2	68.9	140.5	- 10.1	130.4	49.3
Produits finis	104.4	- 22.5	81.9	91.0	- 31.3	59.7	62.1
Total	234.8	- 36.0	198.8	307.5	- 48.5	259.0	164.7
Variation de l'exercice			- 60.2			94.3	

2 – Informations complémentaires

2.1 – Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	07-08	06-07
Changements de périmètre (Nets de provision)	- 3.6	113.6
Variations des valeurs brutes	- 40.5	- 10.6
Variations de provisions dont :	9.0	- 4.7
<i>Provisions nouvelles</i>	- 24.0	- 30.5
<i>Provisions utilisées</i>	31.6	23.1
<i>Provisions reprises</i>	1.4	2.7
Écarts de conversion	- 8.5	- 4.0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (Nets de provision)	- 16.6	-
Total	- 60.2	94.3

2.2 – Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	129.6
Opération de cession des semences fourragères à DLF	- 15.5
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.3
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 0.8
Total	113.6
Exercice 2007-2008	
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	2.6
Cession de Flora Frey	- 6.2
Total	- 3.6

2.3 – Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- au 30.06.2006 : 16,7 %
- au 30.06.2007 : 15,8 %
- au **30.06.2008** : **15,3 %**

Note 20 - Clients et autres débiteurs

1 – Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Clients et comptes rattachés	307.2	316.3	162.2
Avances aux fournisseurs	10.0	4.8	2.4
Personnel et organismes sociaux	1.2	2.1	0.8
Créances fiscales	59.7	38.4	8.0
Autres créances d'exploitation	10.0	19.0	6.6
Charges constatées d'avance	6.6	10.1	8.0
Total brut	394.7	390.7	188.0
Clients et comptes rattachés	- 9.5	- 11.2	- 7.0
Autres créances d'exploitation	- 0.2	- 0.2	- 0.1
Total des provisions	- 9.7	- 11.4	- 7.1
Valeurs nettes comptables	385.0	379.3	180.9
Variation de l'exercice	5.7	198.4	-

2 – Informations complémentaires

2.1 – Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	07-08	06-07
Changements de périmètre (Nets de provision)	5.6	180.0
Variations de provisions dont :	0.7	0.2
<i>Provisions nouvelles</i>	- 1.7	- 2.2
<i>Provisions utilisées</i>	1.5	1.9
<i>Provisions reprises</i>	0.9	0.5
Autres variations	50.3	22.8
Écarts de conversion	- 13.9	- 4.6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 37.0	-
Total	5.7	198.4

2.2 – Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	183.0
Opération de cession des semences fourragères à DLF	- 1.0
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.2
Déconsolidation d'Oxadix SRL	- 0.5
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 1.7
Total	180.0
Exercice 2007-2008	
Acquisition de Ceekay	0.1
Cession de Flora Frey	- 4.7
Déconsolidation de Clause Harris Moran Tézier	- 0.1
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	7.2
Changement de mode de consolidation de Soltis	3.1
Total	5.6

2.3 – Créances fiscales :

Le poste "Créances fiscales" est constitué de :

En millions d'euros	07-08	06-07
État, impôt sur les bénéfices	32.9	15.3
Autres créances fiscales	26.8	23.1
Total	59.7	38.4

Note 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

1 – Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Comptes courants financiers	2.6	1.5	29.4
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	183.5	14.6	32.9
Disponibilités	73.8	134.5	29.8
Total	259.9	150.6	92.1
Variation de l'exercice	109.3	58.5	-

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Changements de périmètre	78.2
- Intégration de l'activité grandes cultures	76.8
- Opération de cession des semences fourragères à DLF	1.6
- Déconsolidation d'Oxadix SRL	- 0.2
Variation des montants bruts	- 19.4
Écarts de conversion	- 0.3
Total	58.5
Exercice 2007-2008	
Changements de périmètre	2.0
- Acquisition de Changsha Xindaxin	0.2
- Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	2.0
- Cession de Flora Frey	- 0.4
- Absorption de Mikado International	0.2
Variation des montants bruts ⁽¹⁾	115.8
Écarts de conversion	- 6.8
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	- 1.7
Total	109.3

(1) La variation du poste valeurs mobilières de placement résulte du placement des liquidités issues de l'opération OCEANE à hauteur de 149,5 millions d'euros réalisée le 06.06.2008 par Vilmorin (cf. Note 27).

Note 22 - Capitaux propres - part du groupe

1 – Composition des capitaux propres - part du groupe

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Capital social de la mère	204.2	204.2	145.9
Prime d'émission	210.9	210.9	29.3
Réserve légale de la mère	9.0	7.7	6.5
Autres réserves de la mère	19.8	17.5	17.8
Réserves de consolidation et autres	153.8	124.1	84.2
Réserves de conversion	- 26.7	- 10.8	- 4.7
Résultat de l'exercice	44.3	54.8	43.8
Total	615.3	608.4	322.8
Variation de l'exercice	6.9	285.6	-

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau "Variations des capitaux propres".

2 – Informations complémentaires

Le capital de Vilmorin est composé de 13 391 857 actions de 15,25 euros chacune. Au cours de l'exercice 2006-2007, le nombre d'actions a été porté de 9 566 979 à 13 391 857 suite à une augmentation de capital réalisée en date du 03.07.2006.

En conséquence, la variation de l'exercice s'explique principalement par l'augmentation de capital et de la prime d'émission suite à l'intégration de l'activité grandes cultures et par le résultat de l'exercice.

De plus, il existe des obligations remboursables en actions (ORA) émises par la société Limagrain Verneuil Holding pour un montant de 11,5 millions d'euros, traitées comme des instruments de capitaux propres (voir principes et méthodes).

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Note 23 - Capitaux propres - Intérêts minoritaires

1 – Composition des capitaux propres - Intérêts minoritaires

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Réserve de consolidation et autres	119.1	95.2	43.6
Réserve de conversion	- 2.1	- 0.5	- 1.4
Résultat de l'exercice	6.8	2.5	5.4
Total	123.8	97.2	47.6
Variation de l'exercice	26.6	49.6	-

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau "Variation des capitaux propres".

2 – Informations complémentaires

a. Stock-options de la société Hazera Genetics

Suite au rachat des minoritaires d'Hazera Genetics, à la fois auprès des Kibboutz et de la Bourse de Tel Aviv, les stock-options ont été exercées et rachetées lors de l'opération publique d'achat au cours de l'exercice 2006-2007.

b. Caractéristiques des ORA émises par Limagrain Verneuil Holding (LVH)

Sociétés émettrices	LVH	LVH
Date de jouissance	15.06.2003	15.06.2003
Nombre de titres émis	9 032	9 082
Prix d'émission	636.60 €	633.19 €
Produit total de l'émission	5.7 M€	5.8 M€
Taux d'intérêt	Euribor 6 mois + marge	Euribor 6 mois + marge
Échéance	31.12.2010	31.12.2011
Modalités de remboursement normal	1 action LVH pour 1 ORA	1 action LVH pour 1 ORA

L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Composante dettes	Impact sur le bilan Impôts différés	Composantes capitaux propres
30.06.06	11.5	2.1	- 0.7	10.1
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2006-2007	-	- 0.4	0.1	0.3
30.06.07	11.5	8.6	- 0.6	10.4
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2007-2008	-	- 0.5	0.2	0.3
30.06.08	11.5	1.2	- 0.4	10.7

c. Caractéristiques des OCEANE (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes)

> Vilmorin a émis des OCEANE le 06.06.2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

> Caractéristiques des OCEANE émises par Vilmorin :

Société émettrice	Vilmorin
Date de jouissance	06.06.2008
Nombre d'obligations émises	958 579
Prix d'émission	155.96 €
Produit total de l'émission	149.5 M€
Taux d'intérêt	4.5 % soit 7.0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.2015 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.2013
Modalités de remboursement normal	1 action Vilmorin pour 1 obligation

Note 24 - Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assimilés	6.3	7.9
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0.5	0.8
Plans de pension et assimilés	10.7	15.8
Total	17.5	24.5
<i>Dont Provision pour avantages au personnel (Part non courant)</i>	<i>17.5</i>	<i>23.7</i>
<i>Provision pour avantages au personnel (Part courant)</i>	<i>-</i>	<i>0.8</i>
Total	17.5	24.5

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la note 1 paragraphe 16 des "Méthodes et principes comptables en IFRS".

> Les indemnités de départ à la retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés qui a été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30.06.2008 ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,7 million d'euros :

> Les engagements pour médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.

> Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies en l'absence d'informations suffisantes.

> Les reprises de provisions utilisées comprennent en particulier sur l'exercice 2007-2008 les provisions antérieurement constituées au titre des plans de pension anglais et américains pour 3,9 millions d'euros.

> Il existe un actif financier de 0,5 million d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel.

> La part courante de la provision pour avantages au personnel a été reclassée en part non courante.

> Selon l'application des normes IFRS, les provisions pour avantages au personnel des sociétés de l'activité potagères grand public ont été reclassées sur la ligne "Passifs classés comme détenus en vue de la vente" pour un montant total de + 3,4 millions d'euros.

1 – Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	131.5	136.1
Coût des services rendus de l'année	3.0	3.4
Coût financier	6.6	7.0
Cotisations des participants	0.4	0.5
Pertes ou gains nets actuariels comptabilisés	- 0.6	- 8.8
Prestations versées	- 5.6	- 6.2
Coût des services passés comptabilisés	0.3	0.2
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 10.7	- 0.6
Écarts de change et autres	- 13.1	- 0.1
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	111.8	131.5

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	117.6	102.5
Rendement attendu des actifs de couverture	7.6	6.8
Pertes ou gains nets actuariels comptabilisés	- 12.8	0.8
Cotisations effectuées par les employeurs	4.4	12.3
Cotisations effectuées par les participants	0.4	0.5
Prestations versées	- 5.0	- 5.8
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 8.4	-
Écarts de change et autres	- 12.8	0.5
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	91.0	117.6

1.1 – Informations complémentaires

a. Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin.

Les actifs distincts sont les contrats d'assurance avec des sociétés de Vilmorin couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin.

b. La juste valeur des actifs des régimes est ventilée comme suit :

- Actions ordinaires	43 %
- Obligations	27 %
- Immobilier	5 %
- Autres	25 %

c. Le rendement réel sur les actifs des régimes a été de - 5,3 millions d'euros en 2008 contre - 7,6 millions d'euros en 2007.

2 – Réconciliation des actifs et des passifs inscrits au bilan

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit au 30.06.2008 :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Valeur actualisée de l'engagement	111.8	131.5
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 91.0	- 117.6
Déficit/(Excédent)	20.8	13.9
Écarts actuariels non comptabilisés	- 2.9	10.8
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0.8	- 0.8
Autres	0.4	0.6
Engagement net comptabilisé	17.5	24.5
<i>Dont Provision pour pensions et avantages similaires</i>	<i>18.0</i>	<i>25.0</i>
<i>Actifs financiers</i>	<i>- 0.5</i>	<i>- 0.5</i>
Total	17.5	24.5

2.1 – Information complémentaire

a. Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

b. Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite en France.

c. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3 – Charge comptabilisée

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Coût des services rendus	2.8	3.4
Coût financier	6.6	7.0
Rendement attendu des actifs	- 7.6	- 6.8
Autres charges	- 0.1	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	- 0.2	- 0.1
Coût des services passés reconnus	0.1	0.3
Effet des liquidations / réductions	- 0.2	- 1.0

Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations définies **1.4** **2.8**

4 – Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

Zone Europe

En %	Zone Europe (Hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	2008	2007	2008	2007
Taux d'actualisation	5.75 à 6.00	4.75 à 5.00	6.70 à 8.00	5.70 à 6.00
Taux de rendement attendu des actifs	4.00 à 6.00	4.00 à 5.00	7.51 à 8.00	6.95 à 8.00
Taux de progression des salaires	1.50 à 3.00	1.50 à 3.00	5.00	4.00
Taux d'inflation du fonds de pension	1.00 à 2.00	1.50 à 2.00	2.50 à 4.10	3.30 à 3.50

Zone Amérique

En %	2008	2007
Taux d'actualisation	6.82	6.10
Taux de rendement attendu des actifs	9.00	9.00
Taux de progression des salaires	4.00	4.00
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

Zone Moyen-Orient et Asie

En %	2008	2007
Taux d'actualisation	2.00 à 3.00	2.00 à 4.90
Taux de rendement attendu des actifs	2.20 à 2.50	2.20 à 2.50
Taux de progression des salaires	3.50 à 3.75	3.50
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

5 – Répartition géographique des droits

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	07-08	06-07
France	6.8	8.5
Europe (hors France)	77.7	93.3
Amérique	19.5	23.1
Moyen-Orient / Asie	7.8	6.6
Valeur actualisée des droits	111.8	131.5

6 – Régimes à cotisations définies

En millions d'euros	Régimes à cotisations définies	30.06.08 Régimes multi-employeurs	Total des régimes	30.06.07 Total des régimes
Charges portées au compte de résultat	1.6	0.6	2.2	2.8
Charges sociales	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-

Note 25 - Impôts différés**1 – Évolution des valeurs comptables**

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.06	3.6	35.1	-	-
Changements de périmètre	7.8	56.0	-	-
Variations impactant le résultat de l'exercice	- 0.5	- 4.0	3.5	-
Variations impactant les fonds propres	2.9	- 2.1	-	5.0
Reclassements et autres	0.5	- 0.6	-	-
Écarts de conversion	- 0.4	- 0.3	-	-
30.06.07	13.9	84.0	3.5	5.0
Changements de périmètre	0.1	- 0.5	-	-
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	- 1.1	- 5.6	4.5	-
Variations impactant le résultat des activités abandonnées	0.5	- 1.8	2.3	-
Variations impactant les fonds propres	- 0.8	5.9	-	- 6.7
Actifs / passifs classés comme détenus en vue de la vente	- 1.7	- 0.1	-	-
Écarts de conversion	- 1.3	- 0.2	-	-
30.06.08	9.6	81.7	6.8	- 6.7

Les règles appliquées en matière d'impôt différé sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Exercice 2006-2007		
Intégration de l'activité grandes cultures	7.6	55.2
Acquisition de l'activité céréales auprès de DLF	0.2	0.8
Total	7.8	56.0
Exercice 2007-2008		
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	0.1	-
Cession de Flora Frey	-	- 0.5
Total	0.1	- 0.5

2.2 – Variations impactant les fonds propres

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Exercice 2007-2008		
Couverture de taux	-	0.2
Retraitement des OCEANE	-	5.6
Autres	- 0.8	0.1
Total	- 0.8	5.9

Note 26 - Autres provisions courantes

1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Litiges clients	3.4	2.2	2.9
Autres risques et litiges	17.5	12.3	5.5
Restructuration	4.1	4.6	2.6
Avantages au personnel	0.1	0.8	0.7
Total	25.1	19.9	11.7
Variation de l'exercice	5.2	8.2	-

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Changements de périmètre	16.1
Variations des provisions	- 7.4
<i>Dont Dotations de l'exercice</i>	4.6
<i>Reprises utilisées</i>	- 10.7
<i>Reprises non utilisées</i>	- 1.3
Reclassements	- 0.3
Écarts de conversion	- 0.2
Total	8.2
Exercice 2007-2008	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	11.1
<i>Dont Dotations de l'exercice</i>	18.6
<i>Reprises utilisées</i>	- 6.3
<i>Reprises non utilisées</i>	- 1.2
Reclassements en provision pour avantages au personnel	- 0.8
Écarts de conversion	- 0.3
Autres reclassements	1.2
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	- 6.0
Total	5.2

2.2 – Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
Exercice 2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	16.1
Total	16.1
Exercice 2007-2008	
Néant	-
Total	-

2.3 – La rubrique autres provisions pour risques et litiges comprend les provisions constituées par la société captive de réassurance Cylonie soit 6,8 millions d'euros au 30.06.2008 contre 8,9 millions d'euros au 30.06.2007.

Note 27 - Dettes financières courantes et non courantes

1 – Composition des dettes financières

1.1 – Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Emprunts bancaires	212.2	313.0	25.6
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	0.8	1.6	-
Composante dettes des OCEANE ⁽¹⁾	132.8	-	-
Engagements de rachat des minoritaires	3.1	3.9	3.5
Instruments dérivés	- 4.8	- 2.0	-
Dettes de locations financières	1.5	1.9	9.0
Autres dettes financières	3.0	4.2	6.0
Total	348.6	322.6	44.1
Variation de l'exercice	26.0	278.5	-

(1) cf. Note 23.

1.2 – Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Emprunts bancaires	230.2	165.9	100.3
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0.5	-	-
Dettes de locations financières	0.2	0.2	0.9
Instruments dérivés	- 0.8	-	-
Comptes courants	3.0	2.2	16.0
Autres dettes financières	0.3	0.1	-
Intérêts courus	1.2	4.9	0.1
Total	234.6	173.3	117.3
Variation de l'exercice	61.3	56.0	-

(1) cf. Note 23.

1.3 – Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Dettes financières non courantes	348.6	322.6	44.1
Dettes financières courantes	234.6	173.3	117.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	- 259.9	- 150.6	- 92.1
Dettes financières nettes	323.3	345.3	69.3
Variation de l'exercice	- 22.0	276.0	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 25 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 – Informations complémentaires

2.1 – Analyse de l'évolution de la dette financière

a. Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.06	44.1	117.3	161.4
Augmentations	333.3	-	333.3
Diminutions	- 127.3	- 216.2	- 343.5
Changements de périmètre	94.1	255.4	349.5
Reclassement en fonds propres	- 0.3	-	- 0.3
Reclassements	- 20.9	20.9	-
Écarts de conversion	- 0.4	- 4.1	- 4.5
30.06.07	322.6	173.3	495.9
Augmentations	164.8	47.5	212.3
Diminutions	- 95.3	-	- 95.3
Retraitement des OCEANE ⁽¹⁾	- 16.9	-	- 16.9
Changements de périmètre	1.1	3.0	4.1
Retraitement des couvertures de taux	- 1.1	-	- 1.1
Engagement de rachat des minoritaires	- 1.1	-	- 1.1
Reclassements	- 25.1	25.1	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0.1	- 12.1	- 12.0
Écarts de conversion	- 0.5	- 2.2	- 2.7
30.06.08	348.6	234.6	583.2

(1) cf. Note 23.

b. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
2006-2007			
Intégration de l'activité grandes cultures ⁽¹⁾	94.0	255.6	349.6
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.1	0.1	0.2
Changement du mode de consolidation de Top Green	-	- 0.3	- 0.3
Total	94.1	255.4	349.5
2007-2008			
Acquisition de Ceekay	-	0.2	0.2
Changement du mode de consolidation de Soltis	1.1	2.8	3.9
Total	1.1	3.0	4.1

(1) Suite à l'intégration de l'activité grandes cultures, Vilmorin a contracté un crédit syndiqué à hauteur de 300 millions d'euros (dont 100 millions d'euros de crédit revolving) afin de couvrir :

- > Le rachat du prêt accordé par Groupe Limagrain Holding envers Limagrain Verneuil Holding à hauteur de 104 millions d'euros pour l'acquisition du groupe Advanta en 2005.
- > Le remboursement de la dette financière de Biofina soit 122,4 millions d'euros à Groupe Limagrain Holding.
- > Et le solde servant à financer les besoins courants du nouveau périmètre Vilmorin précédemment assuré au niveau de Groupe Limagrain Holding.

Grâce à ce nouveau crédit syndiqué, Vilmorin a transféré une partie de sa dette financière courante en dette financière non courante.

2.2 – Informations sur l'emprunt obligataire

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin (OCEANE)
Date d'émission	06.06.08
Montant	149.5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.2015
Taux d'intérêt	4.50 %

2.3 – Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis par un pool bancaire à la société Vilmorin pour 300 millions d'euros.

L'emprunt ci-dessus comporte des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin
En cours	
Au 30.06.2008	210 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de "covenants"	Oui

Aucune garantie n'a été donnée. Après remboursement de 15 millions d'euros au cours de l'exercice, le plafond d'autorisation est de 285 millions d'euros.

Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin :

- Dettes financières sur EBITDA,
- EBITDA sur frais financiers.

Selon les covenants cités ci-avant, nous confirmons qu'ils sont respectés au titre de l'exercice 2007-2008.

2.4 – Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.07			
Dettes financières à taux fixe	6.7	20.8	27.5
Dettes financières à taux variable	315.9	152.5	468.4
Total	322.6	173.3	495.9
30.06.08			
Dettes financières à taux fixe	136.4	50.5	186.9
Dettes financières à taux variable	212.2	184.1	396.3
Total	348.6	234.6	583.2

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 140 millions d'euros à fin juin 2008.

Note 28 - Fournisseurs et autres créditeurs

1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Fournisseurs et comptes rattachés	107.7	125.3	64.7
Dettes sur acquisition d'immobilisations	15.4	6.1	4.8
Avances reçues des clients	1.2	2.1	2.1
Dettes sociales	39.3	38.0	23.8
Dettes fiscales	19.8	17.7	5.5
Autres dettes d'exploitation	95.5	104.5	21.7
Autres dettes hors exploitation	0.8	3.0	3.8
Total	279.7	296.7	126.4
Variation de l'exercice	- 17.0	170.3	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 – Informations complémentaires

2.1 – La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	07-08	06-07
Changements de périmètre	0.6	169.7
Reclassement en produits différés	-	- 2.7
Autres variations	35.3	7.3
Écarts de conversion	- 21.6	- 4.0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	- 31.3	-
Total	- 17.0	170.3

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
2006-2007	
Intégration de l'activité grandes cultures	169.6
Opération de cession des semences fourragères à DLF	1.4
Acquisition de Nickerson Zwaan South Africa	0.2
Déconsolidation d'Oxadix SRL	- 0.4
Changement de mode de consolidation de Top Green	- 1.1
Total	169.7
2007-2008	
Acquisition de Ceekay	0.1
Cession de Flora Frey	- 3.7
Changement de mode de consolidation de Vilmorin Anadolu	2.0
Changement de mode de consolidation de Soltis	2.2
Total	0.6

2.2 – La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

2.3 – Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (prise de stocks, remises de fin d'année).

Note 29 - Produits différés

1 – Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07	30.06.06
Montant total	5.1	6.5	0.6
Variation de l'exercice	- 1.4	5.9	-

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 – Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	07-08	06-07
Subventions reprises en résultat	- 0.4	0.5
Changement de périmètre	-	1.8
Autres	- 1.0	0.9
Reclassement en provenance de dettes d'exploitation	-	2.7
Total	- 1.4	5.9

Note 30 - Instruments financiers

1 – Instruments financiers par catégorie

En millions d'euros	30.06.08		Ventilation par catégorie d'instruments				Non financiers ⁽¹⁾
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Actifs financiers	32.3	32.3	18.1	14.2	-	-	-
Clients et autres débiteurs	385.0	385.0	-	307.5	-	-	77.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	259.9	259.9	-	259.9	-	-	-
Actifs financiers	677.2	677.2	18.1	581.6	-	-	77.5
Dettes financières non courantes	348.6	348.6	-	-	353.4	- 4.8	-
Dettes financières courantes	234.6	234.6	-	-	235.4	- 0.8	-
Fournisseurs et autres créditeurs	284.8	284.8	-	-	279.7	-	5.1
Passifs financiers	868.0	868.0	-	-	868.5	- 5.6	5.1

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

En millions d'euros	30.06.07		Ventilation par catégorie d'instruments				Non financiers ⁽¹⁾
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs dispo- nibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instru- ments dérivés	
Actifs financiers	24.5	24.5	7.2	17.3	-	-	-
Clients et autres débiteurs	379.3	379.3	-	323.9	-	-	55.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150.6	150.6	-	150.6	-	-	-
Actifs financiers	554.4	554.4	7.2	491.8	-	-	55.4
Dettes financières non courantes	322.6	322.6	-	-	324.6	- 2.0	-
Dettes financières courantes	173.3	173.3	-	-	173.3	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	303.2	303.2	-	-	296.7	-	6.5
Passifs financiers	799.1	799.1	-	-	794.6	- 2.0	6.5

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 – Gestion des risques financiers

Vilmorin dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidité auxquels il est exposé.

Au 30.06.2008, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 – Informations relatives au risque de change

a. Objectifs

Vilmorin gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein du groupe. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

b. Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone euro	Dollar américain	Dollar canadien	GBP	Dollar australien	Yen	Shekel	Autres devises	Total
30.06.07									
Actifs ⁽¹⁾	681.7	145.7	6.8	70.8	3.7	44.5	53.1	67.0	1 073.3
Passifs ⁽¹⁾	588.2	91.7	24.5	22.7	3.8	36.5	9.2	16.0	792.6
Différentiel	93.5	54.0	- 17.7	48.1	- 0.1	8.0	43.9	51.0	280.7
30.06.08									
Actifs ⁽¹⁾	841.0	122.4	12.5	27.2	2.2	43.2	57.2	120.8	1 226.5
Passifs ⁽¹⁾	694.0	79.0	23.8	7.5	2.3	30.2	11.3	14.8	862.9
Différentiel	147.0	43.4	- 11.3	19.7	- 0.1	13.0	45.9	106.0	363.6

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

c. Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.07				
Contrats de change à terme	14.7	14.7	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	14.7	14.7	-	-
30.06.08				
Contrats de change à terme	29.3	29.3	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	29.3	29.3	-	-

d. Informations sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.07	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽¹⁾	NS
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	-
30.06.08	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽²⁾	NS
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	-

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2007 est non significative (NS).

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2008 est non significative (NS).

e. Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	USD	GBP	JPY	AUD	Autres
Position nette avant gestion	8.3	1.4	- 17.4	0.6	0.2
Achats à terme	-	-	-	-	-
Ventes à terme	- 6.9	-	-	-	-
Position nette après gestion	1.4	1.4	- 17.4	0.6	0.2

Dans le cadre de sa gestion de change mutualisée, Vilmorin est intervenue également pour une filiale du Groupe Limagrain à hauteur de 0,3 million de livre sterling et 3,4 millions de dollars américains.

Au 30.06.2008, les cours de change s'établissent pour 1 euro à 1,5764 dollar, 0,7923 livre sterling, 166,4 yens et 1,6371 dollar australien.

Au 30.06.2008, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions de devises	USD	GBP	JPY	Autres
Hypothèse de variation de devise	10.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %
Impact résultat	0.1	0.2	-	-

Une variation de + ou - 10 % des cours de change contre euro serait non significative sur le résultat financier.

2.2 – Informations relatives au risque sur les matières premières

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30.06.2008, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant une perte d'environ 2 millions d'euros et comptabilisés en juste valeur dans la rubrique du résultat financier.

2.3 – Informations relatives au risque de taux

a. Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

b. Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.07				
Actifs	21.2	20.4	0.1	0.7
Passifs	495.9	174.6	307.8	13.5
Différentiel	- 474.7	- 154.2	- 307.7	- 12.8
30.06.08				
Actifs	19.3	18.3	0.36	0.7
Passifs	583.2	234.6	204.3	144.3
Différentiel	- 563.9	- 216.3	- 204.0	- 143.6

c. Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2009	2010	2011	2012	> 2012	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie							
Swap de taux	80.0	40.0	40.0	-	-	-	1.5
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽²⁾							
Swap de taux	60.0	-	-	10.0	20.0	30.0	0.7
Total ⁽¹⁾	140.0	40.0	40.0	10.0	20.0	30.0	2.2

(1) Conformément à l'application de IFRS 5, ce total ne contient pas un contrat de 10 millions d'euros avec la filiale Oxadis.

(2) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

d. Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30.06.2008, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire estimé à 0,6 million d'euros.

Au 30.06.2008, compte tenu de la faible exposition de Vilmorin liée à des actifs ou passifs financiers exposés à taux fixe et comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat, nous estimons que l'impact d'une variation des taux sur la juste valeur des actifs et passifs serait non significative sur le résultat.

2.4 – Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- > titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Yuanlongping High-Tech Agriculture cotée à la Bourse de Shenzhen en Chine,
- > actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17),
- > autres actifs financiers non courants : il s'agit d'un dépôt de garantie (cf. Note 17).

Le risque actions des titres mis en équivalence ne fait pas l'objet de mesures spécifiques de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin qui s'élève à 0,7 million d'euros.

2.5 – Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie de Vilmorin qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin.

Cette gestion opérée par la trésorerie de Vilmorin est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

Vilmorin utilise une ligne de crédit confirmée : il s'agit d'un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300 millions d'euros à l'origine. Ce crédit est non utilisé pour la somme de 75 millions d'euros au 30.06.2008 et constitue une réserve de liquidité significative.

Par ailleurs, il existe, au 30.06.2008 des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.07				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	298.8	14.2	313.0
Composantes dettes des ORA	0.4	1.2	-	1.6
Engagements de rachat des minoritaires	1.1	2.8	-	3.9
Dérivés	- 0.2	- 0.8	- 1.0	- 2.0
Dettes sur locations financières	-	1.9	-	1.9
Autres dettes financières	-	3.9	0.3	4.2
Total des dettes non courantes	1.3	307.8	13.5	322.6
Dettes financières courantes	173.3	-	-	173.3
Total	174.6	307.8	13.5	495.9
30.06.08				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	198.6	13.6	212.2
Composantes dettes des ORA	-	0.8	-	0.8
Composantes dettes des Océane	-	-	132.8	132.8
Engagements de rachat des minoritaires	-	3.1	-	3.1
Dérivés	-	- 2.5	- 2.3	- 4.8
Dettes sur locations financières	-	1.5	-	1.5
Autres dettes financières	-	2.8	0.2	3.0
Total des dettes non courantes	-	204.3	144.3	348.6
Dettes financières courantes	234.6	-	-	234.6
Total	234.6	204.3	144.3	583.2
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	20.6	54.4	1.5	76.5

2.6 – Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance auprès de la Coface pour couvrir le risque crédit client. Au 30.06.2008, Vilmorin n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.08
Créances non échues	241.7
Créances échues :	
- retard compris entre zéro et trois mois	32.3
- retard compris entre trois et six mois	14.3
- retard compris entre six et douze mois	10.4
- retard supérieur à un an	8.5
Clients bruts et comptes rattachés	307.2

Note 31 - Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 – Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Avals, cautions, garanties	1.2	1.7
Autres engagements	0.6	0.6
Total	1.8	2.3

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin sur les sociétés Limagrain Genetics Inc et Limagrain Verneuil Holding, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 03.07.2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 – Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.08	30.06.07
Avals, cautions, garanties	29.8	29.5
Clause de retour à meilleure fortune	7.0	7.0
Autres engagements	0.6	3.5
Total	37.4	40.0

Les avals, cautions et garanties donnés comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial à long terme (25 ans) de la société Suttons pour 6,7 millions d'euros (8,4 millions d'euros au 30.06.2007) et du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 19,2 millions d'euros (19,1 millions d'euros au 30.06.2007).

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un engagement de Limagrain Verneuil Holding envers Groupe Limagrain Holding suite à l'intégration de l'activité grandes cultures.

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 – Au 30.06.2008

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	140.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 – Au 30.06.2007

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	50.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3 – Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.07				
Crédits-bails	3.2	1.4	1.7	0.1
Contrats de location simple	50.9	10.2	18.4	22.3
Couverture de change (cf. Note 30)	14.7	14.7	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	50.0	50.0	-	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	46.1	15.5	30.6	-
Contrats de recherche à long et moyen termes	1.0	0.8	0.2	-
Autres engagements	15.8	9.4	6.4	-
Total	181.7	102.0	57.3	22.4
30.06.08				
Crédits-bails	2.7	1.0	1.6	0.1
Contrats de location simple	21.5	7.0	11.6	2.9
Couverture de change (cf. Note 30)	29.3	29.3	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	140.0	40.0	100.0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	76.5	20.6	54.4	1.5
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.3	0.2	0.1	-
Autres engagements	21.3	7.9	13.4	-
Total	291.6	106.0	181.1	4.5

4 – Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties ⁽¹⁾	Montant des sûretés consenties	Valeurs comptables des biens donnés en garantie
30.06.07	50.6	103.0	103.0
30.06.08	44.5	97.5	97.5

(1) Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

5 – Engagements de la société Cylonie Ré

Dans le cadre d'un montage captif, la société de réassurance Cylonie Ré a pris et reçu les engagements suivants :

> D'une part, elle a donné un engagement de réassurance au bénéfice d'une compagnie d'assurance tierce pour un montant maximum de 43 millions de dollars américains et pour une période expirant au 30.06.2007 qui a été renouvelé pour une période de 3 ans. À ce jour, 18 millions de dollars américains ont été utilisés. De plus, elle a donné un engagement de réassurance au bénéfice d'une compagnie tierce pour un montant de 17 millions de dollars américains et pour une période expirant le 31.12.2009.

À la sûreté de cet engagement, elle a constitué un gage espèces à tiers détenteur s'élevant à 2.3 millions d'euros au 30.06.2008 (4 millions d'euros au 30.06.2007). Cette somme figure au bilan sous la rubrique "Autres actifs financiers non courants".

> D'autre part, elle a reçu un engagement de réassurance émis par une compagnie de réassurance tierce pour un montant maximum de 30 millions de dollars américains au 30.06.2008 (30 millions de dollars américains au 30.06.2007) et pour une période expirant au 30.06.2009.

6 – Autres engagements

Dans le cadre de l'accord signé avec DLF, Vilmorin s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2011 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cessions des activités potagères à destination du marché grand public (notamment les sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30.06.2008), une provision a été constituée à hauteur de 5.4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. De plus, il est rappelé qu'il existe une clause de complément de prix dite "Earn out" qui fera l'objet d'une comptabilisation lorsque les conditions et les échéances se présenteront au fur et à mesure au cours des trois prochaines années.

Note 32 - Transactions avec les parties liées

1 – Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles Vilmorin exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 – Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin

Vilmorin est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 – Créances et dettes au 30.06.2008

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	1.9	19.5
Créances et dettes financières	1.2	-
Total	3.1	19.5

2.2 – Charges et produits de l'exercice 2007-2008

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes des marchandises	- 55.3	0.3
Quotes-parts Groupe	- 7.9	1.1
Autres charges et produits d'exploitation	- 10.1	-
Charges et produits financiers	- 0.1	-
Total	- 73.4	1.4

3 – Informations complémentaires

3.1 – Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par le Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 9 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte de plusieurs éléments :

> pour les prestations de gestion :

- de l'EBITDA,
- de la marge sur coût des ventes,
- des frais de recherche et développement,
- de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

3.2 – Quotes-parts Vilmorin

De la même manière, Vilmorin facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 14 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés dites de semences du groupe Vilmorin à savoir les activités grandes cultures et potagères à destination du marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 10,3 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans le groupe Vilmorin pour effectuer cette répartition tiennent compte de plusieurs éléments.

> pour les prestations de nature scientifique :

- des frais de recherche et de développement,
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

3.3 – Conventions de trésorerie

Les sociétés ont signé avec Vilmorin des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

3.4 – Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

Note 33 - Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 34 - Événements postérieurs à la clôture

En juillet 2008, Vilmorin a conclu un partenariat stratégique avec la société australienne Australian Grain Technologies (AGT). Ce partenariat repose sur une prise de participation à hauteur de 25 % du capital de la société afin de développer conjointement de nouveaux programmes de recherche portant sur l'amélioration du blé.

Par ailleurs, Vilmorin confirme son orientation stratégique, présentée en octobre 2007, de désengagement des activités potagères grand public. Après la cession des sociétés Flora Frey et Sperling intervenues au 30.06.2008, Vilmorin poursuit ses négociations auprès d'investisseurs et d'acteurs industriels pour les sociétés Oxadis et ses filiales et la société Suttons.

Annexe - Périmètre de consolidation 2008

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Vilmorin	France	4, Quai de la Mégisserie Paris (75001)	377 913 728	100.00	100.00	IG
BioSeeds	Pays-Bas	Blaak 31 - 3011GA Rotterdam	-	20.00	20.00	ME
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	59/1, 8th Main, Radhakrishna Layout Padmanabha Nagar 560070 Bangalore-Karnataka	-	100.00	100.00	IG
Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd	Chine	9th/F Xindaxin Building, n°168 Huangxing Middle Road Changsha (410005) Hunan	-	46.50	33.71	IP
Cylonie Ré	Luxembourg	19 rue de Bitbourg - L 1273 Luxembourg-Hamm	-	100.00	99.99	IG
Mikado Seed Holding K.K. Mikado Ikushu Holding	Japon	1203 Hoshiguki-Cho, Chuo-Ku Chiba-Shi	-	64.73	64.73	IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road Templestowe Lower, VIC 3107	-	100.00	99.97	IG
VCC Japan	Japon	15-13 Nampeidaicho Shibuya-Ku Tokyo	-	100.00	100.00	IG
VCC Seeds Ltd (Israël)	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner CPA - 76 Herzal Street - Haïfa	-	100.00	100.00	IG
Vilmorin 1742	France	6 Quai de la Mégisserie Paris (75001)	504 933 953	100.00	100.00	IG
Vilmorin Luxembourg SA	Luxembourg	11 avenue Emile Reuter L 2420 Luxembourg	-	99.99	99.99	IG
Vilmorin Hong-Kong Limited	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East - Hong-Kong	-	72.50	72.50	IG
Yuanlongping High-Tech Agricultural Company Limited	Chine	Agriculture Hi-Tech Park, Mapoling, Second Yuanda Road, Furong District - Changsha	-	22.22	7.49	ME
1 - Activité grandes cultures						
Biogemma	France	1, rue Édouard Colonne Paris (75001)	412 514 366	55.01	55.01	IG
Biogemma UK	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road-Cambridge CB4 0GZ	-	100.00	55.01	IG
Genoplante Valor	France	523, Place des Terrasses Évry (91034)	439 202 821	33.33	29.33	ME
1.1 - Marché Europe						
Limagrain Verneuil Holding	France	Ferme de l'Étang - BP 3 Verneuil L'Étang (77390)	542 009 824	79.96	79.96	IG
Eurodur	France	Loudes - Castelnaudary (11400)	338 982 614	43.96	35.15	IP
GIE Semences de Brie	France	RD 402 - Chaumes-en-Brie (77390)	388 147 845	50.00	39.98	IP
Limagrain Central Europe	France	Biopôle Clermont-Limagne Saint-Beauzire (63360)	438 205 320	99.99	79.95	IG
Nickerson International Research Snc	France	Rue Limagrain - Chappes (63720)	388 170 938	100.00	79.96	IG
Soltis	France	Domaine de Sandreau Mondonville-Blagnac (31700)	420 327 231	50.00	39.98	IP
Unisigma GIE	France	2, rue Petit Sorri - Froissy (60480)	317 760 668	46.00	36.78	ME
Advanta BV	Pays-Bas	Van der Haveweg - 24411 RB Rilland	-	100.00	79.96	IG
Advanta Holdings Ltd UK	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire - NG34 7HA	-	100.00	79.96	IG

Informations financières et légales	Informations financières et légales	Informations financières et légales	Informations financières et légales	Informations financières et légales
Informations juridiques /71	Informations sur les filiales /76	Comptes annuels Comptes consolidés	Résolutions /185	Responsabilité /199

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Advanta Research Ltd	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire - NG34 7HA	-	100.00	79.96	IG
Advanta Seeds Trustees Ltd	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire - NG34 7HA	-	100.00	79.96	IG
Advanta Seeds Ltd UK	Royaume-Uni	Sleaford, Lincolnshire - NG34 7HA	-	100.00	79.96	IG
Limagrain A / S	Danemark	Marsalle III - 8700 Horsens	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Belgium BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B 3300 Tienen	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 4411 RB Rilland	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Bulgaria Eood	Bulgarie	5-7 Lubotran Str. F15, ap 20 1407 Sofia	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Central Europe Cereals S.r.o.	République Tchèque	Sazecska 8 108 25 Prague 10 Malesice	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Ceska Republika S.r.o.	République Tchèque	Pardubska 1197 CZ 763 12 Vizovice	-	100.00	79.95	IG
Limagrain d.o.o	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 Novia Sad (21000)	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Iberica	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 Elorz - Navarra 31470	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo, 115 Busseto PR 43011	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Magyarorszag Kft	Hongrie	Gyar Ut.2, PF 325 Budaörs H 2040	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Moldova Srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 Chisinau 2004	-	100.00	79.95	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen - D 31234	-	100.00	79.96	IG
Limagrain Polska	Pologne	Zo.o ul Lindigo 6 - Poznan PL 60-573	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Romania	Roumanie	Soseaua Bucuresti - Ploiesti KM15.2 Orasul Otopeni - Judetul Ilfov 8244	-	97.14	77.67	IG
Limagrain Slovensko S.r.o.	Slovaquie	M. Razusa 29, Lucenec SK - 984-01	-	100.00	79.95	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742	-	67.00	53.57	IG
Nickerson Advanta Limited	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire	-	100.00	79.96	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire	-	100.00	79.96	IG
Sharpes Seeds Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire	-	100.00	79.96	IG
1.2 - Marché Amérique du Nord						
Limagrain Genetics Inc	Canada	Centre CDP Capital-1001 Victoria Square Bloc E – 8 th Floor-Montreal (H2Z 2B7)	-	100.00	100.00	IG
Advanta Pacific LLC	États-Unis	2718 Centerville Road-Suite 400 Wilmington (19808) Delaware	-	100.00	100.00	IG
AgReliant Genetics Llc	États-Unis	1122 E 169 th Street Westfield, IN 46074	-	50.00	50.00	IP
AgReliant Genetics Inc	Canada	Concession n° 4 - Dover Township Pain Court - Ontario NOP IZO	-	50.00	50.00	IP
Soygenetics Llc	États-Unis	PO Box 349 - Battle Ground, IN 47920	-	33.33	37.00	ME
Vilmorin USA Corp.	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington (19808) Delaware	-	100.00	100.00	IG

2 - Activité potagères**2.1 - Marché professionnel**

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Clause	France	Rue Louis Saillant Portes-les-Valences (26800)	435 480 546	99.97	99.97	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir - La Ménitricé (49250)	562 050 864	99.95	99.95	IG
Alliance Semillas de Chile	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 Las Condas Santiago	-	51.00	51.00	IG
Alliance Semillas	Argentine	Cochrane 2848 CP 1419 Capital Federal Buenos Aires	-	100.00	100.00	IG
Asamia Cold Storage Ltd	Israël	DN Shikmim - Brurim	-	100.00	100.00	IG
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim - Brurim	-	50.00	50.00	IP
Clause Tezier Australia	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3107 Victoria	-	100.00	99.97	IG
Clause India	Inde	6-1-20/2, Walker Town 500025 New Bhoiguda - Secunderabad	-	100.00	99.97	IG
Clause Brasil	Brésil	Rua Miguel Penteadado n° 138 Jardim Chapado CEP 13070118 - Campesinas SP	-	100.00	99.97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n - Apdo Correos n° 17 La Mojonera Almeria (04745)	A-46 031 258	100.00	99.97	IG
Clause Italia SPA	Italie	Via Emilia 11 - Venaria Real (10078)	-	100.00	99.97	IG
Clause Maghreb	Algérie	Villa n° 192 Quartier Amara 2 Lotissement Alioua Fodhil - Chéraga	-	100.00	99.97	IG
Clause Pacific	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria	-	100.00	99.97	IG
Harris Moran Seeds	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)	-	100.00	100.00	IG
Hazera Brazil	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo	-	100.00	100.00	IG
Hazera Canaria	Espagne	Avenida Santa Cruz 182 San Isidro Granadilla 386110 Santa Cruz de Tenerife	-	100.00	100.00	IG
Hazera España	Espagne	c/o Landwell, Paseo de la Castellana 53 Madrid	-	100.00	100.00	IG
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim	-	100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim	-	100.00	100.00	IG
Hazera Mauritius Ltd	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd - TM Building Pope Hennessy Street - Port-Louis	-	100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	6601 Lyons Suite H 10 Coconut Creek (33073) - Florida	-	100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Genclik Mahallesi, Fevzi Cakmak Cad. 2 Mahmut Cil Apt. n° 75 D7Antalaya (07100)	-	99.99	99.99	IG
Hazera Agriculture Technology and Services (Beijing) Co	Chine	17 Jian Guo Men Wai St 28 th Floor, Suite 210 Chao Yan District – BEIJING	-	100.00	100.00	IG
Ica Seeds Sac	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma - Ica	-	99.83	99.83	IG
Marco Polo Seed Nusantara	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan - Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah	-	100.00	100.00	IG
Marco Polo Seed Thailand	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek - 10120 Sathorn Bangkok	-	100.00	100.00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Mikado Kyowa Seed	Japon	15-13 Nanpeidai-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo	-	69.27	60.45	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made	-	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - D31234 Edemissen	-	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan India	Inde	312 Batarayanpura BB Road Opposite L&T Gate - 560 092 Bangalore	-	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell	-	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan Sp. zo.o	Pologne	Ul. Gersona 8, (03307) Warszawa	-	100.00	99.95	IG
Nickerson Zwaan South Africa	Afrique du Sud	319 Pine Avenue, Ferndale Randburg (2125)	-	100.00	99.96	IG
Nickerson Zwaan Ilc	Ukraine	Professora Pidvysotstkogo Str.6-B, non residential premises 3,4,5 - (01013) Kiev	-	100.00	99.95	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A Mexicali, BV Mexico CP	-	100.00	100.00	IG
Top Green	France	ZA Les Pains - Les Alleuds Brissac Quince (49320)	432 004 679	33.33	33.33	ME
Vilmorin Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama AS	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 - Pendik Istanbul (34903)	-	100.00	99.95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - (03006) Alicante	-	99.90	99.85	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - (85745) Tucson Arizona	-	100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia Srl	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123, (40050) Funo	-	100.00	99.95	IG
Vilmorin do Brasil Comércio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830 Campinas, Estado de Sao Paulo 2nd andar, sala 21 (13025-151) Cambui 151 Campinas/SP	-	100.00	99.95	IG
2.2 – Marché grand public						
Oxadis	France	65, rue de Luzais - BP 37 St Quentin Fallavier (38291)	959 503 111	99.99	99.99	IG
Van Den Berg C.H.	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1& 8A - Po Box 4 (1693) Am Wervershoof	-	100.00	99.99	IG
Cnos Garden Sp. zo.o	Pologne	Ul Kopanina 28/32 - 60 951 Poznan	-	51.00	50.99	IG
Flora Geissler	Suisse	Müliwisstrasse 212 - (5467) Fisibach	-	100.00	99.99	IG
Suttons Seeds Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton Devon - TQ4 7NG	-	100.00	100.00	IG

Mode de consolidation :
IG : intégration globale
IP : intégration proportionnelle
ME : mise en équivalence

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat
56, bd Gustave Flaubert
63010 Clermont-Ferrand – France

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie SA relatifs à l'exercice clos le 30.06.2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> nous avons examiné le traitement comptable retenu par la société pour les acquisitions d'intérêts minoritaires dans des sociétés déjà contrôlées, qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la Note 1.4.2 de l'annexe aux états financiers donnait une information appropriée à cet égard,

> dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la Note 8 de l'annexe aux états financiers fournissait une information appropriée,

> la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.24 de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les Notes 15 et 16 de l'annexe aux états financiers donnaient une information appropriée,

> la Note 1.16 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30.06.2008. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la Note 24 de l'annexe aux états financiers fournissait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée





Comptes sociaux

Compte de résultat / Exercice 2007-2008

En milliers d'euros	Notes annexes	07-08	06-07
Chiffre d'affaires	1	29 963	27 309
Achats consommés		-	-
Marge brute		29 963	27 309
Autres produits d'exploitation	2	1 464	1 405
Reprises de provisions	3	78	-
Ressources d'exploitation		31 505	28 714
Frais de personnel		- 9 540	- 9 416
Impôts et taxes		- 626	- 343
Autres frais de fonctionnement		- 18 260	- 16 877
Dotations aux amortissements	3	- 1 358	- 1 160
Dotations aux provisions	3	- 100	- 25
Charges d'exploitation		- 29 884	- 27 821
Résultat d'exploitation		1 621	893
Opérations en commun	4	- 5 912	- 4 702
Résultat financier	5	28 581	25 887
Résultat exceptionnel	6	- 32 344	43
Impôts et participation	7	12 257	3 697
Résultat net		4 203	25 818

Bilan au 30.06.2008 / Actif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants brut au 30.06.08	Amortissement Provisions	Montants net au 30.06.08	Montants net au 30.06.07
Immobilisations incorporelles	8	8 353	- 4 748	3 605	4 469
Immobilisations corporelles	9	255	- 115	140	103
Immobilisations financières	10	713	-	713	926
Participations	10	658 420	- 1 241	657 179	616 451
Créances rattachées à des participations	10	54 500	-	54 500	74 820
Prêts	10	83	-	83	71
Actif immobilisé		722 324	- 6 104	716 220	696 840
Stock		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	11	75	-	75	3
Créances	11	194 338	-	194 338	206 768
Capital appelé non versé	12	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	13	146 226	-	146 226	724
Disponibilités		4 184	-	4 184	28 262
Actif circulant		344 823	-	344 823	235 757
Comptes de régularisation actif	14	7 658	-	7 658	2 687
Total de l'actif		1 074 805	- 6 104	1 068 701	935 284
Engagements reçus	25	125 197	-	125 197	20 689
Créances garanties par des sûretés réelles	26	643	-	643	856

Bilan au 30.06.2008 / Passif

En milliers d'euros	Notes annexes	Montants net au 30.06.08	Montants net au 30.06.07
Capital		204 226	204 226
Primes d'émission		210 926	210 926
Réserves		8 974	7 683
Report à nouveau		19 800	17 503
Résultat de l'exercice		4 203	25 818
Provisions réglementées		20	72
Capitaux propres	15	448 149	466 228
Provisions pour risques et charges	16	8 043	1 170
Emprunts et dettes financières	17	593 563	454 127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	5 370	5 519
Autres dettes	18	10 736	7 582
Passif exigible		609 669	467 228
Comptes de régularisation passif	19	2 840	658
Total du passif		1 068 701	935 284
Engagements donnés	25	191 620	103 129
Dettes garanties par des sûretés réelles	27	30 577	31 160

Tableau des flux de trésorerie au 30.06.2008

En millions d'euros	07-08	06-07	05-06
Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	4.2	25.8	22.5
Amortissements et provisions	- 5.1	3.4	- 0.7
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	21.4	-	1.6
Marge brute d'autofinancement	20.5	29.2	23.4
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	-	-	-
> Créances	- 3.2	- 11.3	1.2
> Dettes à court terme	5.9	7.3	- 5.0
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	23.3	25.3	19.6
Opérations d'investissement			
Prix de cession des actifs immobilisés	-	3.7	4.7
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 0.3	- 0.6	- 0.1
> Immobilisations corporelles	- 0.2	- 0.1	-
> Immobilisations financières	- 48.6	- 162.5	- 5.5
> Charges étalées sur emprunt	- 2.5	- 1.3	-
Variation de périmètre - acquisitions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de périmètre - cessions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de prêts et créances immobilisées	17.4	- 71.7	-
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	- 1.5
Trésorerie affectée aux investissements	- 34.3	- 232.6	- 2.4
Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	-	- 1.3	-
Variation des dettes financières	69.9	315.3	- 3.1
Distribution de dividendes	- 22.2	- 21.7	- 15.5
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux opérations de financement	47.7	292.3	- 18.6
Incidence de la variation des taux de change	-	-	-
Variation de la trésorerie	36.7	85.1	- 1.4
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾	111.9	26.9	28.3
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	148.6	111.9	26.9

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en "Autres créances".

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30.06.2008

• Faits caractéristiques

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice 2007-2008, sa politique de croissance externe, notamment en Asie, au travers de la prise de participation dans une société semencière chinoise, via sa filiale Vilmorin Hong Kong nouvellement créée, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et développement de nouvelles technologies.

Vilmorin a débuté la mise en œuvre de son projet de désengagement de son activité potagères grand public, qui s'est traduite par la cession au 30.06.2008 de la participation détenue par Vilmorin dans la société Flora Frey.

Vilmorin a par ailleurs renforcé sa structure financière au travers d'une émission d'OCEANE (obligation convertible et/ou échangeable en actions nouvelles ou existantes) pour un montant de 150 millions environ ; cette opération est détaillée à la note 17 de la présente annexe.

• Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels 2007-2008 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- > indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activités :

- > constructions : 10 à 20 ans,
- > installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,

> autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique "Valeurs mobilières de placement" dans le cadre du contrat de liquidité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquels les pertes et gains latents sont compensés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice

Néant.

Convention d'écriture

La société Vilmorin et Cie est dénommée Vilmorin dans la présente annexe.

• Compléments d'information sur les éléments significatifs

Notes de compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

En K€	07-08			06-07
	France	Étranger	Total	Total
Prestations de services	15 477	8 804	24 281	20 651
Autres produits annexes	4 967	715	5 682	6 658
Total	20 444	9 519	29 963	27 309

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies.

Note 2 - Autres produits

En K€	07-08	06-07
Subventions d'exploitation	20	7
Transfert de charges d'exploitation	1 444	1 398
Total	1 464	1 405

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de refacturation de coûts de maintenance ERP et de frais de personnel détaché.

Note 3 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En K€	07-08		06-07	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissement des immobilisations	-	1 358	-	1 160
Amortissement des charges à répartir	-	-	-	-
Autres provisions d'exploitation	65	-	-	-
Provisions pour risques et charges	13	100	-	25
Total	78	1 458	-	1 185

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond pour 100 milliers d'euros à une indemnité à verser.

La reprise de provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail.

La reprise de provisions d'exploitation correspond à l'ajustement sur la retenue de garantie Hazera et la créance Biotech Plant Genomic Fund.

Note 4 - Opérations en commun

Ces opérations correspondent à notre quote-part dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5 - Résultat financier

En K€	07-08		06-07	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	37 623	-	34 677
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	4 285	-	4 471
Différences de change	3 825	2 433	349	424
Intérêts divers	24 939	13 556	19 969	8 796
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	112	140	18	144
Dotations et reprises de provisions	2 836	2 256	2 415	126
Total	31 712	60 293	22 751	48 638

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspond aux intérêts perçus sur le prêt consenti à la société Limagrain Verneuil Holding.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais, le shekel israélien et le dollar australien.

Les intérêts divers se composent principalement :

> pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt à moyen terme syndiqué, les OCEANE, l'emprunt moyen terme auprès de la banque de Tokyo et de Hazera, sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, spots et découverts,

> pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

En K€	Dotations	Reprises
> Des provisions sur titres de participations consolidés		
Marco Polo Thailand	200	-
Mikado Kyowa Seeds	-	1 334
> Des provisions sur frais d'émission d'emprunt	285	-
> Des provisions pour écart de conversion	1 371	922
> Des provisions pour mutualisation des devises	980	-
Total	2 836	2 256

Note 6 - Résultat exceptionnel

En K€	07-08		06-07	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	-	-	-	-
Sur opérations en capital	39 383	3	3 677	3 669
Sur dotations / reprises exceptionnelles	5 400	12 436	-	51
Total	44 783	12 439	3 677	3 720

Le résultat exceptionnel constitue une perte nette de 32 344 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

> Résultat sur cessions d'immobilisations :

- 26 995 milliers d'euros sur les titres Flora Frey,

> Dotation aux provisions : - 5 400 milliers d'euros résultant des engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey à un tiers,

> Amortissements dérogatoires : + 51 milliers d'euros.

Note 7 - Impôts sur les bénéfiques

En K€	07-08	06-07
Impôt sur les sociétés	- 20	- 4 847
Intégration fiscale/charges	-	-
Intégration fiscale/produits	10 631	8 544
Crédit d'impôt recherche et mécénat	1 646	-
Total	12 257	3 697

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin et les sociétés Clause SA et Oxadis SA depuis le 01.07.2000.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante, Vilmorin conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2007-2008, la charge d'impôt supportée par les membres de l'intégration se répartit comme suit :

En K€	
Clause SA	- 8 189
Oxadis SA	- 2 442
Vilmorin	10 611
Total	- 20

En raison de l'implication active de Vilmorin dans les programmes de recherche et développement, un crédit d'impôt recherche de 1 646 milliers d'euros a été comptabilisé.

En K€	Allègements de la dette future d'impôt	Accroissements de la dette future d'impôt
Écarts de conversion	-	401
Provision pour risque de change	449	-
Frais d'émission d'emprunt	1 025	-
Provisions liées aux engagements	5 400	-
Provisions pour mutualisation	980	-
Déficits reportables	2 765	-

Notes de bilan

Note 8 - Immobilisations incorporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.07	Acquisitions	Reclassements	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.08
Concessions, brevets, licences	7 879	312	7	-	8 198
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	7	155	- 7	-	155
Total	7 886	467	-	-	8 353

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels et des licences de recherche.

Conformément à l'évolution de la réglementation (règlement N° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs), les charges à répartir relatives aux accords conclus avec les sociétés néerlandaises BioSeeds BV et Keygene NV au cours de l'exercice 2000-2001 ont été reclassées en immobilisations incorporelles, puisqu'ayant le caractère de licences d'exploitation, pour leur montant non amorti au 30.06.2005, soit 4 852 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin a conclu un accord avec les sociétés néerlandaises BioSeeds BV et Keygene NV, lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de dix ans dans le domaine des biotechnologies (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc.).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable portait sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échéancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvrait un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre à Vilmorin des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- > d'économiser des moyens importants en main-d'œuvre et surfaces d'essais,
- > d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés,
- > d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés, les rendant ainsi plus compétitives.

La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à dix ans, le plan d'amortissement a été limité à dix ans. Cet amortissement a commencé au 01.07.2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

Amortissements En K€	Total au 01.07.07	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.08
Concessions, brevets, licences	3 417	1 331	-	4 748
Total	3 417	1 331	-	4 748

Note 9 - Immobilisations corporelles

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.07	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.08
Autres immobilisations corporelles	191	66	- 2	255
Total	191	66	- 2	255

Amortissements En K€	Total au 01.07.07	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.08
Autres immobilisations corporelles	88	27	-	115
Total	88	27	-	115

Note 10 - Immobilisations financières

Brut En K€	Valeur brute au 01.07.07	Acqui- sitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.08
Titres de participation	631 212	48 593	- 21 385	658 420
Créances rattachées à des participations	74 820	-	- 20 320	54 500
Prêts	71	16	- 4	83
Autres créances immobilisées	856	-	- 213	643
Autres immobilisations financières	70	1	- 1	70
Total	707 029	48 610	- 41 923	713 716

L'augmentation des titres de participation est relative à :

En K€	
L'acquisition de titres de Ceekay	1 791
La création de la société Vilmorin 1742	1 999
L'acquisition de titres de Vilmorin Hong Kong	29 000
L'augmentation de capital consentie à Flora Frey	9 000
L'augmentation de capital consentie à Vilmorin USA Corp	6 803

Les cessions de titres de participations correspondent à :

> la cession de 100 % des titres de Flora Frey pour 21 385 milliers d'euros à une société extérieure au groupe à un prix de cession de 1 euro.

Les créances rattachées à des participations sont constituées par :

> un prêt consenti à la société filiale Limagrain Verneuil Holding pour 54 500 milliers d'euros au 30.06.2008.

Provisions En K€	Total au 01.07.07	Dotations	Reprises	Total au 30.06.08
Titres de participation	14 761	200	13 720	1 241
Prêts	-	-	-	-
Total	14 761	200	13 720	1 241

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes :

En K€	
Marco Polo Thaïlande	200

Il a été repris des provisions sur titres de participation suivantes :

En K€	
Mikado Kyowa Seeds	1 334
Flora Frey	12 386

Note 11 - Créances

En K€	30.06.08	30.06.07
Fournisseurs avances versées	75	3
Clients et comptes rattachés	1 524	2 936
Autres créances d'exploitation	12 205	6 750
Comptes courants	180 465	196 424
Comptes courants intégration fiscale	144	680
Provision sur créances	-	- 22
Total	194 413	206 771

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés pour 11 345 milliers d'euros, de la participation aux programmes de recherche Biogemma pour 662 milliers d'euros, et d'une avance consentie à un partenaire recherche, Biotech Plant Genomic Fund pour 180 milliers d'euros, couverte par une provision pour risque de même montant.

Les comptes courants financiers comprennent :

> des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin pour un montant de 156 955 milliers d'euros. Elles sont rémunérées aux conditions appliquées à l'ensemble du groupe, sur la base de la moyenne mensuelle EONIA + 0,18 %,

> une avance consentie à la société VCC Seeds en Israël pour 309 milliers d'euros et portant intérêt au taux de 4 %,

> une avance consentie à la société VCC Japan pour 2 855 milliers d'euros et portant intérêt au taux LIBOR JPY 3 mois + 0,88 %,

> une avance consentie à la société LG inc pour 20 345 milliers d'euros et portant intérêt au taux de LIBOR CAD 3 mois + 0,65 %.

Note 12 - Capital souscrit appelé non versé

Néant.

Note 13 - Valeurs mobilières de placement

En K€	30.06.08	30.06.07
Actions propres	654	130
Autres valeurs mobilières de placement	572	594
Certificats de dépôt	145 000	-
Total	146 226	724

Les actions propres représentent 5 404 titres au 30.06.2008 au prix unitaire moyen de 121,00 euros. Au cours de l'exercice 2007-2008, il a été procédé à l'acquisition de 112 104 titres au prix unitaire moyen de 108,52 euros et à la cession de 108 012 titres au prix unitaire moyen de 108,07 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts, liés au placement de la trésorerie issue de l'opération OCEANE réalisée le 06.06.2008 sont composés de 60 millions d'euros à échéance du 08.09.2008 au taux de 4,915 %, 40 millions d'euros à échéance du 05.09.2008 au taux de 4,9 % et 45 millions d'euros à échéance du 05.12.2008 au taux de 5,16 %.

Note 14 - Comptes de régularisation actif

En K€	30.06.08	30.06.07
Charges constatées d'avance	551	418
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	3 280	1 025
Écarts de conversion actif	3 827	1 244
Total	7 658	2 687

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juillet 2006 et à celles versées lors de l'émission des OCEANE en juin 2008.

Note 15 - Capitaux propres

En K€	30.06.07	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.08
Capital social	204 226	-	-	-	-	204 226
Primes d'émission	210 926	-	-	-	-	210 926
Réserve légale	7 683	1 291	-	-	-	8 974
Report à nouveau	17 503	24 527	- 22 230	-	-	19 800
Résultat de l'exercice	25 818	- 25 818	-	4 203	-	4 203
Amortissements dérogatoires	72	-	-	-	- 52	20
Total	466 228	0	- 22 230	4 203	- 52	448 149

Le capital social est composé de 13 391 857 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30.06.2007 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12.12.2007.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 22 230 milliers d'euros.

Note 16 - Provisions pour risques et charges

En K€	30.06.07	Dotations	Reprises	30.06.08
Provisions pour risque de change	922	2 351	922	2 351
Autres provisions pour risques	223	-	43	180
Provisions pour charges	25	5 500	13	5 512
Total	1 170	7 851	978	8 043

La provision pour risque de change correspond à :

- > la provision pour perte de change pour 1 371 milliers d'euros,
- > la provision pour mutualisation des changes pour 980 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond à :

- > la provision pour médailles du travail pour 12 milliers d'euros,
- > la provision résultant des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 5 400 milliers d'euros,
- > la provision pour indemnités à payer pour 100 milliers d'euros.

Note 17 - Emprunts et dettes financières

En K€	30.06.07	Accroissement	Remboursement	Effet Change	30.06.08
Emprunts obligataires convertibles : OCEANE	-	149 959	-	-	149 959
Emprunts à moyen et long terme	340 383	15 000	94 822	- 202	260 359
Total long terme	340 383	164 959	94 822	- 202	410 318
Emprunts à court terme					
Concours bancaires courants	8 225	26 335	-	-	34 560
Spot euros et devises	53 958	38 500	8 510	-	83 948
Comptes courants	51 561	13 176	-	-	64 737
Total court terme	113 744	78 011	8 510	-	183 245
Total emprunts	454 127	242 970	103 332	- 202	593 563

Caractéristiques des OCEANE émises

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 K€
Échéance	01.07.2015 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.2013
Taux d'intérêt	4.5 %

Une OCEANE donne droit à une action, rapport qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107.

Caractéristiques des emprunts à long et moyen terme

Montant d'origine des emprunts	300 M€
En-cours au 30.06.08	210 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de "covenants"	Oui

Note 18 - Autres dettes

En K€	30.06.08	30.06.07
Dettes fiscales et sociales	4 414	3 461
Comptes courants		
Intégration Fiscale	3 375	2 498
Dettes sur immobilisations	1 568	1 459
Dettes fournisseurs et autres	5 370	5 519
Autres dettes d'exploitation	1 379	164
Total	16 106	13 101

Les dettes sur immobilisations comprennent principalement :

> le montant retenu en garantie lors de l'acquisition des titres de la société Hazera Genetics (2003-2004) : 905 milliers d'euros,

> le montant du capital non libéré sur Vilmorin 1742 : 500 milliers d'euros.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement :
> des avoirs à établir pour 1 143 milliers d'euros.

Note 19 - Comptes de régularisation passif

En K€	30.06.08	30.06.07
Écart de conversion	2 840	658
Total	2 840	658

Note 20 - Échéancier des créances et dettes

En K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.08
1 – Créances				
Créances rattachées à des participations	-	54 500	-	54 500
Prêts	6	-	77	83
Autres créances immobilisées	-	300	343	643
Autres immobilisations financières	-	70	-	70
Fournisseurs, avances versées	75	-	-	75
Clients et comptes rattachés	1 524	-	-	1 524
Comptes courants financiers	180 465	-	-	180 465
Autres créances d'exploitation	12 206	-	-	12 206
Comptes courants d'intégration fiscale	144	-	-	144
Charges constatées d'avance	551	-	-	551
Frais d'émission d'emprunt à étaler sur plusieurs exercices	751	2 528	-	3 279
Total	195 722	57 398	420	253 540
2 – Dettes				
Emprunts obligataires convertibles	-	149 959	-	149 959
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 680	188 089	13 590	260 359
Spots	83 948	-	-	83 948
Concours bancaires courants	34 560	-	-	34 560
Fournisseurs et comptes rattachés	5 370	-	-	5 370
Dettes fiscales et sociales	4 414	-	-	4 414
Comptes courants financiers	64 737	-	-	64 737
Comptes courants intégration fiscale	3 375	-	-	3 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 568	-	-	1 568
Autres dettes d'exploitation	1 379	-	-	1 379
Total	258 031	338 048	13 590	609 669

Note 21 - Ventilation de l'effectif

Répartition par catégorie

	30.06.08	30.06.07
Cadres	60	62
Non cadres	22	23
Total	82	85

Répartition par fonction

	30.06.08	30.06.07
Administration	78	82
Recherche	4	3
Total	82	85

Note 22 - Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain
Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)
N° Siret : 775.633.357.00014

Note 23 - Entreprises liées

En K€	Montants brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
Immobilisations financières				
Participations	658 420	651 314	1 241	1 241
Créances rattachées à des participations	54 500	54 500	-	-
Prêts	83	-	-	-
Autres immobilisations financières	70	-	-	-
Autres créances immobilisées	643	-	-	-
Créances				
Fournisseurs, acomptes versés	75	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 524	1 440	-	-
Comptes courants financiers	180 465	180 465	-	-
Autres créances	12 206	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	144	144	-	-
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	260 359	4 498	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 370	2 467	-	-
Comptes courants	64 737	61 804	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 414	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	3 375	3 375	-	-
Dettes sur immobilisations	1 568	1 405	-	-
Autres dettes	1 379	1 145	-	-
Résultat financier				
Charges financières	31 712	3 178	-	-
Produits financiers	60 293	54 638	-	-

Note 24 - Tableau des filiales et participations financières

K€ ou KDevises	Capital	Capitaux propres avant répartition	% détenu	Valeur comp- table brute	Valeur comp- table nette	Divi- dendes en- caissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions avals	Avances
Participations supérieures à 50 %										
Oxadix	4 847	10 958	99.99	7 775	7 775	3 807	94 198	3 912	-	-
Vilmorin SA	12 032	75 197	87.45	39 695	39 695	8 292	58 804	10 789	-	513
Clause	10 061	70 650	99.97	50 194	50 194	22 399	99 229	25 650	-	400
Vilmorin USA Corp	USD	USD						USD		
	151 088	113 286	58.15	83 855	83 855	-	-	4 905	-	-
Suttons	GBP	GBP					GBP	GBP		
	500	1 581	100	5 445	5 445	-	17 117	369	6 737	-
Marco Polo Seed Indonésie	IDR	IDR					IDR	IDR		
	2 400 000	2 135 317	90	272	147	-	11 716 130	126 990	-	-
VCC Seeds	ILS	ILS						ILS		
	0.1	- 1 696	100	-	-	-	-	397	-	309
VCC Japan Ltd	JPY	JPY						JPY		
	60 000	9 057	100	424	424	-	-	- 26 394	-	2 855
Hazera Genetics	ILS	ILS					ILS	ILS		
	22 782	421 724	100	83 523	83 523	1 516	301 563	25 932	-	-
Marco Polo Seed Thailand	THB	THB					THB	THB		
	100 000	43 954	100	2 070	954	-	20 315	- 10 627	-	130
Biogemma	48 336	45 715	55.01	30 800	30 800	-	-	- 69	-	-
Limagrain Genetics Inc	CAD	CAD						CAD		
	39 901	33 613	100	40 100	40 100	-	-	- 783	-	20 346
Limagrain Verneuil Holding	8 954	282 912	79.96	241 195	241 195	1 599	172 874	- 2 189	-	74 066
Vilmorin Luxembourg	22 050	22 125	99.99	22 642	22 642	-	-	- 6	-	-
CEE Kay Seeds&Seedling Private Limited	INR	INR						INR		
	300	- 8 378	100	1 791	1 791	-	-	- 895	-	-
Vilmorin 1742	2 000	2 000	99.99	1 999	1 999	-	-	-	-	-
Vilmorin Hong Kong	40 000	39 417	72.5	29 000	29 000	-	-	- 583	-	-
Participations inférieures à 50 %										
Vilmorin Italia	47	917	1	1	1	7	8 981	850	-	-
BioSeeds	2 235	17 189	20	1 094	1 094	-	-	2 221	-	-
Mikado Kyowa Seed	JPY	JPY					JPY	JPY		
	109 350	2 433 480	44.27	10 533	10 533	-	8 668 430	596 460	-	-
Clause Tézier India	INR	INR					INR	INR		
	500	7 350	0.002	0	0	-	172 548	4 548	-	-
Clause Tézier do Brazil	BRL	BRL					BRL	BRL		
	556	6 372	0.018	0	0	0.3	20 969	4 621	-	-
Top Green	3 000	4 969	33.33	1 000	1 000	-	-	245	-	-
Avesthagen	-	-	4.60	5 011	5 011	-	-	-	-	-

Note 25 - Engagements hors bilan

En K€	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	405
Avals, cautions, garanties	-	66 018
Achat/Vente à terme de devises	15 197	15 197
Gestion du risque de taux	110 000	110 000
Total	125 197	191 620

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, actualisation.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (40 075 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des lettres d'intention données en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

> Flora Frey : 19 206 milliers d'euros,

> Suttons : 6 737 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : à compter du 01.07.2007, Vilmorin assure la gestion du risque de change du groupe (précédemment en place sur Groupe Limagrain Holding) au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin vis-à-vis des sociétés s'élèvent à 10 707 milliers d'euros et à 4 490 milliers d'euros auprès des banques.

Gestion du risque de taux : afin de se couvrir contre le risque de taux sur les emprunts contractés, la société utilise des swaps de taux fixe contre variable sur une partie de sa dette financière.

Dans le cadre des contrats de cessions de titres, des garanties de passif ont été accordées.

Les engagements Vilmorin en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 5 288 heures au 30.06.2008.

Note 26 - Créances garanties par des sûretés réelles

En K€	Créances garanties	Montant des sûretés
Autres créances immobilisées	643	643
Total	643	643

Note 27 - Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 577	83 523	83 523
Total	30 577	83 523	83 523

Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30.06.2008, Vilmorin a conclu, en juillet 2008, un partenariat stratégique avec la société australienne Australian Grain Technologies (AGT). En concertation avec les autres actionnaires d'AGT, Vilmorin a pris une participation de 25 % du capital de la société.

Résumé pluri-annuel des principales données

En K€	07-08	06-07	05-06	04-05	03-04
Capital en fin d'exercice					
Capital social	204 226	204 226	145 896	145 896	145 896
Nombre actions ordinaires	13 391 857	13 391 857	9 566 979	3 188 993	3 188 993
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	29 963	27 309	9 171	8 100	7 034
<i>Dont France</i>	20 444	19 108	5 499	5 272	4 343
<i>Export</i>	9 519	8 201	3 672	2 828	2 691
<i>Dont Services</i>	29 963	27 309	9 171	8 100	7 034
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	- 13 051	25 609	19 778	19 614	17 609
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	4 203	25 818	22 507	20 659	12 204
Résultat distribué	22 230	22 230	21 695	15 466	14 669
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.06	2.18	2.28	6.86	4.20
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.31	1.93	2.35	6.48	3.83
Dividende attribué à chaque action	1.66	1.66	1.62	1.62	4.6
Personnel					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	88	82	14	11	13
Masse salariale totale	4 958	4 720	1 142	1 002	950

(1) En nombre de personnes.

Inventaire des valeurs mobilières au 30.06.2008

Titres immobilisés et valeurs de placement

En K€	Valeur nette au bilan
Sociétés émettrices	
1- Filiales et participations	
a. Étrangères	
Vilmorin USA Corp	83 855
Suttons	5 445
Vilmorin Italia	1
Marco Polo Seed Nusantara	148
Mikado Kyowa Seed	10 533
BioSeeds	1 094
Clause Tezier India	0
Hazera Genetics	83 523
Vilmorin Luxembourg	22 642
Limagrain Genetics Inc	40 100
Avesthagen	5 011
Marco Polo Seed Thailand	954
VCC Seeds	0
Clause Tézier do Brasil	0
Vilmorin Hong Kong	29 000
VCC Japan Ltd	424
Cee Kay Seeds&Seedling Private Limited	1 791
Sous-total	284 521
b. Françaises	
Oxadis	7 775
Vilmorin	39 695
Top Green	1 000
Clause	50 194
Limagrain Verneuil Holding	241 195
Biogemma	30 800
Vilmorin 1742	1 999
Sous-total	372 658
Total Filiales et participations	657 179
2- Titres immobilisés et de placements	
32 107 obligations Oddo Cash Titrisations	152
22 185 obligations Oddo Trésorerie Reg 3D	420
Actions propres	654
Certificats de dépôts	145 000
Total titres immobilisés et de placements	146 226
Total des valeurs mobilières	803 405

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat
56, bd Gustave Flaubert
63010 Clermont-Ferrand – France

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30.06.2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les Notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30.06.2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- > la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- > la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

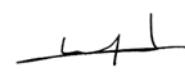
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros.

Exercice clos le 30.06.2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de subordination de compte courant

> Nature, objet et modalités :

Votre société a accordé à la société Flora Frey GmbH une subordination partielle de compte courant, limitée à 2 882 000 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23.07.2007. Par ailleurs, suite à la cession de cette société en date du 30.06.2008, cette convention a pris fin à la même date.

> Personnes concernées :

Messieurs Gérard RENARD et François HEYRAUD.

Convention de cession de créances

> Nature, objet et modalités :

Dans le cadre du projet de cession de la société Oxadis SA, les sociétés Clause SA et Vilmorin SA devraient céder des actifs à la société Oxadis SA, pour respectivement des montants de 7 400 000 euros et 9 100 000 euros. Votre société envisage de se substituer à ces sociétés et devenir créancier de la société Oxadis SA pour ces mêmes montants. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 02.06.2008.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice clos au 30.06.2008.

> Personnes concernées :

Messieurs Gérard RENARD et François HEYRAUD.

Acquisition de titres de participation de la société Oxadis SA

> Nature, objet et modalités :

Dans le cadre du projet de cession de la société Oxadis SA, votre société envisage de racheter à leur valeur nominale les 45 titres de cette société détenus par les sociétés Groupe Limagrain Holding SA et Sélia SCICA, ainsi que par les Administrateurs. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 02.06.2008.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice clos au 30.06.2008.

> Personnes concernées :

Messieurs Pierre PAGESSE, Gérard RENARD, François HEYRAUD, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, Jean-Yves FOUCAULT.

Cession d'une action Ceekay à la société Clause SA

> Nature, objet et modalités :

Votre société a décidé de céder à la société Clause SA une action de la société Ceekay pour un montant de 4 000 roupies indiennes. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23.06.2008.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice clos au 30.06.2008.

> Personnes concernées :

Messieurs Gérard RENARD et François HEYRAUD.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'emprunts

> Nature, objet et modalités :

La société Hazera Genetics Ltd a accordé à votre société deux prêts pour des montants respectifs de 3 293 127 euros et 1 900 000 dollars américains. Ces prêts portent intérêt au taux Libor 12 mois dans la devise de l'emprunt, augmenté d'une marge déterminée pour un an en Conseil d'Administration des deux sociétés en fonction de l'évolution des taux du marché.

À ce titre, la société Vilmorin & Cie a comptabilisé une charge d'intérêts de 253 797,52 euros au titre de l'exercice clos le 30.06.2008.

Convention de prêt

> Nature, objet et modalités :

Votre société a accordé un prêt à la société Limagrain Verneuil Holding d'un montant de 104 500 000 euros. Ce prêt est constitué d'un prêt amortissable de 64 500 000 euros et d'un crédit revolving de 40 000 000 euros et est rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1,35 %.

Au 30.06.2008, les soldes du prêt amortissable et du crédit revolving s'élèvent, respectivement à 39 500 000 euros et 15 000 000 euros et ont généré un produit d'intérêts sur l'exercice de 4 285 231,57 euros.

Créance non rémunérée

> Nature, objet et modalités :

Votre société détenait une créance non rémunérée sur la société Flora Frey, créance incluse dans le solde du compte courant. Cette créance n'était pas rémunérée en raison des difficultés financières de cette société. Suite à la cession de la société Flora Frey en date du 30.06.2008, cette convention a pris fin à la même date.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée



Honoraires des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs et des membres de leurs réseaux

En euros		30.06.08		30.06.07		
	KPMG	VISAS 4	Total	KPMG	VISAS 4	Total
Commissariat aux comptes						
Vilmorin & Cie	230 500	29 300	259 800	155 138	27 900	183 038
Filiales intégrées globalement	669 364	17 000	686 364	1 295 697	-	1 295 697
Autres prestations						
Juridique, fiscale, sociale	208 612	-	208 612	285 770	-	285 770
Total	1 108 476	46 300	1 154 776	1 736 605	27 900	1 764 505



Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 11.12.2008

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30.06.2008 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2007-2008.

Deuxième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 4 203 029,90 euros de la façon suivante :

Résultat net au 30.06.08	4 203 029.90 €
Affectation à la réserve légale	210 151.50 €
Résultat au 30.06.08 disponible	3 992 878.40 €
Report à nouveau initial	19 800 071.24 €
Dividendes à distribuer	22 230 482.62 €
Report à nouveau final	1 562 467.02 €

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,66 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 22.12.2008.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30.06.2008 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2007-2008.

Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2007-2008, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 9 000 euros.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard RENARD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre PAGESSE vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Joël ARNAUD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe AYMARD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur François HEYRAUD vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel CHÉRON vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2011.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

Le mandat de KPMG Audit, 1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex, arrivant à expiration ce jour, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2014.

Treizième résolution

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

Le mandat de Monsieur Jean-Luc DECORNOY arrivant à expiration ce jour, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Denis MARANGE, 1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex, en tant que Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2014.

Quatorzième résolution

Achat et vente par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22.12.2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

> d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,

> de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,

> de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,

> de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 180 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 180 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 12 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12.12.2007 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Quinzième résolution

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- > fixer l'époque ou les époques d'émission,
- > déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- > arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- > d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier des-

dites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 12.12.2007.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- > délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce,

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

> décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-neuvième résolution,

> décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres,

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 250 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

> décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes,

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

> prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit,

> décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider

que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

> décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

> décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement,

> décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,

> décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Dix-septième résolution

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou à des titres de créance tels que notamment des

obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

> délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce,

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

> décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la dix-neuvième résolution,

> décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 250 millions d'euros ou leur contre valeur en euros à la date de décision de l'émission.

> prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit,

> décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables,

> décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur,

> décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,

> décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites,

> décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

> décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas

échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

> décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,

> décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Dix-huitième résolution

Possibilité d'utiliser les seizième et dix-septième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant

des seizième et dix-septième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2009.

Dix-neuvième résolution

Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la quinzième résolution ci-dessus ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 350 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Vingtième résolution

Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et

remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- > déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- > fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- > déterminer les dates et modalités des émissions,
- > arrêter les prix et conditions des émissions,
- > fixer les montants à émettre,
- > fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- > déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- > décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- > fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 12.12.2007.

Vingt-et-unième résolution

Modification de l'article 2 – Objet – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 2 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

Cette société a pour objet :

- > de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- > de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- > de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- > de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- > de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- > d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- > de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- > créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- > obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- > et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Vingt-deuxième résolution

Modification partielle de l'article 19 – Organisation et délibération du Conseil d'Administration – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 19 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

.../...

2. RÉUNION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

1) Le Conseil peut encore être convoqué, en cas d'empêchement du Président, par l'Administrateur délégué dans les fonctions du Président. Toutefois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

2) Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

3) Le Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires, pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités et conditions selon lesquelles sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret. Cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

3. QUORUM MAJORITÉ

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

.../...

Vingt-troisième résolution

Modification partielle de l'article 21 – Direction Générale – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 21 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

1. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général peut être choisi parmi les membres du Conseil d'Administration ou en dehors d'eux.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du Directeur Général ou du mandat du Président du Conseil d'Administration lorsque celui-ci assume également la Direction Générale de la société.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

.../...

Vingt-quatrième résolution

Modification de l'article 23 – Signature sociale – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 23 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

Le pouvoir de représentation et la faculté d'engager la société à l'égard des tiers n'est accordé par la loi qu'aux représentants légaux (soit le Président Directeur Général si cumul ou le Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le Président du Conseil d'Administration n'a donc pas ce pouvoir.

Tous les actes et engagements concernant la société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Directeur Général (ou le Président du Conseil d'Administration, lorsqu'il exerce la Direction Générale), ou le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Directeur Général, par le Directeur Général Délégué ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Vingt-cinquième résolution

Modification partielle de l'article 25 – Conventions réglementées – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 25 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

1. CONVENTIONS SOUMISES À PROCÉDURE SPÉCIALE

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, doit être soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des Administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, Administrateur, membre du Conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

2. CONVENTIONS COURANTES ET NORMALES

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président du Conseil d'Administration aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

.../...

Vingt-sixième résolution

Modification partielle de l'article 27 – Nomination, pouvoirs, rémunération – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 27 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

.../...

3) Le Commissaire aux Comptes, personne physique, ainsi que le membre signataire d'une société de Commissaires aux Comptes, ne peut certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes des personnes et entités faisant appel public à l'épargne.

.../...

5) Les Commissaires aux Comptes doivent être convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Vingt-septième résolution

Modification de l'article 28 – Nature – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 28 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

1) Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans les autres cas.

2) L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est obligatoirement réunie dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

3) [paragraphe supprimé]

4) [paragraphe supprimé]

Vingt-huitième résolution

Modification partielle de l'article 29 – Convocation, ordre du jour – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 29 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

1) Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. L'ordre du jour des assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Au cas où l'Assemblée Générale n'aurait pu délibérer valablement faute du quorum requis, une deuxième assemblée ou, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Le délai de convocation est toutefois ramené à six jours.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire, ou si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leurs frais.

.../...

Vingt-neuvième résolution

Modification partielle de l'article 30 – Assistance et représentation aux assemblées – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 30 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

.../...

2) Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de son inscription dans les registres de la société. Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Ce formulaire devra être reçu par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée pour qu'il en soit tenu compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30.03.2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

.../...

5) Le mandat est donné par une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire,

l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Trentième résolution

Modification de l'article 33 – Procès-verbaux – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 33 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis par les membres du bureau et signés par eux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation, ils sont valablement certifiés par le liquidateur.

Trente-et-unième résolution

Modification partielle de l'article 35 – Assemblées Générales Ordinaires – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 35 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

.../...

2) L'Assemblée Générale Ordinaire, annuelle ou convoquée extraordinairement, ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

.../...

Trente-deuxième résolution

Modification partielle de l'article 36 – Assemblées Générales Extraordinaires – des statuts de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 36 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

1) L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et consentir des délégations à cet effet, à condition de ne pas changer la nationalité de la société, sauf dans le cas prévu par la loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la société ou décider sa dissolution anticipée, transférer son siège social et transformer la société en société de toute forme, sans que cette énumération ne puisse être considérée comme limitative.

2) Les Assemblées Générales Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

.../...

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

Trente-troisième résolution

Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations sur le capital prévues aux 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11.12.2008

Assemblée Générale Extraordinaire du 11.12.2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et ou suppression du droit préférentiel de souscription (16^e, 17^e, 18^e et 19^e résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée, pour une durée de 24 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

> émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de Commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (16^e résolution),

> émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de Commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (17^e résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose également, dans la 18^e résolution, de pouvoir utiliser ces délégations pour une

durée de 12 mois en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de Commerce est applicable.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, augmenté du montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis, ne pourra excéder 350 000 000 euros au titre des 15^e, 16^e, 17^e et 18^e résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 17^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 16^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 17^e résolution.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Émission d'actions et de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail (20^e résolution)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de décider de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 10 000 000 euros, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

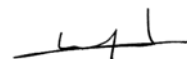
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 08.10.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex – France

Visas 4 Commissariat
56, bd Gustave Flaubert
63010 Clermont-Ferrand – France

Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes

Vilmorin & Cie SA
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 Paris
Capital social : 204 225 819,25 euros

Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes

Décision du Président Directeur Général

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 08.10.2007 sur l'opération avec suppression du droit préférentiel de souscription autorisée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 12.12.2007 au titre de la résolution n° 12, résolution à l'effet de réaliser une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire avait délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 24 mois.

Faisant usage de cette délégation, votre Président Directeur Général a décidé de procéder à une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes pour un montant nominal de 129 999 990 euros, avec clause d'extension à l'option pour porter le montant nominal de l'émission à 149 499 941 euros.

Les modalités retenues sont les suivantes : émission de 958 579 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, après exercice intégral de la clause d'extension à l'option, au prix unitaire de 155,96 euros.

Il appartient à votre Président Directeur Général d'établir un rapport conformément aux articles R.225-115 et R.225-116 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

> les informations chiffrées extraites de comptes intermédiaires consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration au 31.12.2007 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels consolidés. Ces comptes intermédiaires ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,

> la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

> la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du Président Directeur Général,

> la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.12.2007 et des indications fournies à celle-ci,

> la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant définitif,

> la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et sur la valeur boursière de l'action.

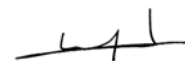
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 05.06.2008

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine PORTA
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne BESSON
Associée





Responsabilité du document de référence

Le 7 novembre 2008

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 90) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Gérard RENARD
Président Directeur Général



Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages Document de Référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	199
1.2 Attestation des responsables	199
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	13
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	14-16/24/29/120/179
4. FACTEURS DE RISQUES	58-61/85-86/152-155
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	
> Raison sociale et nom commercial de la société	71
> Lieu et numéro d'enregistrement	71
> Date de constitution et durée de vie	71
> Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	71
> Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	7/16-23/25-28/30-33/35/40/43/93
5.2 Investissements	
> Principaux investissements de l'exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	Profil/38-39/75/124/132-135
> Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement	75
> Principaux investissements avenir pour lesquels des engagements fermes ont été pris	22-23/75
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	
> Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités	Profil/16-17/24/29-31
> Nouveau produit important lancé sur le marché et état de son développement dans le cas où il aurait fait l'objet de publicité	40/47
6.2 Principaux marchés	20-21/27-28/32-33/41/44-45
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	22-23
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Position concurrentielle	16/21/24/28
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	Profil/76-83/90-101
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine et le pourcentage de capital	76-83
8. PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	39/60/134-136
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	54-57/93

Informations
juridiques /71Informations
sur les filiales /76Comptes
annuels /84

Résolutions /185

Responsabilité

Sections / Rubriques	Pages	Document de Référence
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1 Situation financière	103/166	
9.2 Résultat d'exploitation	102/165	
> Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	121-129/139-140/169-170	
> Raisons des changements importants de chiffre d'affaires ou des produits nets	115-118/121-129/169-170	
> Stratégie ou facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement les opérations de l'émetteur	34-45/159	
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	103/105/142-143/166/173	
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	104/141-142/167	
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	103/148-150/166/174	
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA	
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA	
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	38-41/47/110/171	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	7/20-21/27-28/32-33	
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de la société	7/22-23/93	
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Information concernant les organes de directions	8-13/99-101	
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	13	
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	12/87-88/96	
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	12	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1 Date d'expiration des mandats	8-9	
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	13	
16.3 Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération	75	
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	75	
17. SALARIÉS		
17.1 Effectifs	15-16/23-24/29/48-51/122/175	
17.2 Stock-options	68	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	50	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	68	
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différent ou déclaration négative	69/73/75	
18.3 Détention ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	87	
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	32-33/182-183	

Sections / Rubriques	Pages
	Document de Référence
20. INFORMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	14-15/95/120/179
20.2 Informations financières pro-forma	14-15
20.3 États financiers	102-163/165-180
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	
> Déclaration attestant la vérification des informations financières historiques	164/181
> Précisions sur les autres informations du document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	89/182-183/196-198
20.5 Date des dernières informations financières	106
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	
> Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	67/94
> Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	67/128-129
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	86
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1 Capital social	
> Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	66-68
> Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	NA
> Nombre, valeur comptable, valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou en son nom par ses filiales	66/68
> Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	143
> Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
> Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	NA
> Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	72-73
21.2 Acte constitutif et statuts	
> Objet social de l'émetteur et lieu où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	71
> Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	87
> Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	NA
> Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	NA
> Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires des actionnaires sont convoquées ainsi que les conditions d'admission	69
> Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur	NA
> Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	68
> Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	NA
22. CONTRATS IMPORTANTS	75
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	27/32-33
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Profil/64-65/115
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	19/26/29-30/35/39/43-45/ 76-83/94/115-117/160-163/177



Glossaire

Agriculteur-multiplicateur :

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, soit la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

Biotechnologies :

Sciences et techniques appliquées à la matière vivante.

Chiffre d'affaires obtentions :

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin.

EBITDA "Earning before interests, taxes, depreciations and amortizations" :

Résultat opérationnel avant amortissements et impairments.

Enrobage :

Technique consistant à recouvrir une semence d'une substance judicieusement mise au point en vue de protéger ou d'améliorer les performances de germination de cette semence.

Génome :

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

Génomique :

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

Génotypage :

Ensemble des techniques liées à l'analyse des gènes parmi lesquelles la génomique (analyse du génome de la plante) et le marquage moléculaire (outil permettant de repérer les gènes responsables de caractères).

Germplasm :

Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

Hybridation :

Méthode traditionnelle de sélection variétale. Elle consiste à réaliser des croisements entre plantes (parents) d'une même espèce afin d'obtenir une plante (hybride) porteuse de certains caractères des deux variétés initialement choisies. L'hybride est traditionnellement plus vigoureux que les deux parents.

Lutte biologique :

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

Lyophilisation :

Action de soumettre à la dessiccation par congélation brutale (entre - 40°C et - 80°C) puis à la sublimation sous vide. Cette technologie préserve les composés les plus fragiles.

Marquage moléculaire :

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

Organisme génétiquement modifié (OGM) :

Organisme (plante, animal ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

Organoleptique :

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

Pathogène :

Micro-organisme (champignon, virus, bactérie) qui peut causer une maladie.

Patrimoine génétique :

Ensemble des gènes d'un organisme.

Phénotypage :

Ensemble des techniques liées à l'expression du gène. Il peut s'agir d'observations au champ des caractéristiques de la plante ou d'analyses en laboratoire (photosynthèse, etc.).

Ressources génétiques :

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

ROCE "Return on Capital Employed" :

Ratio permettant de rapporter l'excédent d'exploitation aux actifs courants et non courants hors trésorerie.

Sélection :

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

Stacking :

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein même d'une plante.

Substrat :

Mélange (terre, sable compost, etc.) sur lequel on fait des semis.

Surgélation :

Processus permettant de congeler très rapidement à très basse température une denrée périssable.

Traits :

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

Transgénèse :

Technique permettant d'introduire un gène dans un génome.

Sources :

- > Tout sur les semences. GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants).
Mai 2004. Ref : D0426
- > www.gnis-pedagogie.org
- > Dictionnaire Hachette. Édition 2005
- > MSCOMM 1996 – 2007. Michèle Serre, Éditeur.
- > Biotechnologies des sciences pour la vie. APBG (Association des Professeurs de Biologie Géologie), ADEBIO (Association pour le Développement des Biotechnologies), IFN (Institut Français la Nutrition), GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants), UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes). Complément au bulletin Biologie Géologie n°4-01. CCAP n°55-630. Mai 2002
- > <http://lexicom.free.fr>
- > Interne. Vilmorin



Informations concernant le document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 07.11.2008, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Rapports d'activités, comptes consolidés, comptes annuels de Vilmorin & Cie et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

> le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés sur les pages 69 à 156 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 09.11.2006 sous le n° D06-1051 ;

> le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006-2007 tels que présentés sur les pages 81 à 164 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 08.11.2007 sous le n° D07-0966.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.



Édition : Direction Financière Vilmorin

Conception, création, réalisation : Japa, / R.C.S 352 321 285

Impression : AB Numérique

Crédit photos : © Marie-Christine BRAND-DAUNAY / INRA, Vilmorin et ses filiales, Limagrain, Watier, Japa, Pierre SOISSONS, Gettyimages.

Vilmorin & Cie
B.P.1 - 63720 CHAPPES (France)
Tél. +33 (0)4 73 63 41 95
Fax +33 (0)4 73 63 41 80
www.vilmorin.info